



Référentiel Emploi & Activités (REA)

Version 9.0

Version validée par le Conseil d'administration au 27 février 2025

INHALTSVERZEICHNIS

1	Préambule	8
1.1	Fonctionnement général par volet	8
1.2	Spécificités des fiches REA pour les emplois uniquement accessibles aux agents professionnels	9
1.3	Spécificités des fiches REA Instruction	9
1.3.1	Indemnités pour instructeurs volontaires	9
1.4	Système de permanence ou certification d'une activité opérationnelle	10
1.5	Modalités d'application spécifiques des REA, dispositions communes PV et PP	10
1.6	Modalités d'application spécifiques des REA, dispositions pompiers volontaires	11
1.7	Modalités d'application spécifiques des REA, dispositions pompiers professionnels	11
1.8	Mesures transitoires	12
2	Volet REA Secours à Personnes (SAP)	14
2.1	Equipier-stagiaire SAP	15
2.2	Equipier SAP	17
2.3	Chef de binôme SAP	18
2.3.1	Spécialisation facultative – moto	20
2.4	Chef d'agrès SAP	21
3	Volet REA Incendie/Sauvetage (INCSA)	23
3.1	Equipier-stagiaire INCSA	24
3.2	Equipier INCSA	26
3.3	Chef de binôme INCSA	28
3.3.1	Spécialisation – pompier d'aéroport	30
3.4	Chef d'agrès INCSA	31
4	Volet REA Commandement (COM)	33
4.1	Chef de section	34
4.1.1	Spécialisation – chef de manœuvre de l'aéroport	36
4.2	Chef de peloton	38
4.3	Chef de peloton GIS	40

4.4	Chef de compagnie	42
4.5	Chef de bataillon	44
4.6	Directeur de garde	46
5	Volet REA CSU112 (CSU)	48
5.1	Calltaker Salle de débordement	49
5.2	Opérateur CSU 112	51
5.3	Opérateur dispatcher CSU 112	53
5.4	Opérateur régulateur CSU 112	56
5.5	Opérateur spécialisé CSU 112	59
5.6	Chef de salle CSU 112	62
5.7	Coordinateur CGO	65
5.8	SAR mission coordinator	67
6	Volet REA médical et santé (DMS)	70
6.1	Infirmier	71
6.2	Médecin	73
6.3	Médecin vétérinaire pompier	75
6.4	Pharmacien	77
6.5	Psychologue	78
6.6	Officier santé CSU (OS-CSU)	80
6.7	Officier santé SSI (OS-SSI)	81
6.8	Directeur des secours médicaux (DSM)	82
7	Volet REA Service d'aide médicale urgente (SAMU)	84
7.1	Infirmier SAMU	85
7.2	Médecin SAMU	87
7.3	Chef de base adjoint SAMU	89
7.4	Chef de base SAMU	91
7.5	Chef des secours médicaux (CSM)	93
8	Volet REA managérial	95
8.1	Chef d'équipe	96
8.2	Chef d'unité	97

8.2.1	Chef d'unité formation	98
8.2.2	Chef d'unité technique et logistique	100
8.2.3	Chef d'unité administrative et financière	102
8.2.4	Chef d'unité prévention et planification	104
8.2.5	Chef d'unité managériale-opérationnelle	106
8.3	Chef de Centre d'Incendie et de Secours	108
8.4	Chef de Zone	110
8.5	Chef de Service	110
8.6	Chef de Département	110
8.7	Directeur fonctionnel	110
8.8	Directeur général	110
9	Volet REA Instruction (INS)	111
9.1	Moniteur premiers secours	112
9.2	Moniteur sécurité et prévention des accidents au quotidien	114
9.3	Moniteur Sportif	116
9.4	Instructeur formation incendie et sauvetage niveau I (IFIS I)	117
9.4.1	Spécialisation facultative – Formateur ARI I.3	119
9.4.2	Spécialisation facultative – Formateur moyens élévateurs aériens « DLK/TMF »	120
9.4.3	Spécialisation facultative – Formateur protection anti-chute « ABSTUSI »	121
9.4.4	Spécialisation facultative – Formateur feu réel	122
9.4.5	Spécialisation facultative – Formateur ARI II.1	123
9.5	Instructeur secours à personnes niveau I (ISAP I)	124
9.6	Instructeur formation incendie et sauvetage niveau II (IFIS II)	126
9.7	Instructeur secours à personnes niveau II (ISAP II)	128
9.8	Instructeur formation incendie et sauvetage niveau III (IFIS III)	130
9.9	Instructeur formation aéroportuaire I (IAERO I)	132
9.10	Instructeur formation aéroportuaire II (IAERO II)	134
9.11	Instructeur GIS	136
10	Volet REA CSL	138
10.1	Equipier-Stagiaire CSL	139
10.2	Equipier CSL	141
10.3	Chef de binôme CSL	143
10.4	Chef de section CSL	145
10.5	Chef de groupe CSL	147

11 Volet REA GIS CYNO	149
11.1 Equipier-Stagiaire GIS CYNO	150
11.2 Equipier GIS CYNO	152
11.3 Chef de binôme GIS CYNO	154
11.4 Chef de section GIS CYNO	156
11.5 Chef de groupe GIS CYNO	158
12 Volet REA GIS GACO	160
12.1 Equipier-Stagiaire GIS GACO	161
12.2 Equipier GIS GACO	163
12.3 Chef de binôme GIS GACO	165
12.4 Chef de section GIS GACO	167
12.5 Chef de groupe GIS GACO	169
13 Volet REA GIS GRIMP	171
13.1 Equipier-Stagiaire GIS GRIMP	172
13.2 Equipier GIS GRIMP	174
13.3 Chef de binôme GIS GRIMP	176
13.3.1 Spécialisation facultative – hélitreuillage	178
13.4 Chef de section GIS GRIMP	179
13.5 Chef de groupe GIS GRIMP	182
14 Volet REA GIS GSAN	184
14.1 Equipier-Stagiaire GIS GSAN	185
14.2 Equipier GIS GSAN	187
14.3 Chef de binôme GIS GSAN	189
14.4 Chef de section GIS GSAN	191
14.5 Chef de groupe GIS GSAN	193
15 Volet REA GIS GSAQ	196
15.1 Equipier-Stagiaire GIS GSAQ	197
15.2 Equipier GIS GSAQ	199
15.3 Chef de binôme GIS GSAQ	201
15.4 Chef de section GIS GSAQ	203

15.5	Chef de groupe GIS GSAQ	205
16	Volet REA GIS GSP	207
16.1	Equipier-Stagiaire GIS GSP	208
16.2	Equipier GIS GSP	210
16.3	Chef de binôme GIS GSP	212
16.4	Chef de section GIS GSP	214
16.5	Chef de groupe GIS GSP	217
17	Volet REA GIS NRBC	220
17.1	Equipier-Stagiaire GIS NRBC	221
17.2	Equipier GIS NRBC	224
17.3	Chef de binôme GIS NRBC	227
17.4	Chef de section GIS NRBC	230
17.5	Chef de groupe GIS NRBC	233
18	Volet REA HIT	236
18.1	Equipier-Stagiaire HIT	237
18.2	Equipier HIT	239
18.3	Chef de binôme HIT	241
18.4	Chef de section HIT	244
18.5	Chef de groupe HIT	247
19	Volet REA GIS GATO	250
19.1	Equipier stagiaire GIS GATO	251
19.2	Equipier GIS GATO	253
19.3	Chef de binôme GIS GATO	255
19.4	Chef de section GIS GATO	257
19.5	Chef de groupe GIS GATO	259
20	Volet REA Encadrement jeunes pompiers	262
20.1	Assistant jeunes pompiers	263
20.2	Moniteur-adjoint jeunes pompiers	265
20.3	Chef d'unité-Moniteur jeunes pompiers	267
21	Volet REA Expert	269

21.1	Expert	269
22	Suivi des modifications	271
22.1	Version 1.0 du 28 juin 2018	271
22.2	Version 2.0 du 26 juillet 2018	271
22.3	Version 3.0 du 18 juin 2020	271
22.1	Version 4.0 du 16 juillet 2020	271
22.2	Version 5.0 du 19 novembre 2020	272
22.3	Version 6.0 du 11 février 2021	272
22.4	Version 7.0 du 24 février 2022	272
22.5	Version 8.0 du 23 février 2023	273
22.6	Version 9.0 du 27 février 2025	277

1 Préambule

1.1 Fonctionnement général par volet

Pour chaque volet du référentiel emploi et activités (REA) le pompier volontaire ou professionnel est tenu de se conformer aux conditions d'exercice décrites dans la fiche REA de l'emploi la plus élevée. Par exemple :

- Un pompier actif dans le volet secours à personnes (SAP) en tant que chef de binôme doit se conformer aux conditions d'exercice de cette fiche REA afin de garder cet emploi ;
- Au cas où le pompier ne répond pas ou plus aux conditions d'exercice de cet emploi, il risque
 - soit de perdre cet emploi et de se voir attribuer l'emploi inférieur, en occurrence celui d'équipier SAP (sous condition de répondre aux conditions d'exercice de cet emploi). Dans l'hypothèse que le pompier occupe l'emploi d'équipier, une exception peut être accordée sur base d'un avis motivé du chef CIS/GIS et validation de l'avis par le chef de zone (pour les CIS) ou la DCO (pour les GIS) en ce qui concerne la condition des heures de permanence à prester
 - soit de perdre temporairement cet emploi et de devoir suivre une formation de mise à niveau si la perte de l'emploi est dû à un manque au niveau de la formation continue,
 - soit de perdre temporairement cet emploi et de devoir suivre les consignes du service santé au travail des pompiers si la perte de l'emploi est dû à une restriction au niveau médical,
 - soit de perdre définitivement son emploi du volet SAP au cas où les restrictions médicales seraient définitives, ou si le pompier volontaire exprime son souhait de ne plus vouloir exercer un emploi de ce volet. Dans ce cas de figure, trois options sont possibles :
 - le pompier répond aux conditions d'exercice d'un autre volet (par exemple INCSEA), alors il reste pompier opérationnel ;
 - le pompier volontaire ne répond à plus aucune condition d'exercice d'un autre volet opérationnel, alors le pompier volontaire peut demander soit d'intégrer les pompiers de support, soit d'intégrer les rangs des vétérans. Dans tous les cas, il doit répondre aux critères définis dans le règlement grand-ducal pour l'accès à cette catégorie de pompiers volontaires ;
 - le pompier professionnel ne répondant à plus aucune condition d'exercice sera orienté vers la procédure de reclassement interne.

Les pompiers volontaires et professionnels qui ont une activité dans plusieurs volets, sont tenus de se conformer au cumul des conditions d'exercice de chaque volet. Un pompier volontaire ou professionnel, qui est nommé à un emploi dans le volet SAP, INCSEA, COM et un GIS, doit par conséquence répondre aux conditions d'exercice de leur emploi le plus élevé de chacun des 4 volets. Les heures de formation et de permanence se cumulent donc et le pompier ne saura compenser le manque dans un volet par ce qu'il aurait fait de plus dans un autre volet.

1.2 Spécificités des fiches REA pour les emplois uniquement accessibles aux agents professionnels

Certains emplois opérationnels et managériaux sont réservés aux agents professionnels du CGDIS. Il s'agit notamment des emplois du volet REA managérial suivants :

- Chef d'équipe
- Chef de service
- Chef de zone
- Chef de département
- Directeur fonctionnel
- Directeur général

Pour l'exécution de ces emplois, les agents professionnels en question sont tenus à respecter leur description de fonction.

1.3 Spécificités des fiches REA Instruction

Mise à part l'emploi moniteur, tout pompier volontaire et professionnel souhaitant obtenir ou garder son emploi d'instructeur, quel que soit le niveau, doit être en possession d'un emploi dans le volet pour lequel il souhaite instruire. Par exemple, afin de pouvoir instruire dans le domaine du INCSA, un pompier volontaire ou professionnel doit également avoir l'emploi pour lequel il donne cours, c.-à-d. pour participer à l'instruction dans une formation FIS I, le pompier doit au moins disposer de l'emploi équipier INCSA.

La perte de l'emploi opérationnel dans un des volets engendre automatiquement la perte de l'emploi d'instructeur dans ce volet.

Seule exception constitue l'emploi de moniteur. Donc un pompier ayant perdu son emploi opérationnel dans un volet peut toujours continuer à donner cours en tant que moniteur.

1.3.1 Indemnités pour instructeurs volontaires

En accord avec le règlement d'indemnisation des pompiers volontaires, les niveaux des cours, sur base desquels se calcule le montant d'indemnisation pour les instructeurs et moniteurs volontaires, sont définis dans les fiches REA.

Les formations du domaine « formation du public » ainsi que les formations CIC et FIS I sont considérées comme formations du niveau 1, par conséquent, les moniteurs et instructeurs volontaires qui interviennent dans ces formations sont indemnisés à hauteur de 30€ par unité de cours.

Les formations des volet « formation des formateurs » et « commandement » ainsi que la formation FIS III sont considérées comme formations du niveau 3, par conséquent, les instructeurs volontaires qui interviennent dans ces formations sont indemnisés à hauteur de 50€ par unité de cours.

Toute autre formation est considérée comme formation du niveau 2, par conséquent, les moniteurs / instructeurs volontaires qui interviennent dans ces formations sont indemnisés à hauteur de 40€ par unité de cours.

1.4 Système de permanence ou certification d'une activité opérationnelle

A partir du moment où l'ensemble des CIS/GIS sera intégré dans le Portail CGDIS en ce qui concerne la gestion des permanences et la gestion de la disponibilité des pompiers volontaires, le système de permanence sera le système de référence.

En attendant que cette transition se fasse, les deux systèmes sont autorisés. Pour le pompier volontaire affecté à un CIS/GIS qui fonctionne par système de permanence, c'est ce système qui prime. Pour les autres CIS/GIS, c'est le chef du CIS/GIS qui certifie l'activité opérationnelle régulière du pompier volontaire afin de pouvoir continuer à tenir l'emploi en question.

1.5 Modalités d'application spécifiques des REA, dispositions communes PV et PP

Perte d'un emploi :

La commission de reconnaissance des diplômes et de VAE de l'Institut national de formation des secours sera chargée d'analyser les demandes de remise à niveau dans le cadre de la perte d'un ou de plusieurs emplois par un PV ou PP.

Le pompier souhaitant récupérer un emploi qu'il a perdu suite à un arrêt temporaire d'activité dans un ou plusieurs domaines adresse une demande par emploi moyennant un formulaire standardisé à la commission de reconnaissance des diplômes et de VAE.

Suite à une analyse approfondie, la commission se prononce sur la demande du pompier. La décision lui est adressée par écrit. Dans le cadre de son analyse, la commission pourra inviter le demandeur à un entretien afin de s'expliquer sur ses motivations quant à la récupération de l'emploi.

Heures des garde chef d'agrès et chef binôme :

Seront comptabilisés en cumul les heures de garde SAP ou INCSA qu'elles soit prestées comme chef binôme ou comme chef d'agrès.

Bilan annuel de contrôle des conditions par emploi :

Le contrôle des conditions par emploi réalisées annuellement est vérifié sur base des critères suivants :

- Formation continue via les participations au niveau du LEVESO ;
- Aptitude médicale via les certificats au niveau du GEPS ;
- Gardes et permanences via les heures prestées au niveau du PORTAIL CGDIS.
- Heures de formation dispensées pour les besoins de l'INFS en tant qu'instructeur ou moniteur

Le pompier peut cumuler les critères qu'ils soient prestés en tant que pompier volontaire ou en tant que pompier professionnel.

Quoi qu'il en soit, le supérieur hiérarchique est tenu d'autoriser l'accomplissement des conditions de maintien des emplois durant le temps de travail du pompier professionnel. Il ne

pourra en aucun cas être exigé au PP de prêter des heures en PV afin de maintenir ses emplois professionnels.

Spécificité de l'emploi équipier SAP :

Etant donné que chaque pompier doit réussir au SAP I (emploi d'équipier SAP) afin de pouvoir avancer dans sa carrière en tant que pompier de branche INCSA, il sera demandé au participant du SAP I s'il souhaite activement s'orienter vers la branche SAP lors de la réalisation du SAP I.

Vu les conditions de maintien de l'emploi d'équipier SAP, seuls les pompiers souhaitant s'orienter vers la branche SAP (activité First Responder ou RTW) se voient attribuer l'emploi d'équipier SAP à la réussite de l'examen SAP I.

1.6 Modalités d'application spécifiques des REA, dispositions pompiers volontaires

Les cours de base suivis par les sapeurs-pompiers volontaires au cours de l'année (p. ex. FIS III / SAP II, etc.) sont comptabilisés comme formation continue. Par conséquent, un équipier INCSA qui a suivi une formation FIS III.1 au cours de l'année n'est pas tenu de suivre une autre formation continue dans le domaine INCSA au cours de la même année afin de satisfaire aux conditions des fiches REA et de garder son emploi comme équipier INCSA. Cela suppose que le nombre d'heures de formation continue prescrites ait été atteint grâce au cours suivi en remplacement. De la même manière, les cours ARI (ARI I, ARI II etc.), dans lesquelles le pompier est obligé de porter un ARI sous la supervision de l'INFS, sont comptabilisés comme formation continue du domaine ARI (aux moins 2h par ans pour porteurs ARI).

La certification de la RCP et des actes invasifs constitue une exception à cette règle, elle doit être effectuée chaque année pour garder l'emploi de chef binôme SAP

Pour savoir à quel volet appartiennent les cours de base, il faut se référer à *l'Arrêté ministériel arrêtant le programme et le contenu des formations dispensées par l'Institut national de formation des secours du CGDIS* en vigueur.

1.7 Modalités d'application spécifiques des REA, dispositions pompiers professionnels

Heures de gardes minimales par branche :

Le maintien de l'emploi de chef de binôme INCSA et SAP (voir chef d'agrès pour les PP ayant réussi à l'examen de promotion) est obligatoire pour tout pompier professionnel du cadre de base. Ceci indépendamment du fait s'il est affecté dans un CIS ou dans tout autre service, département ou direction du CGDIS.

Le minimum de gardes et de formation continue par branche à réaliser est de :

- 100 heures de garde opérationnelle dans un CIS au niveau SAP ;
- 100 heures de garde opérationnelle dans un CIS au niveau INCSA ;

- 20 heures de formation continue dans le domaine SAP ;
- 20 heures de formation continue dans le domaine INCSA.

Le maintien de l'emploi de chef de section n'est pas obligatoire pour les pompiers professionnels du cadre de base et du cadre moyen ne travaillant plus en poste opérationnel au niveau d'un CIS. Il lui sera par contre toujours possible de réintégrer une fonction ou un poste nécessitant l'emploi de chef de section en suivant la procédure « perte d'emploi » décrite sous 1.6.

Si jamais la commission juge nécessaire une mise à niveau, tel que des stages ou des formations continues, celle-ci sera réalisée par le PP durant ses heures de travail. Cette mise à niveau ne devra en aucun cas avoir une répercussion sur les choix des candidats à un poste.

Exception temporaire maintien des emplois pour les PP du CSU 112 et CIS Aéroport :

Une dispense temporaire est accordée aux PP du cadre de base travaillant au CSU 112 et au CIS Aéroport en ce qui consiste les conditions de maintien d'emploi chef de binôme/chef d'agrès SAP & INCSA jusqu'au 31.12.2024.

Ces PP auront une garantie de remise à niveau identique à celle décrite ci-dessus dans le cadre de l'emploi chef de section.

Formations requises dans le cadre de l'avancement dans sa carrière professionnelle :

Toutes les formations nécessaires au PP dans le cadre de l'avancement dans la carrière du pompier professionnel devront être suivies en tant que pompier professionnel.

Aucune reconnaissance ni d'équivalence de diplômes ne pourra être acceptée. Il en est de même pour les pompiers en double statut, ou la formation requise qui serait déjà réussie en tant que pompier volontaire ne pourra pas être reconnue dans le cadre de l'avancement dans la carrière professionnelle.

1.8 Mesures transitoires

Dans le contexte de la révision des fiches REA du volet 9. Instruction et de la fiche REA du chef d'unité formation, les dispositions transitoires suivantes s'appliquent :

1. Les personnes qui se trouvent déjà en période probatoire d'observation en tant qu'instructeur avant l'entrée en vigueur de la version 9 du Référentiel Emplois & Activités (par ex. IFIS I ou ISAP I) ...
 - a. ...sont dispensées de la procédure de sélection des instructeurs prévue par les nouvelles fiches REA.
 - b. ...sont dispensées de la condition de suivre la formation « Admin INS » afin d'être nommés en tant qu'instructeur.
 - c. ...sont dispensées de la condition de suivre les formations « Curriculum & Course Design » et « Admin CUF » afin d'être nommés en tant que chef d'unité formation.

2. Les personnes qui disposent déjà d'une nomination en tant qu'instructeur sont dispensées de suivre les formations « Curriculum & Course Design » et « Admin CUF » afin d'être nommés en tant que chef d'unité formation.
3. Les dispositions transitoires susmentionnées (1-2) s'appliquent jusqu'au 31 décembre 2025.
4. Les personnes qui disposent déjà d'une nomination en tant qu'instructeurs au moment de l'entrée en vigueur de la version 9 du Référentiel Emplois & Activités sont dispensées de la condition de suivre la formation « Admin INS » afin d'avancer à un emploi d'instructeur d'un niveau supérieur (p.ex. IFIS I → IFIS II), d'un autre volet (p.ex. IFIS I → ISAP I) ou d'une spécialisation facultative (p.ex. IFIS I → formateur feu réel).
5. Les personnes qui disposent déjà d'une nomination en tant que Chef de section GIS ou Chef de groupe (adjoint) GIS au moment de l'entrée en vigueur de la version 9 du Référentiel Emplois & Activités sont nommées en tant qu'instructeur GIS indépendamment des cours énumérés dans les conditions d'accès (ICI, Course & Curriculum Design, IGIS).
6. En attendant l'élaboration des formations « Admin INS » et « Admin CUF », ces conditions d'accès aux emplois d'instructeur respectivement à l'emploi de chef d'unité formation sont suspendues.
7. *Pour le personnel du service CSU112/CGO qui ne dispose pas d'une aptitude médicale A et B, la mesure transitoire ci-dessous est applicable :*
 - a. *- maintien de l'emploi opérationnel dans le volet CSU (opérateur / opérateur dispatcher / opérateur régulateur / opérateur spécialisé / chef de salle) au niveau atteint jusqu'au moment de l'inaptitude ;*
 - b. *- limitation des activités principales et complémentaires aux activités ayant lieu au sein de l'enceinte du CSU/CGO ;*
 - c. *- limitation de la participation aux formations, formations continues et stages pratiques selon l'aptitude médicale tenue.*

2 Volet REA Secours à Personnes (SAP)

2.1 Équipier-stagiaire SAP

Emploi	Équipier stagiaire SAP
Mission	Assister à des missions de secours à des personnes sous la responsabilité d'un chef de binôme au niveau d'une ambulance ou d'un équipier au niveau d'une unité « First Responder » durant la période de stage

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Équipier SAP Chef de binôme SAP
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si : <ul style="list-style-type: none"> - L'agent provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier ou ; - L'agent est stagiaire pompier professionnel Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
Formations requises	CIC SAP I
Formation(s) continue(s)	Formation continue SAP annuelle de 8 heures Maintien des acquis au niveau du CIS
Activités exercées	

Activités principales	Assister lors d'une intervention de secours à personne
Activités complémentaires	néant

2.2 Equipier SAP

Emploi	Equipier SAP
Mission	Porter secours à des personnes sous la responsabilité d'un chef de binôme au niveau d'une ambulance ou porter secours à des personnes en autonomie en tant que « First Responder »

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme SAP
Niveau inférieur (N-1)	Equipier stagiaire SAP

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Avoir validé la période de stage CGDIS
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme SAP
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
Formations requises	CIC SAP I
Formation(s) continue(s)	Formation continue SAP annuelle de 8 heures Maintien des acquis au niveau du CIS

Activités exercées	
Activités principales	Intervenir en cas de secours à personne Intervenir dans le cadre d'interventions « First Responder »
Activités complémentaires	néant

2.3 Chef de binôme SAP

Emploi	Chef de binôme SAP
Mission	Guider et commander son équipier binôme et porter secours à des personnes sous la responsabilité d'un chef de section ou chef d'agrès

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef d'agrès SAP Chef de section
Niveau inférieur (N-1)	Equipier SAP

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section Chef d'agrès SAP Chef des secours médicaux Médecin SAMU Infirmier SAMU
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
Formations requises	CIC SAP I SAP II
Formation(s) continue(s)	Formation continue annuelle de 16 heures dont obligatoirement la certification de la RCP et des actes invasifs appris Maintien des acquis au niveau du CIS

Activités exercées

Activités principales	Diriger son équipe Coordonner son binôme lors des interventions Exécuter les tâches confiées et rendre compte Intervenir en qualité de chef de binôme pour des secours à personnes Manipuler et mettre en œuvre le matériel de secours à personne
Activités complémentaires	néant

2.3.1 Spécialisation facultative – moto

Emploi nécessaire pour la spécialisation	Chef de binôme SAP
Mission	Porter secours à des personnes en se déplaçant par moto
Conditions d'accès	<p>Chef de binôme SAP</p> <p>Aptitude médicale catégorie B</p> <p>Être en possession d'un permis de conduire catégorie A</p> <p>Age maximal 45 ans</p> <p>Avoir une hauteur minimale de 168 cm</p> <p>Être pompier opérationnel actif dans le CIS Luxembourg ou CIS Remich</p> <p>Avoir réussi le concours d'entrée (4 heures)</p>
Conditions d'exercices	<p>Aptitude médicale catégorie B</p> <p>Être en possession d'un permis de conduire catégorie A</p> <p>Nomination à la spécialisation par le CA CGDIS</p> <p>Être pompier opérationnel actif dans le CIS Luxembourg ou CIS Remich</p>
Formations requises	<p>CIC</p> <p>SAP I</p> <p>SAP II</p> <p>Formation de base pour chauffeurs moto CGDIS (36 heures)</p>
Formation(s) continue(s)	<p>Formation continue à la sécurité de conduite pour motos (36 heures tous les 2 ans)</p>

2.4 Chef d'agrès SAP

Emploi	Chef d'agrès SAP
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de section ou d'un chef de peloton, un agrès lors des opérations de secours à personnes

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section Chef de peloton
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme SAP Equipier SAP

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef binôme SAP 3 ans d'expérience dans l'emploi du chef de binôme SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section Officier de santé Chef des secours médicaux Médecin SAMU Infirmier SAMU
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
Formations requises	CIC SAP I SAP II COM I
Formation(s) continue(s)	Formation continue annuelle de 16 heures dont obligatoirement la certification de la RCP et des actes invasifs appris Maintien des acquis au niveau du CIS

Activités exercées	
Activités principales	Diriger son équipier ou son chef de binôme Coordonner son agrès lors des interventions Assumer les fonctions de COS Exécuter les tâches confiées et rendre compte Manipuler et mettre en œuvre le matériel de secours à personne
Activités complémentaires	Chauffeur SAMU

3 Volet REA Incendie/Sauvetage (INCSEA)

3.1 Equipier-stagiaire INCSA

Emploi	Équipier stagiaire INCSA
Mission	Assister à des missions de lutte contre les incendies, d'intervention technique, d'accident de circulation et de secours à des personnes sous la responsabilité d'un chef de binôme

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Équipier INCSA Chef de binôme INCSA
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si : <ul style="list-style-type: none"> - L'agent provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier ou ; - L'agent est stagiaire pompier professionnel Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
Formations requises	CIC FIS I
Formation(s) continue(s)	Formation continue INCSA annuelle de 4 heures Maintien des acquis au niveau du CIS

Activités exercées

Activités principales	Manipuler et mettre en œuvre le matériel de lutte contre les incendies, de sauvetage et de secours à personne
Activités complémentaires	néant

3.2 Equipier INCSA

Emploi	Equipier INCSA
Mission	Intervenir en cas d'incendie, d'intervention technique, d'accident de circulation et porter secours à des personnes sous la responsabilité d'un chef de binôme

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme INCSA
Niveau inférieur (N-1)	Equipier stagiaire INCSA

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Avoir validé la période de stage CGDIS
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme INCSA
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
Formations requises	CIC FIS I FIS II SAP I
Formation(s) continue(s)	Formation continue SAP annuelle de 8 heures Formation continue INCSA annuelle de 4 heures Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnues équivalentes les formations pendant lesquelles les participants travaillent sous protection respiratoire)

	Maintien des acquis au niveau du CIS
--	--------------------------------------

Activités exercées	
Activités principales	Exécuter les tâches confiées et rendre compte Manipuler et mettre en œuvre le matériel de lutte contre les incendies, de sauvetage et de secours à personne
Activités complémentaires	« First Responder » Machiniste différents engins (LF/HLF/DLK/TMF etc...)

3.3 Chef de binôme INCSA

Emploi	Chef de binôme INCSA
Mission	Intervenir, diriger son équipier et coordonner son binôme lors des opérations d'incendie et de sauvetage. Exécuter les tâches qui lui sont confiées lorsqu'il est placé sous l'autorité d'un chef de section ou d'un chef d'agrès

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef d'agrès INCSA Chef de section
Niveau inférieur (N-1)	Equipier INCSA

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA 2 ans d'expérience dans l'emploi d'équipier INCSA
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier INCSA Equipier SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section Chef d'agrès INCSA
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III SAP I ARI I ARI II
Formation(s) continue(s)	Formation continue SAP annuelle de 8 heures

	<p>Formation continue INCSA annuelle de 4 heures</p> <p>Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnues équivalentes les formations pendant lesquelles les participants travaillent sous protection respiratoire)</p> <p>Maintien des acquis au niveau du CIS</p>
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Activités exercées	
Activités principales	<p>Diriger son équipier</p> <p>Coordonner son binôme lors des interventions</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte</p> <p>Manipuler et mettre en œuvre le matériel de lutte contre les incendies, de sauvetage et de secours à personne</p>
Activités complémentaires	<p>« First Responder »</p> <p>Machiniste différents engins (LF/HLF/DLK/TMF etc...)</p>

3.3.1 Spécialisation – pompier d'aéroport

Emploi nécessaire pour la spécialisation	Chef de binôme INCSA
Mission	Intervenir dans l'enceinte aéroportuaire et ses abords immédiats lors des opérations de secours liées aux aéronefs
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section avec spécialisation chef de manœuvre de l'aéroport
Conditions d'accès	Affectation en tant que pompier professionnel au sein du CIS Findel
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section spécialisation chef de manœuvre de l'aéroport
Autres conditions d'accès souhaitables	Notions de base dans la langue anglaise (orale et compréhension)
Conditions d'exercices	Accomplir un « Proficiency check » annuellement avec succès
Formations requises	Avoir suivi avec succès la formation en tant PP auprès de l'INFS ou de l'ancien CIS Aéroport FIS Aéro SATP SAT ADP A et B
Formation(s) continue(s)	Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnus équivalents les formations continues pour pompiers d'aéroport sur une plateforme d'entraînement spécifique) Formation de 24 heures tous les 2 ans sur une plateforme d'entraînement pour pompier d'aéroport Les formations SATP, SAT, ADP A et B sont à renouveler selon la périodicité imposée par la réglementation en vigueur.
Activités principales	Manipuler et mettre en œuvre le matériel de lutte contre les incendies, de sauvetage, de secours à personne ainsi que l'enlèvement d'aéronefs immobilisé dans l'enceinte aéroportuaire et ses abords immédiats.
Activité complémentaires	Conduire des engins sur les aires de manœuvre en utilisant la phraséologie standard de l'OACI.

3.4 Chef d'agrès INCSA

Emploi	Chef d'agrès INCSA
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de section ou d'un chef de peloton, un agrès lors des opérations de lutte contre l'incendie et de sauvetage

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section ou chef de peloton
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme ou équipier INCSA

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA 2 ans d'expérience dans l'emploi chef de binôme INCSA
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme INCSA
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section
Autres conditions d'accès souhaitables	néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I ARI II COM I SAP I Formation spécifique selon l'agrès (Grue – TMF – DLK – RW – Feu de forêt,)

Formation(s) continue(s)	<p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue INCSA annuelle de 4 heures</p> <p>Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnues équivalentes les formations pendant lesquelles les participants travaillent sous protection respiratoire)</p> <p>Maintien des acquis au niveau du CIS</p>
---------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Activités exercées	
Activités principales	<p>Diriger son équipier ou son chef de binôme</p> <p>Coordonner son agrès lors des interventions</p> <p>Assurer les fonctions de COS ou de chef de chantier</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte</p> <p>Manipuler et mettre en œuvre le matériel de lutte contre les incendies, de sauvetage et de secours à personne</p>
Activités complémentaires	« First Responder »

4 Volet REA Commandement (COM)

4.1 Chef de section

Emploi	Chef de section
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton, une section lors d'une opération de secours

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton
Niveau inférieur (N-1)	Chef d'agrès ou chef de binôme

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi chef de binôme INCSA
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme INCSA
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton
Autres conditions d'accès souhaitables	Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les CIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les CIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I ARI II COM I SAP I

	COM II
Formation(s) continue(s)	<p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue INCSA annuelle de 8 heures</p> <p>Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnues équivalentes les formations pendant lesquelles les participants travaillent sous protection respiratoire)</p> <p>Maintien des acquis au niveau du CIS</p> <p>Formation continue COM annuelle de 4 heures</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Diriger ses chefs de binôme</p> <p>Coordonner sa section lors des interventions</p> <p>Assurer les fonctions de COS</p> <p>Commander une section comme chef de chantier</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte</p>
Activités complémentaires	<p>Chef Point de transit</p> <p>Assistant chef de peloton</p>

4.1.1 Spécialisation – chef de manœuvre de l'aéroport

Emploi nécessaire pour la spécialisation	Chef de section
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton, une section lors d'une opération de secours à l'aéroport ou ses abords immédiats Conseiller le chef de peloton ou de compagnie dans le cadre des opérations de secours à l'aéroport, ses abords immédiats ou lié à un aéronef
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme INCSA avec spécialisation pompier d'aéroport
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Peloton
Conditions d'accès	6 ans d'expérience comme dans l'emploi chef de binôme INCSA avec spécialisation pompier d'aéroport Affectation en tant que pompier professionnel au sein du CIS Findel
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme INCSA avec spécialisation pompier d'aéroport Chef de section
Autres conditions d'accès souhaitables	Notions de base dans la langue anglaise (orale et compréhension)
Conditions d'exercices	Accomplir un « Proficiency check » annuellement avec succès
Formations requises	Avoir suivi avec succès la formation en tant PP auprès de l'INFS ou de l'ancien CIS Aéroport FIS Aéro SATP SAT ADP A et B COM I COM II COM Aéro
Formation(s) continue(s)	Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnus équivalents les formations continues pour pompiers d'aéroport sur une plateforme d'entraînement spécifique) Formation de 24 heures tous les 2 ans sur une plateforme d'entraînement pour pompier d'aéroport

	Les formations SATP, SAT, ADP A et B sont à renouveler selon la périodicité imposée par la réglementation en vigueur.
Activités principales	Diriger ses pompiers d'aéroport Commander des manœuvres dans l'enceinte aéroportuaire
Activité complémentaires	Conseiller un chef de peloton ou de compagnie

4.2 Chef de peloton

Emploi	Chef de peloton
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie, un peloton lors d'une opération de secours

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de compagnie
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A ou B Age minimal 32 ans ou recrutement direct lieutenant-aspirant (volontaire ou professionnel) 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section ou recrutement direct lieutenant-aspirant (volontaire ou professionnel)
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de compagnie
Autres conditions d'accès souhaitables	Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 200 heures d'astreinte par an
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III COM I SAP I COM II COM III ou

	Formation d'officier-pompier
Formation(s) continue(s)	Formation continue SAP annuelle de 8 heures Formation continue INCSA annuelle de 4 heures Formation continue COM annuelle de 8 heures Maintien des acquis

Activités exercées	
Activités principales	Commander un peloton en tant que COS Commander un peloton comme chef de secteur
Activités complémentaires	Assistant Renseignement ou assistant Moyens dans un PC de compagnie, de bataillon ou au CGO Chef Point de transit

4.3 Chef de peloton GIS

Emploi	Chef de peloton GIS ¹
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie ou d'un chef de peloton, un peloton GIS lors d'une opération de secours

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de compagnie et/ou d'un chef de peloton
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section GIS

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale : voir dispositions du chef de groupe du GIS Age minimal 32 ans ou 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section du GIS concerné
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section GIS
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de compagnie, chef de peloton
Autres conditions d'accès souhaitables	Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale : voir dispositions du chef de groupe du GIS Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de centre.
Formations requises	Formations requises du chef de section du GIS COM III - GIS
Formation(s) continue(s)	Formation continue SAP 1 annuelle de 8 heures Formation continue GIS annuelle

¹ Uniquement valable pour le GIS d'affectation du pompier.

	Formation continue COM annuelle Maintien des acquis du GIS
--	---------------------------------------------------------------

Activités exercées	
Activités principales	Commander un peloton GIS Commander un peloton GIS comme chef de secteur ou se voir confier tous les chantiers GIS Conseiller le COS ou le CGO Guider, assister et coordonner les membres de l'unité / du groupe en intervention Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS
Activités complémentaires	Garantir l'application de la doctrine opérationnelle des moyens du GIS et diriger l'action du GIS Assister aux groupes de travail

4.4 Chef de compagnie

Emploi	Chef de compagnie
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de bataillon, une compagnie lors des opérations de secours

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de bataillon
Niveau inférieur (N-1)	Chef de peloton

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de peloton
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de peloton
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de bataillon
Autres conditions d'accès souhaitables	Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Répondre aux exigences du cadre supérieur

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 500 heures d'astreinte par an
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III COM I SAP I COM II COM III COM IV ou Formation d'officier-pompier

	COM IV
Formation(s) continue(s)	Formation continue SAP annuelle de 8 heures 16 heures de formation continue COM annuelle Maintien des acquis

Activités exercées	
Activités principales	Commander une compagnie en tant que COS Commander une compagnie comme chef de secteur
Activités complémentaires	Assistant Action ou assistant Anticipation dans un PC de bataillon ou au CGO Coordinateur CGO Officier de liaison dans une structure de coordination interservices

4.5 Chef de bataillon

Emploi	Chef de bataillon
Mission	Commander seul ou sous l'autorité du directeur de garde, un bataillon lors des opérations de secours.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Directeur de garde
Niveau inférieur (N-1)	Chef de compagnie

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de compagnie
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de compagnie
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Directeur de garde
Autres conditions d'accès souhaitables	Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Répondre aux exigences du cadre supérieur

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III COM I SAP I COM II COM III COM IV COM V COM V ou

	Formation d'officier-pompier COM IV COM V
Formation(s) continue(s)	Formation continue SAP annuelle de 8 heures 16 heures de formation continue COM annuelle Maintien des acquis

Activités exercées	
Activités principales	Commander un bataillon en tant que COS Commander un bataillon comme chef de secteur
Activités complémentaires	Chef de PC de bataillon Coordinateur CGO Officier de liaison dans une structure de coordination interservices

4.6 Directeur de garde

Emploi	Directeur de garde
Mission	Coordonner sous la responsabilité du directeur général, l'engagement opérationnel de l'ensemble des moyens opérationnels du CGDIS.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Directeur général
Niveau inférieur (N-1)	Chef de bataillon

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Proposition par le Conseil d'administration
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de bataillon
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Directeur général
Autres conditions d'accès souhaitables	Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Répondre aux exigences du cadre supérieur

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III COM I SAP I COM II COM III COM IV COM V ou Formation d'officier-pompier

	COM IV COM V
Formation(s) continue(s)	16 heures de formation continue COM annuelle Maintien des acquis

Activités exercées	
Activités principales	Commander une opération de secours - en cas d'événement exceptionnel, prévisible ou non Garantir le maintien de la capacité opérationnelle du CGDIS Engager la responsabilité du CGDIS et représenter le CGDIS auprès des autorités
Activités complémentaires	Participer à la gestion de crise nationale ou internationale au sein de la cellule de crise

5 Volet REA CSU112 (CSU)

5.1 Calltaker Salle de débordement

Emploi	Calltaker Salle de débordement (SDD)
Mission	Réceptionner les appels de secours en cas d'activation de la salle de débordement, réaliser le tri, la régulation et la saisie des appels non urgents et le transfert vers le CSU 112 des appels de secours d'urgents nécessitant une régulation et alerte immédiate.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de la salle de débordement
Niveau inférieur (N-1)	néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale niveau A ou B ou S Être pompier opérationnel actif dans un CIS ou être pompier de support avec une expérience d'au moins 5 ans en tant que pompier opérationnel dans un CIS
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	néant
Autres conditions d'accès souhaitables	Maîtrise des 3 langues du pays ainsi qu'un niveau de communication orale de base en anglais

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale niveau A ou B ou S Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Être pompier opérationnel actif dans un CIS avec une expérience au moins 5 ans ou être pompier de support avec une expérience d'au moins 5 ans en tant que pompier opérationnel dans un CIS
Formation requises	SDD CIC FIS I SAP I
Formation(s) continue(s)	4 heures formation continue SDD spécifique

Activités exercées	
Activités principales	Réceptionner les appels de secours en cas d'activation de la salle de débordement, réaliser le tri, la régulation et la saisie des appels non urgents et le transfert vers le

	CSU 112 des appels de secours d'urgents nécessitant une régulation et alerte immédiate.
Activités complémentaires	Assurer des missions dans le cadre du CGO et de la salle de débordement.

5.2 Opérateur CSU 112

Emploi	Opérateur CSU 112
Mission	Réceptionner et traiter les appels à caractère non-urgent adressés au CSU 112 et contribuer au renseignement et à l'assistance de la population ainsi qu'à la gestion des demandes de secours à caractère non-urgent

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Opérateur dispatcher, Opérateur régulateur, Opérateur référent, Chef de salle
Niveau inférieur (N-1)	/

Conditions d'accès	
Réglementaire	<p>Pour les pompiers professionnels :</p> <p style="padding-left: 40px;">Aptitude médicale catégorie A ou B ou S</p> <p>Pour les employés d'État :</p> <p style="padding-left: 40px;">aptitude par la médecine du travail de la fonction publique et aptitude médicale catégorie A ou B ou S</p>
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	<p>Chef de salle</p> <p>Opérateur dispatcher</p> <p>Opérateur régulateur</p> <p>Opérateur référent</p> <p>Officier santé CSU 112</p>
Autres conditions d'accès souhaitables	Maitrise des 3 langues du pays ainsi qu'un niveau avancé de communication oral en anglais

Conditions d'exercice	
Réglementaire	<p>Pour les pompiers professionnels :</p> <p style="padding-left: 40px;">Aptitude médicale catégorie A ou B ou S</p> <p>Pour les employés d'État :</p> <p style="padding-left: 40px;">Aptitude par la médecine du travail de la fonction publique et aptitude médicale catégorie A ou B ou S ;</p> <p>Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration ;</p>

Formation requises	CIC SAP I CSU I
Formation(s) continue(s)	8 heures de formation continue spécifique à l'emploi d'opérateur 8 heures de formation continue SAP I

Activités exercées	
Activités principales	Réception des appels sans caractère d'urgence transmis par les opérateurs d'un niveau supérieur ; Renseignement de la population sur les gardes médicales et vétérinaires ; Renseignement et assistance de la population en cas de détresse et de demande d'assistance ; Alerte et coordination du réseau des médecins de garde ; Gestion des demandes pour des transports en ambulance non urgents en dehors des missions du CGDIS ; Contribution aux missions de recherche d'information et de renseignement dans le cadre des missions SAR ;
Activités complémentaires	En cas d'afflux massif d'appels : <ul style="list-style-type: none"> • Prise de prise et traitement des appels d'urgence arrivant au numéro 112 pour faire un avant-tri; • Documentation des non-urgences; • Transmissions des urgences à un opérateur d'un niveau supérieur ;

5.3 Opérateur dispatcher CSU 112

Emploi	Opérateur dispatcher CSU 112
Mission	Réceptionner et traiter les appels d'urgence adressés au CSU112 et dispatcher les moyens d'intervention adaptés à la demande de secours

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Opérateur régulateur
Niveau inférieur (N-1)	Opérateur

Conditions d'accès	
Réglementaire	<p>Pour les pompiers professionnels :</p> <p style="padding-left: 40px;">Aptitude médicale catégorie A et B ;</p> <p>Pour les employés d'État :</p> <p style="padding-left: 40px;">Équivalence par la médecine du travail de la fonction publique et aptitude médicale catégorie A et B</p>
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	<p>Pour les pompiers professionnels :</p> <p style="padding-left: 40px;">Chef de binôme INCSA et SAP</p> <p style="padding-left: 40px;">Opérateur CSU 112</p> <p>Pour les employés d'État :</p> <p style="padding-left: 40px;">Opérateur CSU 112</p>
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	<p>Chef de salle</p> <p>Opérateur</p> <p>Opérateur régulateur</p> <p>Opérateur référent</p> <p>Officier santé CSU 112</p>
Autres conditions d'accès souhaitables	Maitrise des 3 langues du pays ainsi qu'un niveau avancé de communication oral en anglais

Conditions d'exercice	
Réglementaire	<p>Pour les pompiers professionnels :</p> <p style="padding-left: 40px;">Aptitude médicale catégorie A et B ;</p> <p>Pour les employés d'État :</p> <p style="padding-left: 40px;">Équivalence par la médecine du travail de la fonction publique et aptitude médicale catégorie A et B ;</p> <p>Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration ;</p>

<p>Formation requises</p>	<p>Pour les pompiers professionnels :</p> <p>Formation de base pour PP</p> <p>CSU I</p> <p>CSU II</p> <p>Pour les employés d'État :</p> <p>CIC</p> <p>CSU I</p> <p>CSU II</p> <p>SAP I</p> <p>FIS I</p> <p>FIS II</p> <p>Minimum 120 heures de stage INCSA et 120 heures de stage SAP</p>
<p>Formation(s) continue(s)</p>	<p>16 heures de formation continue spécifique à l'emploi d'opérateur dispatcher</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Pour les personnes disposant d'une aptitude médicale catégorie A et B :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation continue INCSA annuelle de 4 heures • Minimum 40 heures de stage INCSA/SAP <p>Pour les personnes disposant d'une aptitude médicale catégorie S : formation continue spécifique « INCSA pour opérateurs » annuelle de 4 heures</p>

<p>Activités exercées</p>	
<p>Activités principales</p>	<p>Avant-tri de la nature des demandes arrivant au numéro 112 au quotidien ;</p> <p>Identification des appels à caractère non-urgent et transmission à l'opérateur ;</p> <p>Réception et traitement des appels d'urgence arrivant au numéro 112 ;</p> <p>Primo-alerte des moyens du CGDIS selon les procédures d'alerte et de l'AAO ;</p> <p>Conseil des patients, notamment sur les gestes de premiers secours et d'auto-sauvetage ou d'auto-protection pour tous les appels d'urgence ;</p>

	<p>Documentation dans l'ELS les messages et informations importants liés à l'alerte ;</p> <p>Information et renseignement de la population en cas de demande de secours ;</p> <p>Information des autres centrales opérationnelles (CIN113, CITA, CFL, etc.) sur une intervention signalée.</p>
Activités complémentaires	/

5.4 Opérateur régulateur CSU 112

Emploi	Opérateur régulateur CSU 112
Mission	Régulation et gestion de l'activité opérationnelle quotidienne et des moyens engagés en intervention au sein du CSU 112

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de salle / Opérateur référent
Niveau inférieur (N-1)	Opérateur dispatcher

Conditions d'accès	
Réglementaire	<p>Pour les pompiers professionnels :</p> <p style="padding-left: 40px;">Aptitude médicale catégorie A et B ; 1 année d'expérience dans l'emploi d'opérateur dispatcher CSU 112 ;</p> <p>Pour les employés d'État :</p> <p style="padding-left: 40px;">Équivalence par la médecine du travail de la fonction publique et aptitude médicale catégorie A et B ; 2 années d'expérience dans l'emploi d'opérateur dispatcher CSU 112 ; Validation de l'examen de carrière ;</p>
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	<p>Pour les pompiers professionnels :</p> <p style="padding-left: 40px;">Chef d'agrès INCSA et SAP Opérateur dispatcher CSU 112</p> <p>Pour les employés d'État :</p> <p style="padding-left: 40px;">Opérateur dispatcher CSU 112</p>
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	<p>Chef de salle</p> <p>Opérateur</p> <p>Opérateur dispatcher</p> <p>Opérateur spécialisé</p> <p>Officier santé CSU 112</p>
Autres conditions d'accès souhaitables	Maitrise des 3 langues du pays ainsi qu'un niveau avancé de communication oral en anglais

Conditions d'exercice	
Réglementaire	<p>Pour les pompiers professionnels :</p> <p style="padding-left: 40px;">Aptitude médicale catégorie A et B ;</p>

	<p>Pour les employés d'État : équivalence par la médecine du travail de la fonction publique et aptitude médicale catégorie A et B ;</p> <p>Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration ;</p>
<p>Formation requises</p>	<p>Pour les pompiers professionnels : Formation de base pour PP CSU I CSU II CSU III COM I</p> <p>Pour les employés d'État : CIC CSU I CSU II CSU III SAP I SAP II FIS I FIS II FIS III COM I</p> <p>Minimum 120 heures de stage INCSA et 20 heures de stage GIS</p>
<p>Formation(s) continue(s)</p>	<p>16 heures de formation continue spécifique à l'emploi d'opérateur régulateur</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Pour les personnes disposant d'une aptitude médicale catégorie A et B :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation continue INCSA annuelle de 4 heures • Minimum 40 heures de stage INCSA/SAP <p>Pour les personnes disposant d'une aptitude médicale catégorie S : formation continue spécifique « INCSA pour opérateurs » annuelle de 4 heures</p>

Activités exercées

<p>Activités principales</p>	<p>Toutes les missions opérationnelles du niveau opérateur dispatcher ;</p> <p>Communications radio et gestion des messages des unités en intervention ;</p> <p>Coordination et alerte des renforts et relève sur demande du COS ;</p> <p>Conduite des opérations de secours « standards » en cours du côté CSU 112 jusqu'au niveau d'une intervention de niveau peloton ;</p> <p>Documentation dans l'ELS des messages opérationnelles issues du terrain ;</p> <p>Reconnaissance de la zone d'intervention à distance et guidage des moyens lors de l'approche ;</p> <p>Tenue de la fonction d'opérateur au sein du CGO ;</p> <p>Tenue de la fonction d'opérateur au sein d'un PCCIE/PCBN/PCA ;</p> <p>Échange opérationnel avec les autres centrales opérationnelles (CIN113, CITA, CFL, etc.) lors d'une intervention en cours ;</p> <p>Prise et traitement des appels arrivant au 8002 3900 des moyens en intervention ;</p>
<p>Activités complémentaires</p>	<p>Tenue de formations pratiques/techniques autour des logiciels du CSU 112 pour les opérateurs stagiaires ;</p> <p>Tenue de la fonction de patron de stage pour les stages pratiques d'un opérateur stagiaire au sein du CSU 112 ;</p> <p>Encadrement d'un stagiaire au CSU 112 (p.ex. pompier professionnel stagiaire, etc.)</p>

5.5 Opérateur spécialisé CSU 112

Emploi	Opérateur spécialisé CSU 112
Mission	Contribuer à la gestion et conduite opérationnelle au sein du CSU 112 par des missions spécialisées

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de salle
Niveau inférieur (N-1)	Opérateur régulateur

Conditions d'accès	
Réglementaire	<p>Pour les pompiers professionnels :</p> <p>Aptitude médicale catégorie A et B ; 1 année d'expérience dans l'emploi d'opérateur régulateur CSU 112 ;</p> <p>Pour les employés d'État :</p> <p>Équivalence par la médecine du travail de la fonction publique et aptitude médicale catégorie A et B ; 4 années d'expérience dans l'emploi d'opérateur régulateur CSU 112 ;</p>
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	<p>Pour les pompiers professionnels :</p> <p>Chef d'agrès INCSA et SAP Chef de section Opérateur régulateur CSU 112</p> <p>Pour les employés d'État :</p> <p>Opérateur régulateur CSU 112</p>
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	<p>Chef de salle Opérateur Opérateur dispatcher Opérateur régulateur Officier santé CSU 112 Coordinateur CGO</p>
Autres conditions d'accès souhaitables	Maitrise des 3 langues du pays ainsi qu'un niveau avancé de communication oral en anglais

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Pour les pompiers professionnels :

	<p>Aptitude médicale catégorie A et B ;</p> <p>ou</p> <p>Pour les employés d'État :</p> <p>Équivalence par la médecine du travail de la fonction publique et aptitude médicale catégorie A et B ;</p> <p>Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration ;</p>
<p>Formation requises</p>	<p>Pour les pompiers professionnels :</p> <p>Formation de base pour PP</p> <p>CSU I</p> <p>CSU II</p> <p>CSU III</p> <p>CSU IV</p> <p>COM I</p> <p>COM II</p> <p>SMC I</p> <p>Pour les employés d'État :</p> <p>CIC</p> <p>CSU I</p> <p>CSU II</p> <p>CSU III</p> <p>CSU IV</p> <p>SAP I</p> <p>SAP II</p> <p>FIS I</p> <p>FIS II</p> <p>FIS III</p> <p>COM I</p> <p>COM II</p> <p>SMC I</p> <p>Minimum 120 heures de stage INCSA et 120 heures de stage SAP et 20 heures de stage GIS et 120 heures de stage COM</p>
<p>Formation(s) continue(s)</p>	<p>16 heures de formation continue spécifique à l'emploi d'opérateur spécialisé</p>

	<p>Formation continue et maintien des acquis SAR selon le Plan National SAR</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue COM annuelle de 4 heures</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Pour les personnes disposant d'une aptitude médicale catégorie A et/ou B :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation continue INCSA annuelle de 4 heures • Minimum 40 heures de stage INCSA/SAP <p>Pour les personnes disposant d'une aptitude médicale catégorie S : formation continue spécifique « INCSA pour opérateurs » annuelle de 4 heures</p>
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Activités exercées	
Activités principales	<p>Toutes les missions opérationnelles du niveau opérateur régulateur ;</p> <p>Suppléance de l'officier santé CSU pour certaines missions définies ;</p> <p>Tenue de la fonction OSAR selon le Plan national SAR ;</p> <p>Contribution aux missions d'alerte à la population (p.ex. gestion LU-Alert) ;</p> <p>Contribution aux missions de communication opérationnelle (p.ex. gestion 112-Info-Bulletin)</p> <p>Tenue de fonctions spécialisées au sein d'un CGO, SDD, PC, etc.</p> <p>Assister un officier de liaison dans un PCOC ou PCA ;</p>
Activités complémentaires	<p>Contribution à la qualité de service (réécoutes de qualité, etc.) ;</p> <p>Tenue de formations spécifique pratiques/techniques ;</p> <p>Possibilité de la tenue des fonctions de « SAR mission coordinator » en cas de formation spécifique supplémentaire et d'Absence temporaire du SMC ;</p>

5.6 Chef de salle CSU 112

Emploi	Chef de salle CSU 112
Mission	Assurer la gestion et conduite opérationnelle au sein du CSU 112 et assurer le bon fonctionnement de l'équipe et de la salle au sein du CSU 112

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Coordinateur CGO
Niveau inférieur (N-1)	Équipe du CSU 112

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A et B ;
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef d'agrès INCSA et SAP Chef de section
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Opérateur Opérateur dispatcher Opérateur régulateur Opérateur spécialisé Officier santé CSU 112 Coordinateur CGO
Autres conditions d'accès souhaitables	Maitrise des 3 langues du pays ainsi qu'un niveau avancé de communication oral en anglais ; Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales ; Répondre aux exigences du cadre moyen (sous-officier pompier professionnel); COM III

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A et B ; Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration ;
Formation requises	Formation de base pour PP CSU I CSU II CSU III CSU IV

	<p>CSU V</p> <p>COM I</p> <p>COM II</p> <p>COM III (possibilité de suivre la formation après la nomination au poste)</p> <p>CGO I (possibilité de suivre la formation après la nomination au poste)</p> <p>SMC I</p>
Formation(s) continue(s)	<p>16 heures de formation continue spécifique à l'emploi de chef de salle</p> <p>Formation continue et maintien des acquis SAR selon le Plan National SAR</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>4 heures de formation continue INCSA annuelle</p> <p>8 heures de formation continue COM</p> <p>Minimum 40 heures de stage COM</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Coordination de l'activité opérationnelle quotidienne au sein du CSU112 ;</p> <p>Supervision de la couverture opérationnelle nationale du CGDIS ;</p> <p>Tenue de la fonction OSAR selon le Plan national SAR ;</p> <p>Renseignement et rendu compte au coordinateur Centre de Gestion des Opérations (CGO) et de la direction sur l'activité opérationnelle et la couverture opérationnelle ;</p> <p>Assistance du coordinateur CGO dans la conduite des opérations de niveau compagnie ou supérieur ;</p> <p>Communication et liaison opérationnelle avec les instances nationales (CIN113, CITA, AGE, autres administrations, etc.) ;</p> <p>Communication et liaison opérationnelle avec les instances internationales pour lequel le CSU112 figure en tant que PSAP national (ERCC ; NATO, ECURIE, etc.) ;</p> <p>Rédaction et transmission de l'INFO PRESSE 112 ;</p>
Activités complémentaires	<p>Tenue de la fonction de chef de salle dans le CGO ou la salle de débordement ;</p>

	<p>Tenue d'une fonction opérationnelle au sein d'un PCCIE/PCBN/PCA ;</p> <p>Assistance d'un officier de liaison dans un PCOC ou PCA ;</p> <p>Gestion en tant que supérieur hiérarchique de l'équipe de garde pendant le temps de travail ;</p> <p>Assurer la continuité de service 24/7 du CSU112 d'un point de vue gestion du personnel et technique</p> <p>Contribution à la gestion managériale du service CSU112/CGO (établissement du plan de garde ou du plan de congé, gestion des arrêts maladies, etc.) ;</p> <p>Contribution à la formation autour du CSU112/CGO (rédaction et tenue de cours, patron de stage, etc.) ;</p> <p>Possibilité de la tenue des fonctions de « SAR mission coordinator » en cas de formation spécifique supplémentaire et d'Absence temporaire du SMC ;</p> <p>Contribution à la gestion de qualité autour du CSU112/CGO ;</p> <p>Contribution à l'élaboration des procédures et documents opérationnels en lien avec le CSU112/CGO ;</p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5.7 Coordinateur CGO

Emploi	Coordinateur CGO
Mission	Assurer et superviser la conduite opérationnelle du CGDIS, assurer la coordination des interventions majeures au sein du CGO

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Directeur de garde
Niveau inférieur (N-1)	Equipe du CSU 112 et CGO

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de compagnie
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Emplois du CSU 112 et CGO Directeur de garde
Autres conditions d'accès souhaitables	Maitrise des 3 langues du pays ainsi qu'un niveau avancé de communication oral et écrit en anglais ; Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales ; Répondre aux exigences du cadre supérieur (officier pompier professionnel)

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration ;
Formation requises	Formation d'officier-pompier COM IV CGO I CGO II
Formation(s) continue(s)	4 heures de formation continue spécifique à l'emploi de Coordinateur CGO Formation continue et maintien des acquis SAR selon le Plan National SAR

Activités exercées	
Activités principales	Supervision de la conduite opérationnelle du CGDIS ; Interlocuteur privilégié du chef de salle pour la conduite des opérations et la gestion du CSU112 ;

	<p>Supervision et coordination de l'action des assistants du CGO et des différentes cellules opérationnelles mises en œuvre conformément au concept opérationnel fixé par la DCO en cas d'activation du CGO aux postures de coordination et d'appui ou de posture de crise ;</p> <p>Interlocuteur du COS quant à ses demandes de moyens en renfort et dans le cadre de la conduite de l'opération de secours ;</p> <p>Interlocuteur en matière opérationnel à disposition des autres administration et acteurs opérationnels (p.ex. OSA) ;</p> <p>Interlocuteur du Directeur de garde, il le tient informé de l'évolution de la situation par l'intermédiaire de points de situation ;</p>
<p>Activités complémentaires</p>	<p>Officier de liaison dans une structure de coordination interservices</p>

5.8 SAR mission coordinator

Emploi	SAR mission coordinator
Mission	Assurer et superviser la coordination des interventions SAR au sein du CGO et CSU112

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Coordinateur CGO
Niveau inférieur (N-1)	Equipe du CSU 112 et CGO

Conditions d'accès	
Réglementaire	<p>Pour les pompiers professionnels :</p> <p style="padding-left: 40px;">Aptitude médicale catégorie A et B ;</p> <p>ou</p> <p>Pour les employés d'État :</p> <p style="padding-left: 40px;">Équivalence par la médecine du travail de la fonction publique et aptitude médicale catégorie A et B ;</p>
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	/
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Emplois du CSU 112 et CGO
Autres conditions d'accès souhaitables	<p>Maitrise des 3 langues du pays ainsi qu'un niveau avancé de communication oral et écrit en anglais ;</p> <p>Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales ;</p> <p>Avoir des connaissances approfondit dans le domaine de l'aéronautique et des stratégies de recherches selon IAMSAR</p>

Conditions d'exercice	
Réglementaire	<p>Pour les pompiers professionnels :</p> <p style="padding-left: 40px;">Aptitude médicale catégorie A et B ;</p> <p>ou</p> <p>Pour les employés d'État :</p> <p style="padding-left: 40px;">Équivalence par la médecine du travail de la fonction publique et aptitude médicale catégorie A et B ;</p>

	Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration ;
Formation requises	CIC SAP 1 FIS 1 SMC I SMC II
Formation(s) continue(s)	Formation continue et maintien des acquis SAR selon le Plan National SAR

Activités exercées	
Activités principales	<p>Réagir aux notifications d'alertes aéronautiques ;</p> <p>Recueillir des informations précises sur l'urgence afin de confirmer la situation de détresse ;</p> <p>Suivre en temps réel les conditions environnementales, notamment les prévisions météorologiques ;</p> <p>Délimiter les zones de recherche et conseiller le CGO sur les méthodes et les ressources/SRU (Search and Rescue Units) à mobiliser ;</p> <p>Élaborer, au sein du CGO, des plans d'action (selon IAMSAR) pour les opérations de recherche et, si nécessaire, pour les missions de sauvetage ;</p> <p>Coordonner les opérations avec les RCC (Rescue Coordination Centers) voisins lorsque cela s'avère nécessaire ;</p> <p>Analyser les rapports reçus et ajuster les plans d'action en conséquence ;</p> <p>Rédiger et transmettre des rapports d'avancement réguliers ;</p> <p>Suggérer au Coordinateur CGO de décider du moment opportun pour suspendre ou mettre fin aux recherches et soumettre cette proposition à l'autorité compétente ;</p> <p>Reporting sur les opérations SAR et Alertes</p> <p>Organiser des réunions d'information d'entraînement et des débriefings pour le personnel SAR et celui du CGDIS ;</p>

Activités complémentaires

Assister de manière générale le CSU-112 et le CGO ou le CGDIS en matière d'Aéronautique, Météorologie et stratégie de recherche à personnes.

6 Volet REA médical et santé (DMS)

6.1 Infirmier

Emploi	Infirmier
Mission	Prodiguer des soins aux victimes ou aux intervenants

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Médecin SAMU, médecin, pharmacien, CSM ou DSM ou COS
Niveau inférieur (N-1)	/

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA comme « infirmier » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Infirmier ou infirmier spécialisé
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	DSM, Chef des secours médicaux, Médecin SAMU, Infirmier SAMU, Officier de Santé SSI, Officier Santé CSU, Pharmacien, Pompier
Autres conditions d'accès souhaitables	Formation complémentaire en « aide médicale urgente » au sens large du terme

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer comme infirmier au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Formations requises	Diplôme d'infirmier CIC COM I
Formation(s) continue(s)	Formations complémentaires internes (soins d'urgence, SSI, médecine de catastrophe) Participation active aux exercices

Activités exercées

Activités principales	Participation aux dispositifs prévisionnels de secours Prodiguer des soins aux victimes et aux intervenants dans le domaine SAP
Activités complémentaires	Renfort en cas de déclenchement du plan NoVi Assurer le soutien sanitaire des interventions (SSI) Participer aux activités de formations du CGDIS

6.2 Médecin

Emploi	Médecin
Mission	Prodiguer des soins médicaux aux victimes ou aux intervenants

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	CSM, DSM ou COS
Niveau inférieur (N-1)	Professionnels de la santé, pharmacien

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA comme « médecin » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Médecin
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	DSM, Chef des secours médicaux, Médecin SAMU, Infirmier SAMU, Officier de Santé SSI, Officier Santé CSU, Pharmacien, Pompier
Autres conditions d'accès souhaitables	Formation complémentaire en « médecine d'urgence » au sens large du terme

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer la médecine au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Formations requises	Diplôme de médecin CIC COM I
Formation(s) continue(s)	Formations complémentaires internes (soins d'urgence, SSI, médecine de catastrophe) Participation active aux exercices

Activités exercées	
Activités principales	Prodiguer des soins médicaux aux victimes et aux intervenants dans le domaine SAP
Activités complémentaires	Renfort médical en cas de déclenchement du plan NoVi Assurer le soutien sanitaire des interventions (SSI) Participation aux dispositifs prévisionnels de secours

6.3 Médecin vétérinaire pompier

Emploi	Médecin vétérinaire pompier
Mission	Supporter le GSAN dans le cadre des interventions du sauvetage animalier. Former les pompiers en matière de « sauvetage/secours animalier »

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de service vétérinaire ou COS
Niveau inférieur (N-1)	Pompiers du GSAN

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA comme « médecin vétérinaire pompier » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Médecin vétérinaire pompier
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de service vétérinaire, pompier GSAN. Fonction COS
Autres conditions d'accès souhaitables	Formation complémentaire en « vétérinaire urgentiste sécurité civile »

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer la médecine vétérinaire au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Formations requises	Diplôme de médecin vétérinaire (Bac +6) CIC SAP I
Formation(s) continue(s)	Formations GSAN internes Participation active aux exercices

Activités exercées	
Activités principales	Donner des premiers soins médicaux aux animaux, capture à distance et anesthésie comprise.
Activités complémentaires	Contribuer à la formation des pompiers du CGDIS dans le domaine du secours animalier

6.4 Pharmacien

Emploi	Pharmacien
Mission	Gérer l'appui en produits pharmaceutiques

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Médecin SAMU, médecin, CSM, DSM ou COS
Niveau inférieur (N-1)	Infirmier SAMU, infirmier

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA comme « pharmacien » Aptitude médicale catégorie S pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie S pour les agents professionnels.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Pharmacien
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Directeur des secours médicaux, Chef des secours médicaux, Médecin SAMU, Infirmier SAMU, Infirmier, Officier de Santé
Autres conditions d'accès souhaitables	

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer comme pharmacien au Luxembourg Aptitude médicale catégorie S pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie S pour les agents professionnels.
Formations requises	Diplôme de pharmacien
Formation(s) continue(s)	Formations internes et externes Participation active aux exercices

Activités exercées	
Activités principales	Gestion et appui en produits pharmaceutiques d'urgence
Activités complémentaires	Support en cas de déclenchement du plan NoVi Assistance et conseil en cas d'intervention NRBC Conseil en matière d'hygiène et de désinfection

6.5 Psychologue

Emploi	Psychologue
Mission	Prodiguer un soutien psychologique aux victimes et aux intervenants

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	CSM, DSM ou COS
Niveau inférieur (N-1)	/

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA comme « psychologue » Aptitude médicale catégorie S pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie S pour les agents professionnels.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Psychologue
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Directeur des secours médicaux, Chef des secours médicaux, Médecin SAMU, Infirmier SAMU, Infirmier, Officier de Santé
Autres conditions d'accès souhaitables	Formation en psychologie clinique Formation complémentaire en psychologie d'urgence

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer comme psychologue au Luxembourg Aptitude médicale catégorie S pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie S pour les agents professionnels.
Formations requises	Diplôme de psychologue CIC SAP 1
Formation(s) continue(s)	Formations complémentaires internes (SSI, Médecine de catastrophe) et formations externes Participation active aux exercices

Activités exercées	
Activités principales	Prodiguer des soins psychologiques aux victimes et intervenants
Activités complémentaires	Support en cas de déclenchement du plan NoVi Assistance et conseil en santé mentale Participer aux activités de formation du CGDIS

6.6 Officier santé CSU (OS-CSU)

Emploi	Officier santé CSU (OS-CSU)
Missions	Coordination médicale / régulation pré-hospitalière / protection des pompiers

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Opérationnel : Chef de salle ou coordinateur CGO et DSM Fonctionnel : Chef du service de la coordination opérationnelle médicale
Niveau inférieur (N-1)	/

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA « Officier santé CSU »
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Infirmier, infirmier spécialisé
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Médecin SAMU, infirmier SAMU, COS, DSM, chef de salle, opérateur
Autres conditions d'accès souhaitables	Formation COM / CSU

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer comme infirmier au Luxembourg
Formation requises	Diplôme d'infirmier ou d'infirmier spécialisé Formation interne spécifique « OS-CSU »
Formation(s) continue(s)	Formation continue interne (8h/an) Participation active aux exercices CGO, NOVI

Activités exercées	
Activités principales	Coordonner, conseiller et piloter dans le cadre de la coordination médicale
Activités complémentaires	Soutien du « DSM » au CGO

6.7 Officier santé SSI (OS-SSI)

Emploi	Officier santé SSI (OS-SSI)
Missions	Soutien Sanitaire aux interventions / protection des pompiers / coordination de terrain

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Opérationnel : COS / DSM Fonctionnel : Chef du service de la coordination opérationnelle médicale
Niveau inférieur (N-1)	/

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA « Officier santé SSI »
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Infirmier, infirmier spécialisé, médecin
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Médecin SAMU, infirmier SAMU, pompier, COS, DSM, OS-CSU
Autres conditions d'accès souhaitables	Formation SSI / chaîne commandement

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer comme infirmier au Luxembourg
Formation requises	Diplôme d'infirmier ou d'infirmier spécialisé Formation interne spécifique « OS-SSI »
Formation(s) continue(s)	Formations continue interne (8h/an) Participation active aux exercices CGO, NOVI, DPS

Activités exercées	
Activités principales	Coordonner, conseiller et piloter dans le cadre du soutien sanitaires aux interventions
Activités complémentaires	Soutien du « DSM » sur le terrain

6.8 Directeur des secours médicaux (DSM)

Emploi	Directeur des secours médicaux (DSM)
Mission	Diriger les opérations médicales, notamment lors du déclenchement du plan nombreuses victimes (NoVi)

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	COS
Niveau inférieur (N-1)	Médecins SAMU, Médecins, pharmaciens, infirmiers SAMU, infirmiers

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA du CGDIS Aptitude médicale catégorie B pour pompier volontaire ou professionnel Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon la catégorie B pour les agents professionnels non pompiers
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Médecin SAMU ou médecin
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef des secours médicaux, Médecin SAMU, Infirmier SAMU, médecin, infirmier, pharmacien COS
Autres conditions d'accès souhaitables	Formation dans le domaine de la médecine de catastrophe Formation « chaîne de commandement »

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer la médecine au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour pompier volontaire ou professionnel Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon la catégorie B pour les agents professionnels non pompiers
Formations requises	Diplôme de médecin
Formation(s) continue(s)	Formations internes sur le plan NoVi Participation active aux exercices plan NoVi

Activités exercées	
Activités principales	Diriger et coordonner l'ensemble de la chaîne médicale depuis le lieu d'intervention jusqu'à l'hôpital.
Activités complémentaires	Conseiller du COS au PC

7 Volet REA Service d'aide médicale urgente (SAMU)

7.1 Infirmier SAMU

Emploi	Infirmier SAMU
Mission	Prodiguer des soins dans le cadre des interventions SAMU

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Médecin SAMU, médecin, CSM, DSM ou COS
Niveau inférieur (N-1)	Infirmier

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA comme « infirmier SAMU » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Infirmier en anesthésie et réanimation
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef des secours médicaux, Médecin SAMU, Infirmier, Pharmacien
Autres conditions d'accès souhaitables	Formation complémentaire en « aide médicale urgente » au sens large du terme Formation ALS (advanced life support) ou équivalent

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer comme infirmier en anesthésie et réanimation au Luxembourg Ou au moins cinq ans d'exercice au SAMU avant l'entrée en vigueur de la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile, soit au 1er juillet 2018 Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Formations requises	Diplôme d'infirmier en anesthésie et réanimation Formation initiale SAMU
Formation(s) continue(s)	Participation active aux exercices Formations encouragées : - Formation PHTLS (prehospital trauma life support) ou équivalent

	<ul style="list-style-type: none"> - Formation PLS (pediatric life support) ou équivalent - Formation NLS (newborn life support) ou équivalent - Formation en médecine de catastrophe - Formation tactique TECC (tactical emergency casualty care) ou equivalent - Stage de conduite SAMU
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Activités exercées	
Activités principales	Donner des soins aux victimes et aux intervenants dans le cadre des interventions SAMU
Activités complémentaires possibles	Renfort en cas de déclenchement du plan NoVi Assurer le soutien sanitaire des interventions (SSI) Apporter leur concours aux dispositifs sanitaires prévisionnels

7.2 Médecin SAMU

Emploi	Médecin SAMU
Mission	Prodiguer des soins dans le cadre des interventions SAMU

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	CSM ou DSM ou, COS
Niveau inférieur (N-1)	Infirmier SAMU, infirmier

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA comme « médecin SAMU » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Médecin SAMU
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef des secours médicaux, Infirmier SAMU, Médecin, Infirmier, Pharmacien Fonction COS
Autres conditions d'accès souhaitables	Formation complémentaire en « aide médicale urgente » ou « réanimation-soins intensifs » au sens large du terme

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer la médecine au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Formations requises	Diplôme de médecin spécialiste en anesthésie-réanimation
Formation(s) continue(s)	Participation active aux exercices Formations encouragées : <ul style="list-style-type: none"> - Formation PHTLS (prehospital trauma life support) ou équivalent - Formation PLS (pediatric life support) ou équivalent - Formation NLS (newborn life support) ou équivalent - Formation en médecine de catastrophe - Formation tactique TECC (tactical emergency casualty care) ou équivalent - Stage de conduite SAMU

Activités exercées	
Activités principales	Donner des soins médicaux aux victimes et aux intervenants
Activités complémentaires	/

7.3 Chef de base adjoint SAMU

Emploi	Chef de base SAMU adjoint
Mission	Assurer la gestion managériale de la base SAMU

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de base SAMU
Niveau inférieur (N-1)	Infirmier SAMU

Conditions d'accès	
Réglementaire	<p>Infirmier SAMU</p> <p>Nomination par le CA comme « Chef de base SAMU adjoint »</p> <p>Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires.</p> <p>Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.</p>
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Infirmier SAMU
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Infirmier SAMU
Autres conditions d'accès souhaitables	Proposition par les infirmiers SAMU de la base en question ou, le cas échéant, par l'établissement hospitalier où est hébergée la base SAMU

Conditions d'exercice	
Réglementaire	<p>Autorisation d'exercer comme infirmier en anesthésie et réanimation au Luxembourg</p> <p>Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires.</p> <p>Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.</p>
Formations requises	Diplôme d'infirmier en anesthésie et réanimation
Formation(s) continue(s)	<p>Celles de l'infirmier SAMU</p> <p>Formations spécifiques éventuelles</p>

Activités exercées	
Activités principales	Organiser au quotidien sa base SAMU en collaboration avec le chef de base SAMU Gérer les plans de garde Participer aux réunions du comité de concertation
Activités complémentaires	

7.4 Chef de base SAMU

Emploi	Chef de base SAMU
Mission	Assurer la gestion managériale de la base SAMU

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de département Secours médicaux
Niveau inférieur (N-1)	Chef de base SAMU adjoint, Médecin SAMU, Infirmier SAMU

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA comme « Chef de base SAMU » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Médecin SAMU
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Médecin SAMU
Autres conditions d'accès souhaitables	Proposition par les médecins SAMU de la base en question

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer la médecine au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Formations requises	Diplôme de médecin spécialiste en anesthésie-réanimation
Formation(s) continue(s)	Celles du médecin SAMU Formations spécifiques éventuelles

Activités exercées	
Activités principales	Organiser au quotidien de sa base SAMU en collaboration avec le chef de base SAMU adjoint Gérer les plans de garde

	Assurer la communication entre la Direction médicale et de la santé avec la base Participer aux réunions du comité de concertation
Activités complémentaires	

7.5 Chef des secours médicaux (CSM)

Emploi	Chef des secours médicaux (CSM)
Mission	Diriger les opérations médicales lors d'une intervention de SAP/SAMU

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	COS
Niveau inférieur (N-1)	Médecins SAMU, médecins, pharmaciens, infirmiers SAMU, infirmiers, pharmacien

Conditions d'accès	
Réglementaire	Nomination par le CA comme « médecin SAMU » Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Médecin SAMU
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Directeur des secours médicaux, Infirmier SAMU, médecin, infirmier, pharmacien Fonction COS
Autres conditions d'accès souhaitables	Formation « chaîne de commandement »

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Autorisation d'exercer la médecine au Luxembourg Aptitude médicale catégorie B pour les agents volontaires. Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon les critères de la catégorie B pour les agents professionnels.
Formations requises	Diplôme de médecin spécialiste en anesthésie-réanimation
Formation(s) continue(s)	Formations SAMU internes Participation active aux exercices

Activités exercées	
Activités principales	Diriger et coordonner l'ensemble de la chaîne médicale depuis le lieu d'intervention jusqu'à l'hôpital. Donner des soins médicaux aux victimes et aux intervenants

8 Volet REA managérial

8.1 Chef d'équipe

Voir description de fonction respective en vigueur

8.2 Chef d'unité

Pour les chefs d'unité professionnels voir la description de fonction respective en vigueur.

8.2.1 Chef d'unité formation

Emploi	Chef d'unité
Mission	Soutenir le Chef CIS / GIS dans ses tâches managériales dans le domaine de la formation.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de CIS / Chef de GIS (selon appartenance)
Niveau inférieur (N-1)	Unité formation (les membres du CIS / GIS qui le soutiennent dans sa fonction)

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A pour le volet INCSA Aptitude médicale catégorie B pour le volet SAP Aptitude médicale catégorie A ou B ou S pour le volet GIS (dépendant du GIS) Âge minimal : 21 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme (INCSA ou SAP ou GIS)
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef CIS / Chef GIS (selon appartenance) Chef de service Autres chefs d'unités
Autres conditions d'accès souhaitables	Expérience dans les domaines de la pédagogie, l'andragogie ou la didactique Compétences administratives

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A pour le volet INCSA Aptitude médicale catégorie B pour le volet SAP Aptitude médicale catégorie A ou B ou S pour le volet GIS (dépendant du GIS) Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
Formations requises	Formation management Niveau I ICI Curriculum & Course Design Formation administrative pour CUFs
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du CIS / GIS Au moins 8 heures de formation continue spécifique « chefs d'unité formation » par an.

Activités exercées	
Activités principales	<p>Garantir l'organisation du maintien des acquis au sein du CIS / GIS.</p> <p>Gérer le besoin de formation des membres du CIS / GIS (formations initiales et formations continues)</p> <p>Inscrire les membres du CIS / GIS dans les formations offertes par l'INFS (via « LEVESO »)</p>
Activités complémentaires	<p>Soutenir lors des formations zonales offertes par l'INFS</p> <p>Motiver les membres à suivre des formations</p> <p>Être la personne de contact dans les domaines de l'hygiène / de la santé / de la sécurité au travail</p> <p>Donner des cours dans les CIS / GIS ou au niveau zonal selon les directives et exigences de l'INFS</p>

8.2.2 Chef d'unité technique et logistique

Emploi	Chef d'unité
Mission	Soutenir le Chef CIS / GIS dans ses tâches managériales dans la coordination et mise en œuvre de l'entretien des immeubles et du matériel et dans la gestion des stocks

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de CIS / Chef de GIS (selon appartenance)
Niveau inférieur (N-1)	Unité technique et logistique (les membres du CIS / GIS qui le soutiennent dans sa fonction)

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale niveau S Âge minimal : 21 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	/
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef CIS / Chef GIS (selon appartenance) Chef de service Autres chefs d'unités
Autres conditions d'accès souhaitables	Expérience dans les domaines de la technique et / ou logistique. Compétences administratives Être en possession d'un permis de conduire catégorie C.

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale niveau S Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
Formations requises	Formation Management Niveau I
Formation(s) continue(s)	Formation continue spécifique « chefs d'unité technique et logistique »

Activités exercées	
Activités principales	Gérer le stock du CIS / GIS Coordonner les commandes de matériel près du Service zonal technique et logistique / Centre de soutien logistique Coordonner et organiser les réparations et l'entretien : <ul style="list-style-type: none"> ▪ du parc automobile ▪ du matériel / de l'équipement
Activités complémentaires	Coordonner et organiser les réparations et l'entretien :

- | | |
|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | <ul style="list-style-type: none">▪ du CIS / des locaux du GIS▪ des produits informatiques du CIS / GIS |
|--|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

8.2.3 Chef d'unité administrative et financière

Emploi	Chef d'unité
Mission	Soutenir le chef CIS/GIS dans les tâches administratives et financières générales ainsi que dans la gestion du personnel volontaire et professionnel

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de CIS / Chef de GIS (selon appartenance)
Niveau inférieur (N-1)	Unité administrative et financière (les membres du CIS / GIS qui le soutiennent dans sa fonction)

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Âge minimal : 21 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef CIS / Chef GIS (selon appartenance) Chef de service Autres chefs d'unités
Autres conditions d'accès souhaitables	Expérience dans les domaines administratif et/ou financier Compétences administratives

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
Formations requises	Formation Management Niveau I
Formation(s) continue(s)	Formation continue spécifique « chefs d'unité administrative et financière »

Activités exercées	
Activités principales	Coordonner l'administration journalière du CIS / GIS Rédiger des rapports / lettres / notes etc. Gérer le courrier entrant et sortant Gérer les données des membres et informations des directions respectives lors de changements Soutenir le chef CIS / GIS en ce qui concerne la gestion du personnel (<i>surtout dans les CIS avec pompiers professionnels</i>)
Activités complémentaires	Organiser l'archivage et la digitalisation des documents

	<p>Soutenir le chef CIS / GIS lors des planifications budgétaires</p> <p>Coopérer avec le chef d'unité technique et logistique lors de certaines commandes et demandes.</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

8.2.4 Chef d'unité prévention et planification

Emploi	Chef d'unité
Mission	Travailler sur des projets de prévention et de planification sur le terrain de la commune du CIS en contact avec les différents acteurs locaux (bourgmestre, entreprises etc.)

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de CIS
Niveau inférieur (N-1)	Unité prévention et planification (les membres du CIS qui le soutiennent dans sa fonction)

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Avoir suivi le cours de prévention Âge minimal : 21 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef CIS Chef de service Autres chefs d'unités
Autres conditions d'accès souhaitables	Bonne maîtrise des langues administratives du Luxembourg Expérience dans le domaine de la prévention et/ou planification Compétences administratives

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
Formations requises	Formation Management Niveau I
Formation(s) continue(s)	Formation continue spécifique « chefs d'unité prévention et planification »

Activités exercées	
Activités principales	Prévention Mettre en œuvre le dispositif relatif à la prévention contre les incendies dans les communes dont le CIS assure la défense contre l'incendie.

	<p>Mettre en œuvre le dispositif relatif aux règles facilitant l'intervention des secours dans les communes dont le CIS assure la défense contre l'incendie.</p> <p>Participer à l'éducation de la population à la prévention des risques et de la sécurité dans les communes dont le CIS assure la défense contre l'incendie.</p> <p>Planification</p> <p>Conceptualiser et mettre à jour les plans d'intervention de son CIS</p> <p>Mettre en œuvre les objectifs d'exercice de son CIS</p> <p>Mettre en œuvre le processus RETEX opérationnel dans son CIS</p> <p>Se positionner en référent local en matière de planification</p>
<p>Activités complémentaires</p>	<p>Assister au service zonal et/ou département prévention selon leur demande</p> <p>Participer aux projets et programmes de recherches et d'innovation.</p> <p>Exploiter le système d'information géographique.</p>

8.2.5 Chef d'unité managériale-opérationnelle

Emploi	Chef d'unité (adj.) managériale-opérationnelle
Mission	Soutenir le chef d'unité formation, le chef d'unité technique et logistique et le chef d'unité administrative et financière du GIS en ce qui concerne la gestion de leurs tâches en lien avec l'unité opérationnelle

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de CIS / Chef de GIS (selon appartenance)
Niveau inférieur (N-1)	Unité opérationnelle (les membres du CIS / GIS qui le soutiennent dans sa fonction)

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale : voir dispositions du chef de groupe du GIS Âge minimal : 21 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	/
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef CIS / Chef GIS (selon appartenance) Chef de service Autres chefs d'unités
Autres conditions d'accès souhaitables	Expérience dans le domaine de l'unité opérationnelle Compétences administratives

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale : voir dispositions du chef de groupe du GIS Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
Formations requises	Formation management Niveau I
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du CIS / GIS

Activités exercées	
Activités principales	Garantir l'organisation du maintien des acquis au sein de l'unité. Aider le chef d'unité formation du GIS à gérer le besoin de formation des membres de l'unité Soutenir le chef d'unité technique et logistique du GIS dans la gestion du stock de l'unité Soutenir le chef d'unité technique et logistique du GIS dans la coordination des commandes de matériel.

	<p>Soutenir le chef d'unité technique et logistique du GIS dans la coordination et organisation des réparations et de l'entretien du parc automobile, du matériel et de l'équipement</p> <p>Coordonner l'administration journalière de l'unité</p> <p>Soutenir le chef GIS en ce qui concerne la gestion du personnel de l'unité</p> <p>Soutenir le chef d'unité administratif et financière à gérer les données des membres et informations des directions respectives lors de changements</p>
<p>Activités complémentaires</p>	<p>Motiver les membres de l'unité à suivre des formations</p> <p>Être la personne de contact dans l'unité</p> <p>Soutenir le chef d'unité technique et logistique dans la coordination et l'organisation des réparations et l'entretien des locaux de l'unité et des produits informatiques de l'unité</p> <p>Soutenir le chef GIS lors des planifications budgétaires dans le domaine de son unité</p> <p>Coopérer avec le chef d'unité technique et logistique lors de certaines commandes et demandes</p>

8.3 Chef de Centre d'Incendie et de Secours

Emploi	Chef CIS (adj.)
Mission	Garantir la gestion quotidienne du CIS au niveau managérial, administratif et opérationnel, en collaboration avec le chef de zone, le(s) chef(s) de centre adjoint(s) et le(s) chef(s) d'unité

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de zone
Niveau inférieur (N-1)	Agents attribués au CIS

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Pour les agents professionnels : voir la description de fonction respective en vigueur.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de zone Directeur fonctionnel Directeur général
Autres conditions d'accès souhaitables	Adjoint au CIS Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
Formations requises	Formation Management Niveau II
Formation(s) continue(s)	Formation continue spécifique « Chef CIS »

Activités exercées	
Activités principales	Gérer le potentiel opérationnel journalier du CIS Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines de son CIS (recrutement, formation, aptitude médicale..) ainsi que la promotion du volontariat au sein de CIS Veiller au maintien des équipements et infrastructures attribués au CIS

	<p>Soigner les relations avec les autorités locales et les partenaires externes</p> <p>Veiller au bon fonctionnement de la section des jeunes pompiers au sein de son CIS</p>
Activités complémentaires	<p>Soigner la relation avec l'amicale du CIS (si existant)</p> <p>Participer à l'éducation de la population aux gestes qui sauvent et aux mesures générales de prévention des risques</p>

8.4 Chef de Zone

Voir description de fonction respective en vigueur

8.5 Chef de Service

Voir description de fonction respective en vigueur

8.6 Chef de Département

Voir description de fonction respective en vigueur

8.7 Directeur fonctionnel

Voir description de fonction respective en vigueur

8.8 Directeur général

Voir description de fonction respective en vigueur

9 Volet REA Instruction (INS)

9.1 Moniteur premiers secours

Emploi	Moniteur premiers secours
Mission	Dispenser des cours en matière de premiers secours

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Département Formation Spécialisée
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S ou Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon la catégorie S Age minimal : 21 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Néant
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S ou Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon la catégorie S Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Dispenser aux moins 32h de formation dans le domaine de la formation du public par ans pour les besoins de l'INFS
Formations requises	Cours de premiers secours CIC SAP I ICI Formation moniteur premiers secours
Formation(s) continue(s)	Recyclage annuel d'au moins 4 heures

Activités exercées	
Activités principales	<p>Dispenser des cours en matière de premiers secours en respectant le référentiel de formation de l'INFS</p> <p>Évaluer en continue les participants du cours de formation</p> <p>Gérer le matériel pédagogique</p> <p>Encoder les présences ainsi que les évaluations finales dans l'outil de gestion électronique (http://cours.cgdis.lu)</p>
Activités complémentaires	Néant

9.2 Moniteur sécurité et prévention des accidents au quotidien

Emploi	Moniteur sécurité et prévention des accidents au quotidien
Mission	Dispenser des cours de sensibilisation à la lutte et à la prévention des incendies et/ou de la sécurité au quotidien.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Département Formation Spécialisée
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S ou Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon la catégorie S Age minimal : 21 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Néant
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S ou Aptitude médicale certifiée par le service médecine travail compétent selon la catégorie S Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Dispenser aux moins 32h de formation dans le domaine de la formation du public par ans pour les besoins de l'INFS
Formations requises	Cours de sécurité et prévention des accidents au quotidien CIC FIS I ICI Formation moniteur sécurité et prévention des accidents au quotidien
Formation(s) continue(s)	Recyclage annuel d'au moins 4 heures

Activités exercées	
Activités principales	<p>Dispenser des cours en matière de sensibilisation à la lutte et à la prévention des incendies et/ou de la sécurité au quotidien.</p> <p>Évaluer en continue les participants du cours de formation</p> <p>Gère le matériel pédagogique</p> <p>Encoder les présences ainsi que les évaluations finales dans l'outil de gestion électronique (http://cours.cgdis.lu)</p>
Activités complémentaires	néant

9.3 Moniteur Sportif

Emploi	Moniteur Sportif
Mission	Dispenser des formations sportives pour les membres professionnels et volontaires du CGDIS sous la responsabilité de l'INFS.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Département Formation Spécialisée
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A ou B Age minimal : 21 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Néant
Autres conditions d'accès souhaitables	Brevet entraîneur C

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A ou B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Participer à aux moins 8h d'activités sportives INFS (pour PP ou PV) en tant que moniteur sportif par an (sont exclus les examens sportifs).
Formations requises	CIC SAP I Moniteur sportif I
Formation(s) continue(s)	Formation continue annuel d'au moins 4 heures

Activités exercées	
Activités principales	Dispenser seul ou sous la responsabilité des instructeurs sportifs professionnels de l'INFS des formations sportives au profit des membres du CGDIS. Participer aux différents examens et tests sportifs de l'INFS en tant qu'examineur.
Activités complémentaires	Servir de point de contact pour les questions relatives au sport dans son propre CIS.

9.4 Instructeur formation incendie et sauvetage niveau I (IFIS I)

Emploi	Instructeur formation incendie et sauvetage niveau I (IFIS I)
Mission	Dispenser des formations de base et des formations continues au niveau zonal dans les matières de la lutte contre les incendies et le sauvetage.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Département Formation de base
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Age minimal 21 ans 5 ans d'expérience au sein des services de secours, ou sur proposition de l'INFS Être sélectionné dans le cadre de la procédure de recrutement pour instructeurs volontaires de l'INFS.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier INCSA
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Néant
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 21 ans Nomination à l'emploi par le CA CGDIS Dispenser au moins 16 heures de formation pour les besoins de l'INFS par an (Cf. les formations listées dans la rubrique « activités principales ».)
Formations requises	CIC FIS I FIS II ARI I SAP I ICI IFIS I

Formation(s) continue(s)	Au moins 8 heures de formation continue pour instructeurs par an
---------------------------------	------------------------------------------------------------------

Activités exercées	
Activités principales	<p>Dispenser les formations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CIC • FIS I • ARI I.1 / ARI I.2 • ARI Recyclage • FOCO INCSA correspondant au niveau de formation opérationnel et à l'expertise de l'instructeur en question <p>Évaluer en continu et en final les stagiaires durant la formation</p> <p>Aider aux pompiers à développer leurs compétences</p>
Activités complémentaires	<p>Occuper le cas échéant l'emploi de Chef d'unité formation au sein d'un CIS/GIS</p> <p>Supporter le chef d'unité – moniteur jeunes pompiers dans la formation des jeunes pompiers</p> <p>Préparer les exercices de maintien des acquis au CIS d'affectation</p> <p>Assurer la diffusion de la doctrine de formation définie par l'INFS au niveau du CIS</p>

9.4.1 Spécialisation facultative – Formateur ARI I.3

Emploi nécessaire pour la spécialisation	Instructeur formation incendie et sauvetage niveau I
Mission	Assumer le rôle de formateur pour le module ARI I.3
Conditions d'accès	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Emploi IFIS I Être sélectionné dans le cadre de la procédure de recrutement pour instructeurs volontaires de l'INFS
Conditions d'exercices	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Nomination à la spécialisation par le CA du CGDIS Dispenser au moins 16 heures de formation pour les besoins du CGDIS par ans dont au moins 8 heures de cours du volet ARI.
Formations requises	CIC FIS I FIS II ARI I SAP I ICI IFIS I Stage d'intégration «ARI I.3»
Formation(s) continue(s)	/

9.4.2 Spécialisation facultative – Formateur moyens élévateurs aériens « DLK/TMF »

Emploi nécessaire pour la spécialisation	Instructeur formation incendie et sauvetage niveau I
Mission	Assumer le rôle de formateur pour les modules suivants : <ul style="list-style-type: none"> • DLK-Maschinistenlehrgang • TMF-Maschinistenlehrgang Emploi IFIS I Être sélectionné dans le cadre de la procédure de recrutement pour instructeurs volontaires de l'INFS
Conditions d'accès	Aptitude médicale catégorie A Emploi IFIS I
Conditions d'exercices	Aptitude médicale catégorie A Nomination à la spécialisation par le CA du CGDIS Dispenser au moins 8 heures de formation du type « DLK/TMF-Maschinistenlehrgang » pour les besoins de l'INFS par an
Formations requises	CIC FIS I FIS II ARI I SAP I ICI IFIS I DLK / TMF Maschinistenausbildung Modul A DLK / TMF Maschinistenausbildung Modul B DLK/ TMF Ausbilderlehrgang
Formation(s) continue(s)	Au moins 16 heures de formation continue pour « formateurs moyens élévateurs aériens » sur deux ans

9.4.3 Spécialisation facultative – Formateur protection anti-chute « ABSTUSI »

Emploi nécessaire pour la spécialisation	Instructeur formation incendie et sauvetage niveau I
Mission	Assumer le rôle de formateur pour le cours sur la protection anti-chute (« ABSTUSI »)
Conditions d'accès	Aptitude médicale catégorie A Emploi IFIS I Être sélectionné dans le cadre de la procédure de recrutement pour instructeurs volontaires de l'INFS
Conditions d'exercices	Aptitude médicale catégorie A Nomination à la spécialisation par le CA du CGDIS Dispenser au moins 8 heures de formation du type « ABSTUSI » pour les besoins de l'INFS par an
Formations requises	CIC FIS I FIS II ARI I SAP I ICI IFIS I (sauf équipiers GRIMP) ABSTUSI (sauf équipiers GRIMP) IABSTUSI ou GRIMP II
Formation(s) continue(s)	Au moins 8 heures de formation continue pour formateurs ABSTUSI par an

9.4.4 Spécialisation facultative – Formateur feu réel

Emploi nécessaire pour la spécialisation	Instructeur formation incendie et sauvetage niveau I
Mission	Assumer le rôle de formateur pour les modules suivants : <ul style="list-style-type: none"> • ARI I.4 • ARI II • FOCO ARI
Conditions d'accès	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Emploi IFIS I Être sélectionné dans le cadre de la procédure de recrutement pour instructeurs volontaires de l'INFS
Conditions d'exercices	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Nomination à la spécialisation par le CA CGDIS Dispenser au moins 24 heures de formation du type « feu réel » pour les besoins de l'INFS par an
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I ARI II SAP I ICI IFIS I Cours pour formateurs feu réel
Formation(s) continue(s)	Au moins 8 heures de formation continue pour formateurs feu réel par an

9.4.5 Spécialisation facultative – Formateur ARI II.1

Emploi nécessaire pour la spécialisation	Instructeur formation incendie et sauvetage niveau I
Mission	Assumer le rôle de formateur pour le module « ARI II.1 »
Conditions d'accès	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Emploi IFIS I Être sélectionné dans le cadre de la procédure de recrutement pour instructeurs volontaires de l'INFS
Conditions d'exercices	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Nomination à la spécialisation par le CA CGDIS Dispenser au moins 8 heures de formation du type « ARI II.1 » pour les besoins de l'INFS par an
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I ARI II SAP I ICI IFIS I Stage d'intégration « ARI II.1 »
Formation(s) continue(s)	/

9.5 Instructeur secours à personnes niveau I (ISAP I)

Emploi	Instructeur secours à personnes niveau I (ISAP I)
Mission	Dispenser des formations de base et des formations continues au niveau zonal dans la matière du secours à personnes

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Département Formation de base
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 21 ans 5 ans d'expérience au sein des services de secours ou sur proposition de l'INFS Être sélectionné dans le cadre de la procédure de recrutement pour instructeurs volontaires de l'INFS.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Néant
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 21 ans Nomination à l'emploi par le CA CGDIS Dispenser au moins 16 heures de formation pour les besoins de l'INFS par an (Cf. les formations listées dans la rubrique « activités principales ».)
Formations requises	CIC SAP I SAP II ICI ISAP I

Formation(s) continue(s)	<p>Est tenu de réussir le cours « BLS / AED-Trainer » dans les deux ans qui suivent sa nomination en tant qu'instructeur secours à personnes niveau I.</p> <p>Au moins 8 heures de formation continue pour instructeurs par an</p>
---------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Activités exercées	
Activités principales	<p>Dispenser les formations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CIC • SAP I • FOCO SAP correspondant au niveau de formation opérationnel et à l'expertise de l'instructeur en question • BLS / AED (si le candidat a suivi avec succès le cours « BLS / AED-Trainer ») <p>Évaluer en continu et en final les stagiaires durant la formation</p> <p>Aider aux pompiers à développer leurs compétences</p>
Activités complémentaires	<p>Occuper le cas échéant l'emploi de Chef d'unité formation au sein d'un CIS/GIS</p> <p>Supporter le chef d'unité – moniteur jeunes pompiers dans la formation des jeunes pompiers</p> <p>Préparer les exercices de maintien des acquis au CIS d'affectation</p> <p>Assurer la diffusion de la doctrine de formation définie par l'INFS au niveau du CIS</p>

9.6 Instructeur formation incendie et sauvetage niveau II (IFIS II)

Emploi	Instructeur formation incendie et sauvetage niveau II (IFIS II)
Mission	Dispenser des formations de base et des formations continues au niveau national dans les matières de la lutte contre les incendies et le sauvetage.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Département Formation de base
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Age minimal 23 ans 2 ans d'expérience comme IFIS I Être sélectionné dans le cadre de la procédure de recrutement pour instructeurs volontaires de l'INFS.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme INCSA
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Néant
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Age minimal 23 ans Nomination à l'emploi par le CA CGDIS Dispenser au moins 16 heures de formation pour les besoins de l'INFS par an (Cf. les formations listées dans la rubrique « activités principales ».)
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I SAP I ICI

	IFIS I IFIS II
Formation(s) continue(s)	Au moins 8 heures de formation continue pour instructeurs par an

Activités exercées	
Activités principales	<p>Dispenser les formations suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • CIC • FIS I • FIS II • ARI I.1 / ARI I.2 • ARI Recyclage • FOCO INCSA correspondant au niveau de formation opérationnel et à l'expertise de l'instructeur en question <p>Préparer une séance de formation</p> <p>Évaluer en continu et en final les stagiaires durant la formation</p> <p>Encoder les présences ainsi que les notes des stagiaires dans l'outil de gestion électronique mise à disposition par l'INFS</p> <p>Aider aux pompiers à développer leurs compétences</p>
Activités complémentaires	<p>Occuper le cas échéant l'emploi de Chef d'unité formation au sein d'un CIS/GIS</p> <p>Supporter le chef d'unité – moniteur jeunes pompiers dans la formation des jeunes pompiers</p> <p>Préparer les exercices de maintien des acquis au CIS d'affectation</p> <p>Assurer la diffusion de la doctrine de formation définie par l'INFS au niveau du CIS</p>

9.7 Instructeur secours à personnes niveau II (ISAP II)

Emploi	Instructeur secours à personnes niveau II (ISAP II)
Mission	Dispenser des formations de base et des formations continues au niveau national dans la matière du secours à personnes

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Département Formation de base
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 23 ans 2 ans d'expérience comme ISAP I ou sur proposition de l'INFS Être sélectionné dans le cadre de la procédure de recrutement pour instructeurs volontaires de l'INFS.
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef d'agrès SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Néant
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 23 ans Nomination à l'emploi par le CA CGDIS Dispenser au moins 16 heures de formation pour les besoins de l'INFS par an (Cf. les formations listées dans la rubrique « activités principales ».)
Formations requises	CIC SAP I SAP II COM I ICI ISAP I ILS

	EPILS ISAP II
Formation(s) continue(s)	Au moins 8 heures de formation continue pour instructeurs par an

Activités exercées	
Activités principales	<p>Dispenser les formations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CIC • SAP I • SAP II • FOCO SAP correspondant au niveau de formation opérationnel et à l'expertise de l'instructeur en question <p>Préparer une séance de formation</p> <p>Évaluer en continu et en final les stagiaires durant la formation</p> <p>Encoder les présences ainsi que les notes des stagiaires dans l'outil de gestion électronique mise à disposition par l'INFS</p> <p>Aider aux pompiers à développer leurs compétences</p>
Activités complémentaires	<p>Occuper le cas échéant l'emploi de Chef d'unité formation au sein d'un CIS/GIS</p> <p>Supporter le chef d'unité – moniteur jeunes pompiers dans la formation des jeunes pompiers</p> <p>Préparer les exercices de maintien des acquis au CIS d'affectation</p> <p>Assurer la diffusion de la doctrine de formation définie par l'INFS au niveau du CIS</p>

9.8 Instructeur formation incendie et sauvetage niveau III (IFIS III)

Emploi	Instructeur formation incendie et sauvetage niveau III (IFIS III)
Mission	Dispenser des formations de base et des formations continues au niveau national dans les matières de la lutte contre les incendies et le sauvetage.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Département Formation de base
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	<p>Aptitude médicale catégorie A</p> <p>Age minimal 26 ans</p> <p>2 ans d'expérience comme IFIS II, ou sur proposition de l'INFS</p> <p>Être sélectionné dans le cadre de la procédure de recrutement pour instructeurs volontaires de l'INFS</p>
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Néant
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	<p>Aptitude médicale catégorie A</p> <p>Age minimal 26 ans</p> <p>Nomination à l'emploi par le CA CGDIS</p> <p>Dispenser au moins 16 heures de formation pour les besoins de l'INFS par an (Cf. les formations listées dans la rubrique « activités principales ».)</p>
Formations requises	<p>CIC</p> <p>FIS I</p> <p>FIS II</p> <p>FIS III</p> <p>ARI I</p> <p>ARI II</p> <p>UVA</p>

	SAP I ICI IFIS I IFIS II IFIS III
Formation(s) continue(s)	Au moins 8 heures de formation continue pour instructeurs par an

Activités exercées	
Activités principales	<p>Dispenser les formations suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • CIC • FIS I • FIS II • FIS III • ARI I.1 / ARI I.2 • ARI Recyclage • UVA • FOCO INCSA correspondant au niveau de formation opérationnel et à l'expertise de l'instructeur en question • COM I <p>Préparer une séance de formation</p> <p>Évaluer en continu et en final les stagiaires durant la formation</p> <p>Encoder les présences ainsi que les notes des stagiaires dans l'outil de gestion électronique mise à disposition par l'INFS</p> <p>Aider aux pompiers à développer leurs compétences</p>
Activités complémentaires	<p>Occuper le cas échéant l'emploi de Chef d'unité formation au sein d'un CIS/GIS</p> <p>Préparer les exercices de maintien des acquis au CIS d'affectation</p> <p>Assurer la diffusion de la doctrine de formation définie par l'INFS au niveau du CIS</p>

9.9 Instructeur formation aéroportuaire I (IAERO I)

Emploi	Instructeur formation aéroportuaire niveau I (IAERO I)
Mission	Dispenser la formation de base et des formations continues pour les pompiers d'aéroport

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef CIS Findel
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A 5 ans d'expérience au sein du CIS Findel (ou de l'ancien CIS Aéroport) Age minimal de 26 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme INCSA avec « spécialisation pompier d'aéroport »
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section avec « spécialisation chef de manœuvre de l'aéroport »
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Nomination à l'emploi par l'opérateur d'aérodrome Nomination à l'emploi par le CA CGDIS Accomplir un « <i>Proficiency check</i> » pour pompier d'aéroport ou chef de manœuvre annuellement avec succès Affectation au CIS Findel
Formations requises	Avoir suivi avec succès la formation en tant PP auprès de l'INFS ou de l'ancien CIS Aéroport FIS Aéro SATP SAT ADP A et B ICI
Formation(s) continue(s)	Au moins 4 heures de formation pour instructeurs au sein CIS Findel

	Participation au colloque pour Instructeurs, Moniteurs et CUF aux moins 1 fois tous les 2 ans.
--	------------------------------------------------------------------------------------------------

Activités exercées	
Activités principales	<p>Dispenser les formations suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • FIS Aéro • Formations continues pour pompiers d'aéroport <p>Préparer une séance de formation</p> <p>Évaluer en continue et en final les participants des formations FIS Aéro, FOCO Aéro et MDA</p> <p>Aider aux pompiers d'aéroport à développer leurs compétences</p> <p>Rendre compte au Chef d'unité formation</p>
Activités complémentaires	<p>Préparer les exercices de maintien des acquis au CIS</p> <p>Findel</p>

9.10 Instructeur formation aéroportuaire II (IAERO II)

Emploi	Instructeur formation aéroportuaire niveau II (IAERO I)
Mission	Dispenser la formation de base et des formations continues pour les pompiers d'aéroport et les chefs de manœuvre de l'aéroport.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef CIS Findel
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A 5 ans d'expérience au sein du CIS Findel (ou de l'ancien CIS Aéroport) Age minimal de 26 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section avec « spécialisation chef de manœuvre de l'aéroport »
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	/
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Nomination à l'emploi par l'opérateur d'aérodrome Nomination à l'emploi par le CA CGDIS Accomplir un « <i>Proficiency check</i> » pour pompier d'aéroport ou chef de manœuvre annuellement avec succès Affectation au CIS Findel Dispenser au moins 16 heures de formation pour les besoins du CIS Findel par an
Formations requises	Avoir suivi avec succès la formation en tant PP auprès de l'INFS ou de l'ancien CIS Aéroport FIS Aéro COM Aéro SATP SAT ADP A et B ICI

Formation(s) continue(s)	<p>Au moins 4 heures de formation pour instructeurs au sein CIS Findel</p> <p>Participation au colloque pour Instructeurs, Moniteurs et CUF aux moins 1 fois tous les 2 ans.</p>
---------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Activités exercées	
Activités principales	<p>Dispenser les formations suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • FIS Aéro • COM Aéro • Formations continues pour pompiers d'aéroport <p>Préparer une séance de formation</p> <p>Évaluer en continue et en final les participants des formations FIS Aéro, COM Aéro, FOCO Aéro et MDA</p> <p>Aider aux pompiers d'aéroport à développer leurs compétences</p> <p>Rendre compte au Chef d'unité formation</p>
Activités complémentaires	<p>Préparer les exercices de maintien des acquis au CIS Findel</p>

9.11 Instructeur GIS

Emploi	Instructeur formation groupe d'intervention spécialisé
Mission	Dispenser la formation de base et des formations continues dans le cadre de la formation interne de son GIS et pour toute autre formation dans son domaine d'expertise selon son niveau de formation et sa spécialisation au sein dudit GIS.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Groupe du GIS en question
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	<p>Occuper un emploi opérationnel au sein du GIS correspondant au domaine dans lequel on vise à dispenser des formations.</p> <p>Aptitude médicale correspondant aux conditions d'accès de l'emploi opérationnel que l'on occupe au sein du GIS</p> <p>3 ans d'expérience au sein du GIS pour lequel on vise à dispenser des formations</p> <p>Age minimal de 21 ans</p>
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	<p>Les compétences de l'emploi supérieur à celui du public cible de la formation qu'on vise à dispenser sont nécessaires.</p> <p>Pour les GIS disposant de plusieurs spécialisation (p.ex. GSAQ-S / -T / -P, CYNO-Q / -P / -D) : Les compétences spécifiques de ces spécialisations sont nécessaires afin de pouvoir dispenser les modules spécifiques de ces spécialisations.</p>
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	/
Autres conditions d'accès souhaitables	Diplôme post-secondaire correspondant au domaine d'expertise du GIS pour lequel on vise à dispenser des formations

Conditions d'exercice	
Réglementaire	<p>Aptitude médicale correspondant aux conditions d'exercice de l'emploi opérationnel que l'on occupe au sein du GIS</p> <p>Nomination à l'emploi par le CA du CGDIS</p>

	Dispenser au moins 4 heures de formation pour le CGDIS dans son domaine d'expertise (hors MDA)
Formations requises	CIC SAP I ICI Course & Curriculum Design
Formation(s) continue(s)	Participation au colloque pour Instructeurs, Moniteurs et CUF aux moins 1 fois tous les 2 ans.

Activités exercées	
Activités principales	Dispenser les formations suivantes Préparer une séance de formation Évaluer en continue et en final les participants des formations dispensées et MDA Aider aux pompiers de son GIS à développer leurs compétences Rendre compte au Chef d'unité formation de son GIS
Activités complémentaires	Préparer les exercices de maintien des acquis au GIS Dispenser des formations dans son domaine d'expertise au profit des membres du CGDIS hors de son propre GIS

10 Volet REA CSL

10.1 Equipier-Stagiaire CSL

Emploi	Équipier stagiaire CSL
Mission	Assister à des missions du CSL sous la responsabilité d'un chef de binôme

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme CSL
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialisation LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialisation RAVI Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Equipier CSL
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialisation LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialisation RAVI Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC

	CSL I
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique CSL annuelle de 4 heures.

Activités exercées	
Activités principales	Exécuter les tâches confiées et rendre compte au supérieur(s) hiérarchique(s)
Activités complémentaires	Néant

10.2 Equipier CSL

Emploi	Équipier CSL
Mission	Assister à des missions du CSL sous la responsabilité d'un chef de binôme.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme CSL
Niveau inférieur (N-1)	Equipier stagiaire CSL

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialisation LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialisation RAVI Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier stagiaire CSL
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme CSL
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialisation LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialisation RAVI Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I CSL I CSL II-X <ul style="list-style-type: none"> • R = Ravitaillement

	<ul style="list-style-type: none"> • L = Logistique Pour la spécialisation LOG : <ul style="list-style-type: none"> • CEF-T • CEF-P • Ladungssicherung
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue SAP annuelle de 8 heures. Formation continue spécifique CSL annuelle de 4 heures.

Activités exercées	
Activités principales	Assister dans le transport et la mise en œuvre des moyens logistiques du CSL.
Activités complémentaires	Néant

10.3 Chef de binôme CSL

Emploi	Chef de binôme CSL
Mission	Guider et commander son équipier binôme au sein du CSL sous la responsabilité d'un chef de section.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section et/ou chef de section CSL
Niveau inférieur (N-1)	Equipier CSL

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialisation LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialisation RAVI Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier CSL
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialisation LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialisation RAVI Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I COM I

	CSL I CSL II-X <ul style="list-style-type: none"> • R = Ravitaillement • L = Logistique CSL III-X <ul style="list-style-type: none"> • R = Ravitaillement • L = Logistique Pour la spécialisation LOG : <ul style="list-style-type: none"> • CEF-T • CEF-P • Ladungssicherung • Grue auxiliaire-P • Grue auxiliaire-T • CET-T • CET-P
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue SAP annuelle de 8 heures Formation continue spécifique CSL annuelle de 4 heures.

Activités exercées	
Activités principales	Assurer le transport et la mise en œuvre des moyens logistiques du CSL.
Activités complémentaires	Néant

10.4 Chef de section CSL

Emploi	Chef de section CSL
Mission	Commande seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du CSL.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton et/ou chef de groupe CSL
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme CSL

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialisation LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialisation RAVI Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme CSL
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme CSL
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de groupe CSL
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialisation LOG ou Aptitude médicale catégorie S pour la spécialisation RAVI Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I

	<p>COM I</p> <p>COM II - GIS</p> <p>CSL I</p> <p>CSL II-X</p> <ul style="list-style-type: none"> • R = Ravitaillement • L = Logistique <p>CSL III-X</p> <ul style="list-style-type: none"> • R = Ravitaillement • L = Logistique
Formation(s) continue(s)	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique CSL annuelle de 4 heures.</p> <p>Formation continue COM annuelle de 4 heures</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au chef de groupe du CSL, son adjoint ou au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du CSL en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p>
Activités complémentaires	<p>Représenter le CSL lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du CSL</p> <p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations CSL I-III ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p>

10.5 Chef de groupe CSL

Emploi	Chef de groupe (adj.) CSL
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie ou d'un chef de peloton, un peloton CSL lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le CSL afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section CSL

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section CSL
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme CSL
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe CSL (pour Chef de groupe adjoint)
Autres conditions d'accès souhaitables	Avoir une capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I COM I COM II - GIS

	<p>COM III - GIS</p> <p>CSL I</p> <p>CSL II X</p> <ul style="list-style-type: none"> • R = Ravitaillement • L = Logistique <p>CSL III X</p> <ul style="list-style-type: none"> • R = Ravitaillement • L = Logistique
Formation(s) continue(s)	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique CSL annuelle de 4 heures.</p> <p>Formation continue COM annuelle de 8 heures</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Gérer le potentiel opérationnel journalier du CSL</p> <p>Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du CSL (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du CSL</p> <p>Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au CSL</p> <p>Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le CSL</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du CSL en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p>
Activités complémentaires	<p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations CSL I-III ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p>

11 Volet REA GIS CYNO

11.1 Equipier-Stagiaire GIS CYNO

Emploi	Équipier stagiaire GIS CYNO
Mission	Assister à des missions du GIS CYNO sous la responsabilité d'un chef de binôme

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS CYNO
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Equipier GIS CYNO
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions Disposer des qualités et relations requises à travailler et former un chien.

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC CYNO I
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS

	Formation continue spécifique GIS CYNO annuelle de 4 heures.
--	--------------------------------------------------------------

Activités exercées	
Activités principales	Assister l'équipier ou le chef de binôme lors de l'exécution de ses missions Assister à la formation des chiens
Activités complémentaires	Néant

11.2 Equipier GIS CYNO

Emploi	Équipier GIS CYNO
Mission	Assister à des missions du GIS CYNO sous la responsabilité d'un chef de binôme

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS CYNO
Niveau inférieur (N-1)	Equipier stagiaire GIS CYNO

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme GIS CYNO
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I CYNO I CYNO II TC (tronc commun) CYNO II X selon spécialisation : <ul style="list-style-type: none"> • Ass = assistant • Con = Conducteur de chien
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue SAP annuelle de 8 heures

	Formation continue spécifique GIS CYNO annuelle de 4 heures.
--	--------------------------------------------------------------

Activités exercées	
Activités principales	Assister le chef de binôme lors de l'exécution de ses missions Assister à la formation des chiens
Activités complémentaires	Porter secours au patient retrouvé

11.3 Chef de binôme GIS CYNO

Emploi	Chef de binôme GIS CYNO
Mission	Guider et commander son équipier binôme et son chien au sein du GIS CYNO sous la responsabilité d'un chef de section.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section et/ou chef de section GIS CYNO
Niveau inférieur (N-1)	Equipier GIS CYNO

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier GIS CYNO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section
Autres conditions d'accès souhaitables	Disposer d'un chien adapté aux missions du GIS CYNO Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I CYNO I CYNO II TC (tronc commun) CYNO II X CYNO III TC (tronc commun) CYNO III X selon spécialisation de recherche du chien : <ul style="list-style-type: none"> • Q = questage (quête)

	<ul style="list-style-type: none"> • D = décombres • P = Pistage OPS <p>COM I</p>
Formation(s) continue(s)	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Passer au moins un contrôle d'aptitude opérationnelle par an</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS CYNO annuelle de 8 heures.</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Assurer l'entretien du chien</p> <p>Assurer l'éducation du chien</p> <p>Conduire le chien en recherche olfactive de personnes ensevelies et ou égarées (disparues) et ou en recherche par la méthode du pistage OPS (= opérationnelle).</p>
Activités complémentaires	<p>Porter secours au patient retrouvé</p>

11.4 Chef de section GIS CYNO

Emploi	Chef de section GIS CYNO
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS CYNO.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS CYNO
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme GIS CYNO

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS CYNO
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme GIS CYNO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de groupe GIS CYNO
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I CYNO I CYNO II TC (tronc commun) CYNO II X CYNO III TC (tronc commun) CYNO III X

	COM I COM II - GIS
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue SAP annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS CYNO annuelle de 8 heures. Formation continue COM annuelle de 4 heures

Activités exercées	
Activités principales	<p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au chef de groupe du CYNO, son adjoint ou au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du CYNO en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p> <p>Planifier et organiser la recherche d'une personne portée disparue en étroite collaboration avec la Police.</p> <p>Veiller à la sécurité des binômes cynotechniques.</p> <p>Travailler avec d'autres spécialistes.</p> <p>Prendre des décisions dans le cadre des missions reçues et les faire exécuter.</p> <p>Etablir un ordre de priorité entre les différents secteurs de recherche qu'il aura à traiter.</p>
Activités complémentaires	<p>Représenter le GIS CYNO lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du CYNO</p> <p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS CYNO I-III ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p> <p>Peut participer au contrôle d'aptitude opérationnelle.</p>

11.5 Chef de groupe GIS CYNO

Emploi	Chef de groupe (adj.) GIS CYNO
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie ou d'un chef de peloton, un peloton GIS CYNO lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS CYNO afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section GIS CYNO

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section CYNO
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section GIS CYNO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS CYNO (pour Chef de groupe adjoint)
Autres conditions d'accès souhaitables	Avoir une capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I CYNO I CYNO II-TC (tronc commun)

	<p>CYNO II-X</p> <p>CYNO III-TC (tronc commun)</p> <p>CYNO III-X</p> <p>COM I</p> <p>COM II – GIS</p> <p>COM III - GIS</p>
Formation(s) continue(s)	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS CYNO annuelle de 8 heures.</p> <p>Formation continue COM annuelle de 8 heures</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Gérer le potentiel opérationnel journalier du CYNO</p> <p>Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du CYNO (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du CYNO</p> <p>Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au CYNO</p> <p>Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le CYNO</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du CYNO en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p> <p>Planifier et organiser la recherche d'une personne portée disparue en étroite collaboration avec la Police.</p>
Activités complémentaires	<p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS CYNO I-III ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p>

12 Volet REA GIS GACO

12.1 Équipier-Stagiaire GIS GACO

Emploi	Équipier stagiaire GIS GACO
Mission	Assister à des missions du GIS GACO sous la responsabilité d'un chef de binôme

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GACO
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Équipier GIS GACO
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC GACO I
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS GACO annuelle de 4 heures.

Activités exercées	
Activités principales	Exécuter les tâches confiées et rendre compte au supérieur hiérarchique
Activités complémentaires	Néant

12.2 Equipier GIS GACO

Emploi	Équipier GIS GACO
Mission	Assister à des missions du GIS GACO sous la responsabilité d'un chef de binôme.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GACO
Niveau inférieur (N-1)	Equipier stagiaire GIS GACO

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 20 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier stagiaire GIS GACO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme GIS GACO
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 20 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I GACO I GACO II
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue SAP annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GACO annuelle de 4 heures.

Activités exercées	
Activités principales	Assister le coordinateur et les assistants CGO lors du déclenchement du CGO. Rechercher et préparer des renseignements et informations facilitant la préparation de la synthèse par le chef de binôme GIS GACO.
Activités complémentaires	Néant

12.3 Chef de binôme GIS GACO

Emploi	Chef de binôme GIS GACO
Mission	Guider et commander son équipier binôme au sein du GIS GACO sous la responsabilité d'un chef de section.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section et/ou chef de section GIS GACO
Niveau inférieur (N-1)	Equipier GIS GACO

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 22 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier GIS GACO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 22 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I COM I GACO I GACO II GACO III
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue SAP annuelle de 8 heures

	Formation continue spécifique GIS GACO annuelle de 4 heures.
--	--------------------------------------------------------------

Activités exercées	
Activités principales	Assister le coordinateur et les assistants CGO lors du déclenchement du CGO. Préparer une synthèse des renseignements et informations recueillis par l'équipier GIS GACO afin de faciliter la prise de décision du COS, coordinateur CGO ou directeur de garde.
Activités complémentaires	Néant

12.4 Chef de section GIS GACO

Emploi	Chef de section GIS GACO
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS GACO.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS GACO
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme GIS GACO

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS GACO
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme GIS GACO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de groupe GIS GACO
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I GACO I GACO II GACO III COM I COM II - GIS

Formation(s) continue(s)	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS GACO annuelle de 4 heures.</p> <p>Formation continue COM annuelle de 4 heures</p>
---------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Activités exercées	
Activités principales	<p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au chef de groupe du GACO, son adjoint ou au coordinateur CGO.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du GACO en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p> <p>Assister à la planification d'une mesure opérationnelle au sein d'une cellule opérationnelle du CGO.</p>
Activités complémentaires	<p>Représenter le GACO lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du GACO.</p> <p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GACO I-III ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p>

12.5 Chef de groupe GIS GACO

Emploi	Chef de groupe (adj.) GIS GACO
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie ou d'un chef de peloton, un peloton GIS GACO lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS GACO afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section GIS GACO

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section GACO
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section GIS GACO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS GACO (pour Chef de groupe adjoint)
Autres conditions d'accès souhaitables	Avoir une capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe
Formations requises	CIC SAP I GACO I GACO II GACO III

	<p>COM I</p> <p>COM II - GIS</p> <p>COM III - GIS</p>
Formation(s) continue(s)	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS GACO annuelle de 4 heures.</p> <p>Formation continue COM annuelle de 8 heures</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Gérer le potentiel opérationnel journalier du GACO</p> <p>Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du GACO (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du GACO</p> <p>Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au GACO</p> <p>Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le GACO</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au coordinateur CGO.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du GACO en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p>
Activités complémentaires	<p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GACO I-III ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p>

13 Volet REA GIS GRIMP

13.1 Equipier-Stagiaire GIS GRIMP

Emploi	Équipier stagiaire GIS GRIMP
Mission	Assister à des missions du GIS GRIMP sous la responsabilité d'un chef de binôme

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GRIMP
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A et B Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 22 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme INCSA Chef de binôme SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Equipier GIS GRIMP
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (C) Formations : <ul style="list-style-type: none"> • DLK / TMF-Lehrgang A

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A et B Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 22 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I ARI II

	SAP I SAP II GRIMP I
Formation(s) continue(s)	Formation continue en relation avec les emplois de chef de binôme INCSA et SAP Formation continue spécifique GIS GRIMP annuelle de 4 heures. Maintien des acquis au niveau du GIS

Activités exercées	
Activités principales	Avancer en hauteur, profondeur et dans des endroits confinés et évacuer des personnes et des animaux Effectuer des travaux d'urgence sur corde pour préserver des biens matériels
Activités complémentaires	Appliquer des mesures de stabilisation de patients face à une urgence vitale dans des lieux non accessibles à des équipes médicales

13.2 Equipier GIS GRIMP

Emploi	Équipier GIS GRIMP
Mission	Assister à des missions du GIS GRIMP sous la responsabilité d'un chef de binôme ou d'un équipier durant la période de stage

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GRIMP
Niveau inférieur (N-1)	Équipier stagiaire GIS GRIMP

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A et B Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 23 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Équipier-stagiaire GIS GRIMP Chef de binôme INCSA Chef de binôme SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme GIS GRIMP
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (C) Formations : <ul style="list-style-type: none"> • DLK / TMF-Lehrgang A

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 23 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I ARI II

	<p>SAP I</p> <p>SAP II</p> <p>GRIMP I</p> <p>GRIMP II</p>
Formation(s) continue(s)	<p>Formation continue en relation avec les emplois de chef de binôme INCSA et SAP</p> <p>Formation continue spécifique GIS GRIMP annuelle de 4 heures.</p> <p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Avancer en hauteur et dans des endroits confinés et évacuer des personnes et des animaux</p> <p>Effectuer des travaux d'urgence sur corde pour préserver des biens matériels</p>
Activités complémentaires	<p>Appliquer des mesures de stabilisation de patients face à une urgence vitale dans des lieux non accessibles à des équipes médicales</p>

13.3 Chef de binôme GIS GRIMP

Emploi	Chef de binôme GIS GRIMP
Mission	Guider et commander son équipier binôme au sein du GIS GRIMP sous la responsabilité d'un chef de section.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section et/ou chef de section GIS GRIMP
Niveau inférieur (N-1)	Equipier GIS GRIMP

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A et B Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi d'équipier GRIMP
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier GIS GRIMP Chef de binôme INCSA Chef de binôme SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section et chef de section GIS GRIMP
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (C) DLK / TMF-Lehrgang A DLK / TMF Lehrgang B

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A et B Aptitude particulière ARI/CSA Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I

	<p>ARI II</p> <p>SAP I</p> <p>SAP II</p> <p>COM I</p> <p>GRIMP I</p> <p>GRIMP II</p> <p>GRIMP III</p>
Formation(s) continue(s)	<p>Formation continue en relation avec les emplois de chef de binôme INCSA et SAP</p> <p>Formation continue spécifique GIS GRIMP annuelle de 4 heures.</p> <p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Avancer en hauteur et dans des endroits confinés et évacuer des personnes et des animaux</p> <p>Effectuer des travaux d'urgence sur corde pour préserver des biens matériels</p>
Activités complémentaires	<p>Appliquer des mesures de stabilisation de patients face à une urgence vitale dans des lieux non accessibles à des équipes médicales</p> <p>Approche vis-à-vis d'un patient suicidaire en hauteur ou dans un endroit confiné</p>

13.3.1 Spécialisation facultative – hélitreuillage

Emploi nécessaire pour la spécialisation	Chef de binôme GIS GRIMP
Mission	Effectuer des sauvetages sur corde par hélitreuillage
Conditions d'accès	Chef de binôme GIS GRIMP Aptitude médicale catégorie A et B Aptitude particulière ARI/CSA
Conditions d'exercices	Aptitude médicale catégorie A et B Nomination à la spécialisation par le CA CGDIS
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III ARI I ARI II SAP I SAP II COM I GRIMP I GRIMP II GRIMP III Initial Rescuer Helicopter Hoist Operation Training
Formation(s) continue(s)	Formation continue hélitreuillage (2 fois par an)

13.4 Chef de section GIS GRIMP

Emploi	Chef de section GIS GRIMP
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS GRIMP.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS GRIMP
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme GIS GRIMP

Conditions d'accès	
Réglementaire	<p>Aptitude médicale catégorie A et B</p> <p>Aptitude particulière ARI/CSA</p> <p>Age minimal 26 ans</p> <p>3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS GRIMP</p>
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	<p>Chef de binôme GIS GRIMP</p> <p>Chef de binôme INCSA</p> <p>Chef de binôme SAP</p>
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de groupe GIS GRIMP
Autres conditions d'accès souhaitables	<p>Être en possession d'un permis de conduire (C)</p> <p>DLK / TMF-Lehrgang A</p> <p>DLK / TMF Lehrgang B</p>

Conditions d'exercice	
Réglementaire	<p>Aptitude médicale catégorie A et B</p> <p>Age minimal 26 ans</p> <p>Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration</p> <p>Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence</p> <p>Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.</p>
Formations requises	<p>CIC</p> <p>FIS I</p> <p>FIS II</p> <p>FIS III</p> <p>ARI I</p>

	<p>ARI II</p> <p>SAP I</p> <p>SAP II</p> <p>COM I</p> <p>COM II – GIS</p> <p>GRIMP I</p> <p>GRIMP II</p> <p>GRIMP III</p> <p>Formation spécifique pour formateurs GRIMP (Heyrothsberge ou équivalent)</p>
Formation(s) continue(s)	<p>Formation continue en relation avec les emplois de chef de binôme INCSA et SAP</p> <p>Formation continue spécifique GIS GRIMP annuelle de 4 heures.</p> <p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue COM annuelle de 4 heures</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au chef de groupe du GRIMP, son adjoint ou au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du GRIMP en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p> <p>Avancer en hauteur et dans des endroits confinés et évacuer des personnes et des animaux</p> <p>Effectuer des travaux d'urgence sur corde pour préserver des biens matériels</p>
Activités complémentaires	<p>Appliquer des mesures de stabilisation de patients face à une urgence vitale dans des lieux non accessibles à des équipes médicales</p> <p>Approche vis-à-vis d'un patient suicidaire en hauteur et dans un endroit confiné</p> <p>Représenter le GRIMP lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du GRIMP</p> <p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GRIMP I-III (sous condition d'avoir suivi la</p>

	formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.
--	---------------------------------------------------------------------------------------

13.5 Chef de groupe GIS GRIMP

Emploi	Chef de groupe (adj.) GIS GRIMP
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie ou d'un chef de peloton, un peloton GIS GRIMP lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS GRIMP afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section GIS GRIMP

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A ou B Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section GRIMP
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section GIS GRIMP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS GRIMP (pour Chef de groupe adjoint)
Autres conditions d'accès souhaitables	Avoir une capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (C) DLK / TMF-Lehrgang A DLK / TMF Lehrgang B

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A ou B Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC FIS I FIS II FIS III

	<p>ARI I</p> <p>ARI II</p> <p>SAP I</p> <p>SAP II</p> <p>COM I</p> <p>COM II – GIS</p> <p>COM III – GIS</p> <p>GRIMP I</p> <p>GRIMP II</p> <p>GRIMP III</p> <p>Formation spécifique pour formateurs GRIMP (Heyrothsberge ou équivalent)</p>
Formation(s) continue(s)	<p>Formation continue spécifique GIS GRIMP</p> <p>Maintien des acquis au niveau du GIS annuelle de 4 heures.</p> <p>Formation continue COM annuelle de 8 heures</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Gérer le potentiel opérationnel journalier du GRIMP</p> <p>Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du GRIMP (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du GRIMP</p> <p>Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au GRIMP</p> <p>Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le GRIMP</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du GRIMP en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p>
Activités complémentaires	<p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GRIMP I-IV (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p>

14 Volet REA GIS GSAN

14.1 Équipier-Stagiaire GIS GSAN

Emploi	Équipier stagiaire GIS GSAN
Mission	Assister à des missions du GIS GSAN sous la responsabilité d'un chef de binôme */

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GSAN
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Équipier GIS GSAN
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC GSAN I
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS GSAN annuelle de 4 heures.

Activités exercées	
Activités principales	Exécuter les tâches confiées et rendre compte au supérieur(s) hiérarchique(s)
Activités complémentaires	Néant

14.2 Equipier GIS GSAN

Emploi	Équipier GIS GSAN
Mission	Assister à des missions du GIS GSAN sous la responsabilité d'un chef de binôme.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GSAN
Niveau inférieur (N-1)	Equipier stagiaire GIS GSAN

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier stagiaire GIS GSAN
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme GIS GSAN
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I GSAN I GSAN II
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue SAP annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GSAN annuelle de 4 heures.

Activités exercées	
Activités principales	Assister aux secours à un animal en danger ou blessé. Assister les autres équipes d'intervention lors d'une intervention avec un animal.
Activités complémentaires	Néant

14.3 Chef de binôme GIS GSAN

Emploi	Chef de binôme GIS GSAN
Mission	Guider et commander son équipier binôme au sein du GIS GSAN sous la responsabilité d'un chef de section.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section et/ou chef de section GIS GSAN
Niveau inférieur (N-1)	Equipier GIS GSAN

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier GIS GSAN
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I COM I GSAN I GSAN II GSAN III
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue SAP annuelle de 8 heures

	Formation continue spécifique GIS GSAN annuelle de 4 heures.
--	--------------------------------------------------------------

Activités exercées	
Activités principales	Porter secours à un animal en danger ou blessé Assister les autres équipes d'intervention lors d'une intervention avec un animal Manipuler le matériel spécifique du GIS GSAN Savoir approcher tout type d'animal
Activités complémentaires	Être porteur d'arme à air comprimée (sous condition de disposer de la formation nécessaire)

14.4 Chef de section GIS GSAN

Emploi	Chef de section GIS GSAN
Mission	Commande seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS GSAN.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS GSAN
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme GIS GSAN

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS GSAN
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme GIS GSAN
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de groupe GIS GSAN
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I GSAN I GSAN II GSAN III COM I COM II - GIS

Formation(s) continue(s)	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS GSAN annuelle de 4 heures.</p> <p>Formation continue COM annuelle de 4 heures</p>
---------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Activités exercées	
Activités principales	<p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au chef de groupe du GSAN, son adjoint ou au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du GSAN en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p>
Activités complémentaires	<p>Représenter le GSAN lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du GSAN</p> <p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GSAN I-III (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p>

14.5 Chef de groupe GIS GSAN

Emploi	Chef de groupe (adj.) GIS GSAN
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie ou d'un chef de peloton, un peloton GIS GSAN lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS GSAN afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section GIS GSAN

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section GSAN
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section GIS GSAN
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS GSAN (pour Chef de groupe adjoint)
Autres conditions d'accès souhaitables	Avoir une capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	Option 1: <ul style="list-style-type: none"> • CIC • SAP I • COM I

	<ul style="list-style-type: none"> • COM II – GIS • COM III - GIS • GSAN I • GSAN II • GSAN III <p>Option 2:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conditions médecin vétérinaire pompiers (Fiche REA 6.3) • COM I • COM II – GIS • COM III - GIS
Formation(s) continue(s)	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS GSAN annuelle de 4 heures.</p> <p>Formation continue COM annuelle de 8 heures</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Gérer le potentiel opérationnel journalier du GSAN</p> <p>Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du GSAN (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du GSAN</p> <p>Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au GSAN</p> <p>Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le GSAN</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du GSAN en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p>
Activités complémentaires	<p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GSAN I-III (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p>

15 Volet REA GIS GSAQ

15.1 Equipier-Stagiaire GIS GSAQ

Emploi	Équipier stagiaire GIS GSAQ
Mission	Assister à des missions du GIS GSAQ sous la responsabilité d'un chef de binôme

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GSAQ
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Equipier GIS GSAQ
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC GSAQ I
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS GSAQ annuelle de 4 heures.

Activités exercées	
Activités principales	En absence d'un responsable hiérarchique et en présence d'une situation de détresse vitale, mettre en œuvre, sur sa propre initiative, un sauvetage de personnes en évitant tout risque inacceptable pour sa propre sécurité ou celle de la victime.
Activités complémentaires	Néant

15.2 Equipier GIS GSAQ

Emploi	Équipier GIS GSAQ
Mission	Assister à des missions du GIS GSAQ sous la responsabilité d'un chef de binôme.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GSAQ
Niveau inférieur (N-1)	Equipier stagiaire GIS GSAQ

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialisation technique ou Aptitude médicale catégorie P pour la spécialisation sauvetage aquatique Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme GIS GSAQ
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B pour la spécialisation technique ou Aptitude médicale catégorie P pour la spécialisation sauvetage aquatique Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP1

	<p>GSAQ I</p> <p>GSAQ II X selon spécialisation :</p> <p style="padding-left: 40px;">T = Technique</p> <p style="padding-left: 40px;">S = Sauvetage aquatique</p>
Formation(s) continue(s)	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Contrôle d'aptitude opérationnel annuel GSAQ</p> <p>Pour spécialisation « T » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • formation continue spécifique GIS GSAQ annuelle de 8 heures. <p>Pour spécialisation « S » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • formation continue spécifique GIS GSAQ annuelle de 4 heures.

Activités exercées	
Activités principales	<p>Mettre en œuvre les moyens basic de sauvetage aquatique telles que : lancement de bouée, corde ou autres.</p> <p>En absence d'un responsable hiérarchique et en présence d'une situation de détresse vitale, mettre en œuvre, sur sa propre initiative, un sauvetage de personnes en évitant tout risque inacceptable pour sa propre sécurité ou celle de la victime.</p> <p>GSAQ II-S :</p> <p style="padding-left: 40px;">Surveillance de manifestations en milieu aquatique.</p> <p style="padding-left: 40px;">Porter secours à des personnes en détresse en milieu aquatique, accident sur glace ou lors d'inondations.</p> <p style="padding-left: 40px;">Assurer la sécurité des intervenants lors de la pose de barrages antipollution ou autres activités à l'abord de l'eau</p> <p>GSAQ II-T :</p> <p style="padding-left: 40px;">Effectuer des missions d'ordre logistique ou de technicien au sein du GIS (Sonar, robot subaquatique, etc..)</p>
Activités complémentaires	<p>Piloter les bateaux lors des interventions</p> <p>Réaliser les gestes de secours à personnes</p>

15.3 Chef de binôme GIS GSAQ

Emploi	Chef de binôme GIS GSAQ
Mission	Guider et commander son équipier binôme au sein du GIS GSAQ sous la responsabilité d'un chef de section.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section et/ou chef de section GIS GSAQ
Niveau inférieur (N-1)	Equipier GIS GSAQ

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie P Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier GIS GSAQ
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie P Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I COM I GSAQ I GSAQ II S GSAQ III X selon spécialisation : S = Sauvetage aquatique P = plongeur (optionnel) Conduite d'embarcation NAV 1 ou permis fluvial

Formation(s) continue(s)	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Contrôle d'aptitude opérationnel annuel GSAQ</p> <p>Pour spécialisation « S » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • formation continue spécifique GIS GSAQ annuelle de 8 heures. <p>Pour spécialisation « P » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • formation continue spécifique GIS GSAQ annuelle de 24 heures. • Effectuer au moins 6 plongées par an • Une semaine de stage plongée profonde tous les 3 ans
---------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Activités exercées	
Activités principales	<p>Porter secours à des personnes en détresse en milieu aquatique, accident sur glace ou lors d'inondations.</p> <p>Assurer la sécurité des intervenants lors de la pose de barrages antipollution ou autres activités à l'abord de l'eau.</p> <p>Surveiller des manifestations en milieu aquatique.</p> <p>GSAQ III-P = Activité de plongeur autonome</p>
Activités complémentaires	<p>Piloter les bateaux lors des interventions</p> <p>Réaliser les gestes de secours à personnes</p>

15.4 Chef de section GIS GSAQ

Emploi	Chef de section GIS GSAQ
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS GSAQ.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS GSAQ
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme GIS GSAQ

Conditions d'accès	
Réglementaire	<p>Aptitude médicale catégorie P</p> <p>Age minimal 26 ans</p> <p>3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS GSAQ</p>
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme GIS GSAQ
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de groupe GIS GSAQ
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	<p>Aptitude médicale catégorie P</p> <p>Age minimal 26 ans</p> <p>Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration</p> <p>Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence</p> <p>Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.</p> <p>Dispenser au moins 16 heures de cours pour les besoins de l'INFS par an</p>
Formations requises	<p>CIC</p> <p>SAP I</p> <p>COM I</p> <p>COM II - GIS</p> <p>GSAQ I</p>

	<p>GSAQ II S</p> <p>GSAQ III S</p> <p>GSAQ III P</p> <p>GSAQ IV</p> <p>Conduite d'embarcation NAV 1 ou permis fluvial</p>
Formation(s) continue(s)	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Effectuer au moins 6 plongées par an</p> <p>Une semaine de stage plongée profonde tous les 3 ans.</p> <p>Formation continue COM annuelle de 4 heures</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au chef de groupe du GSAQ, son adjoint ou au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du GSAQ en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p>
Activités complémentaires	<p>Représenter le GSAQ lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du GSAQ</p> <p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GSAQ I à III ainsi que toutes autres formations dans son domaine de compétence.</p>

15.5 Chef de groupe GIS GSAQ

Emploi	Chef de groupe (adj.) GIS GSAQ
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie ou d'un chef de peloton,, un peloton GIS GSAQ lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS GSAQ afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section GIS GSAQ

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section GSAQ
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section GIS GSAQ
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS GSAQ (pour Chef de groupe adjoint)
Autres conditions d'accès souhaitables	Avoir une capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I COM I COM II - GIS

	<p>COM III - GIS</p> <p>GSAQ I</p> <p>GSAQ II S</p> <p>GSAQ III S</p> <p>GSAQ III P</p> <p>GSAQ IV</p> <p>Permis de navigation côtier plus</p>
Formation(s) continue(s)	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS GSAQ annuelle de 4 heures</p> <p>Formation continue COM annuelle de 8 heures</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Gérer le potentiel opérationnel journalier du GSAQ</p> <p>Assurer la Gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du GSAQ (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du GSAQ</p> <p>Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au GSAQ</p> <p>Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le GSAQ</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du GSAQ en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p>
Activités complémentaires	<p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GSAQ I-IV (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p>

16 Volet REA GIS GSP

16.1 Equipier-Stagiaire GIS GSP

Emploi	Équipier stagiaire GIS GSP
Mission	Assister à des missions du GIS GSP sous la responsabilité d'un chef de section GSP.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GSP
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 22 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Equipier GIS GSP
Autres conditions d'accès souhaitables	Disposer d'une bonne santé psychique et d'une stabilité émotionnelle Disposer d'un sens relationnel, capacité d'écoute, créativité, dynamisme, rigueur et méthode, travail en équipe Maîtriser oralement les trois langues du pays Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 22 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe. Participation à 3 supervisions annuelles
Formations requises	CIC

	GSP I
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique GIS GSP annuelle de 4 heures.

Activités exercées	
Activités principales	Assister l'équipier ou le chef de binôme GSP lors des missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Support psychologique des familles, proches et impliqués • Gestion des appels lors de la mise en place d'une Hotline
Activités complémentaires	Néant

16.2 Equipier GIS GSP

Emploi	Équipier GIS GSP
Mission	Assister à des missions du GIS GSP sous la responsabilité d'un chef de section GSP.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GSP
Niveau inférieur (N-1)	Equipier stagiaire GIS GSP

Conditions d'accès	
Réglementaire	<p>Aptitude médicale catégorie S</p> <p>Age minimal 22 ans</p> <p>Avoir validé la période de stage CGDIS</p> <p>Avoir réalisé avec succès au moins 6 interventions GSP, dont au moins 3 interventions avec un instructeur GSP, documentés par une analyse et réflexion écrite.</p>
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier stagiaire GIS GSP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme GIS GSP
Autres conditions d'accès souhaitables	<p>Disposer d'une bonne santé psychique et d'une stabilité émotionnelle</p> <p>Disposer d'un sens relationnel, capacité d'écoute, créativité, dynamisme, rigueur et méthode, travail en équipe</p> <p>Maitriser oralement les trois langues du pays</p> <p>Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions</p>

Conditions d'exercice	
Réglementaire	<p>Aptitude médicale catégorie S GSP</p> <p>Age minimal 22 ans</p> <p>Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration</p> <p>Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence</p>

	<p>Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.</p> <p>Participation à 3 supervisions annuelles</p>
Formations requises	<p>CIC</p> <p>SAP I</p> <p>GSP I</p> <p>GSP II</p>
Formation(s) continue(s)	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS GSP annuelle de 4 heures.</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Réaliser les interventions GSP qui lui sont confiés</p> <p>Assurer l'encadrement d'un équipier stagiaire GSP lors d'une intervention en binôme</p> <p>Assurer les missions GSP suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Support psychologique des familles, proches et impliqués • Gestion des appels lors de la mise en place d'une Hotline <p>Communiquer et se coordonner avec le chef de section GSP et/ou le chef de groupe GSP en cas de besoin</p>
Activités complémentaires	Néant

16.3 Chef de binôme GIS GSP

Emploi	Chef de binôme GIS GSP
Mission	Guider et commander son équipier binôme au sein du GIS GSP sous la responsabilité d'un chef de section.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section et/ou chef de section GIS GSP
Niveau inférieur (N-1)	Equipier GIS GSP

Conditions d'accès	
Réglementaire	<p>Aptitude médicale catégorie S</p> <p>Age minimal 22 ans</p> <p>Avoir réalisé avec succès au moins 20 interventions GSP</p>
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier GIS GSP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section
Autres conditions d'accès souhaitables	<p>Disposer d'une bonne santé psychique et d'une stabilité émotionnelle</p> <p>Disposer d'un sens relationnel, capacité d'écoute, créativité, dynamisme, rigueur et méthode, travail en équipe</p> <p>Maitriser oralement les trois langues du pays</p> <p>Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions</p>

Conditions d'exercice	
Réglementaire	<p>Aptitude médicale catégorie S</p> <p>Age minimal 22 ans</p> <p>Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration</p> <p>Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence</p> <p>Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.</p> <p>Participation à 3 supervisions annuelles</p>
Formations requises	CIC

	<p>SAP I</p> <p>GSP I</p> <p>GSP II</p> <p>GSP III</p> <p>COM I</p>
Formation(s) continue(s)	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS GSP annuelle de 4 heures.</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte aux responsables supérieurs voir au Commandant des Opérations de Secours (COS)</p> <p>Diriger ou coordonner son binôme</p> <p>Passer le message d'ambiance au chef de section GSP lors des interventions sortant du cadre normal</p> <p>Rester en contact avec le chef de section GSP</p> <p>Demander des renforts si nécessaires (en concertation et en informant le COS)</p> <p>A la fin de l'intervention animer la réflexion sur cette intervention avec l'équipe GSP ayant participé à l'intervention</p>
Activités complémentaires	Néant

16.4 Chef de section GIS GSP

Emploi	Chef de section GIS GSP
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS GSP.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS GSP
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme GIS GSP

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS GSP
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme GIS GSP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de groupe GIS GSP
Autres conditions d'accès souhaitables	Disposer d'une bonne santé psychique et d'une stabilité émotionnelle Disposer d'un sens relationnel, capacité d'écoute, créativité, dynamisme, rigueur et méthode, travail en équipe Maîtriser oralement les trois langues du pays Avoir une aisance en communication orale en français, allemand et anglais Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence

	<p>Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.</p> <p>Participation à 3 supervisions annuelles</p>
Formations requises	<p>CIC</p> <p>SAP I</p> <p>GSP I</p> <p>GSP II</p> <p>GSP III</p> <p>GSP IV</p> <p>COM I</p> <p>COM II - GIS</p>
Formation(s) continue(s)	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue COM annuelle de 4 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS GSP annuelle de 8 heures.</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au chef de groupe du GSP, son adjoint ou au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du GSP en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p> <p>Diriger et guider les membres du Groupe de Support Psychologique en cas du déclenchement du « Service d'accueil des Impliqués » (SAI) des structures : « Lieu d'Accueil des Victimes Indemnes » (LAVI) ; « Lieu d'Accueil des Familles et Proches » (LAFP) ; « Assistance Hotline » (AHot) et « Zone de Récupération pour le soutien psychologique des équipes d'intervention » (OASE).</p>
Activités complémentaires	<p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GSP I-III ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p> <p>Représenter le GSP lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du GSP</p>

16.5 Chef de groupe GIS GSP

Emploi	Chef de groupe (adj.) GIS GSP
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie ou d'un chef de peloton, un peloton GIS GSP lors d'une intervention. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS GSP afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section GIS GSP

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi de chef de section GIS GSP
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section GIS GSP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS GSP (pour Chef de groupe adjoint)
Autres conditions d'accès souhaitables	Disposer d'une bonne santé psychique et d'une stabilité émotionnelle Disposer d'un sens relationnel, capacité d'écoute, créativité, dynamisme, rigueur et méthode, travail en équipe Maîtriser oralement les trois langues du pays Avoir une aisance en communication orale et écrite en français, allemand et anglais Disposer de capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration

	<p>Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence</p> <p>Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.</p> <p>Participation à 3 supervisions annuelles</p>
Formations requises	<p>CIC</p> <p>SAP I</p> <p>GSP I</p> <p>GSP II</p> <p>GSP III</p> <p>GSP IV</p> <p>COM I</p> <p>COM II - GIS</p> <p>COM III - GIS</p>
Formation(s) continue(s)	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue COM annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS GSP annuelle de 4 heures.</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Gérer le potentiel opérationnel journalier du GSP</p> <p>Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du GSP (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du GSP</p> <p>Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au GSP</p> <p>Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le GSP</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du GSP en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p>

	<p>Diriger et guider les membres du Groupe de Support Psychologique en cas du déclenchement du « Service d'accueil des Impliqués » (SAI) des structures : « Lieu d'Accueil des Victimes Indemnes » (LAVI) ; « Lieu d'Accueil des Familles et Proches » (LAFP) ; « Assistance Hotline » (AHot) et « Zone de Récupération pour le soutien psychologique des équipes d'intervention » (OASE).</p>
<p>Activités complémentaires</p>	<p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GSP I-IV ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p>

17 Volet REA GIS NRBC

17.1

Équipier-Stagiaire GIS NRBC

Emploi	Équipier-Stagiaire GIS NRBC
Mission	Assister à des missions du GIS NRBC sous la responsabilité d'un chef de binôme
Hierarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS NRBC
Niveau inférieur (N-1)	Néant
Conditions d'accès	
Réglementaire	<p>U-ANA Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-RAD Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-OPS Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-DECON Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-DEPOL Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>Si porteur ARI : Aptitude particulière ARI/CSA pour toutes les unités</p> <p>Age minimal pour toute unité : 20 ans</p>
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Équipier GIS NRBC

<p>Autres conditions d'accès souhaitables</p>	<p>Être en possession d'un permis de conduire (C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions</p> <p>Avoir suivi des formations FIS</p>
<p>Conditions d'exercice</p>	
<p>Réglementaire</p>	<p>U-ANA Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-RAD Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-OPS Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-DECON Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-DEPOL Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>Si porteur ARI : Aptitude particulière ARI/CSA pour toutes les unités</p> <p>Age minimal 20 ans</p> <p>Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration</p> <p>Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier</p> <p>Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence.</p> <p>Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.</p>

Formation requises	CIC NRBC I
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique à son Unité GIS NRBC Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnues équivalentes les formations pendant lesquelles les participants travaillent sous protection respiratoire)
Activités exercées	
Activités principales	Assister à la mise en œuvre du matériel de son unité GIS NRBC
Activités complémentaires	Néant

17.2

Équipier GIS NRBC

Emploi	Équipier GIS NRBC
Mission	Assister à des missions du GIS NRBC sous la responsabilité d'un chef de binôme
Hierarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS NRBC
Niveau inférieur (N-1)	/
Conditions d'accès	
Réglementaire	<p>U-ANA Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-RAD Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-OPS Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-DECON Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-DEPOL Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>Si porteur ARI : Aptitude particulière ARI/CSA pour toutes les unités</p> <p>Age minimal 21 ans</p>
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme GIS NRBC

Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions
Conditions d'exercice	
Réglementaire	<p>U-ANA Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-RAD Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-OPS Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-DECON Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-DEPOL Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>Si porteur ARI : Aptitude particulière ARI/CSA pour toutes les unités</p> <p>Age minimal 21 ans</p> <p>Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration</p> <p>Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.</p>

Formation requises	<p>CIC SAP I NRBC I NRBC II X selon l'unité affiliée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ANA analytique • OPS opérations • DECON décontamination • DEPOL dépollution • RAD radiologique <p>NRBC II TC 1 NRBC II TC 2 (si affiliation à l'unité ANA, OPS ou RAD) NRBC II TC 3 (si affiliation à l'unité ANA, DEPOL, OPS ou RAD)</p>
Formation(s) continue(s)	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique à son Unité GIS NRBC Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnues équivalentes les formations pendant lesquelles les participants travaillent sous protection respiratoire)</p>
Activités exercées	
Activités principales	<p>Mise en œuvre du matériel du GIS NRBC Effectuer la reconnaissance sur le lieu d'incident Manipuler des substances dangereuses</p>
Activités complémentaires	<p>Port d'appareil de protection respiratoire isolante (ARI) / d'une tenue de protection chimique isolante (CSA)</p>

17.3

Chef de binôme GIS NRBC

Emploi	Chef de binôme GIS NRBC	
Mission	Guider et commander son équipier binôme lors des interventions du GIS NRBC sous la responsabilité d'un chef de section	
Hierarchie		
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section GIS NRBC	
Niveau inférieur (N-1)	Equipier GIS NRBC	
Conditions d'accès		
Réglementaire	<p>U-ANA Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-RAD Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-OPS Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-DECON Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-DEPOL Permis de conduire : B Permis fluvial Apt méd : A ou B</p> <p>Si porteur ARI : Aptitude particulière ARI/CSA pour toutes les unités</p> <p>Age minimal 23 ans</p>	
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier GIS NRBC	

Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section GIS NRBC
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions
Conditions d'exercice	
Réglementaire	<p>U-ANA Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-RAD Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-OPS Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-DECON Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-DEPOL Permis de conduire : B Permis fluvial Apt méd : A ou B</p> <p>Si porteur ARI : Aptitude particulière ARI/CSA pour toutes les unités</p> <p>Age minimal 23 ans</p> <p>Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence.</p> <p>Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.</p>

Formation requises	CIC SAP I NRBC I NRBC II TC 1 et/ou 2 et/ou 3 selon l'unité affiliée NRBC II X selon l'unité affiliée NRBC III TC 1 NRBC III X selon l'unité affiliée : <ul style="list-style-type: none"> • ANA analytique • OPS opérations • DECON décontamination • DEPOL dépollution • RAD radiologique
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique à son Unité GIS NRBC Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnues équivalentes les formations pendant lesquelles les participants travaillent sous protection respiratoire)
Activités exercées	
Activités principales	Mise en œuvre du matériel du GIS NRBC Guider et commander son équipier binôme lors des interventions du GIS NRBC Effectuer la reconnaissance sur le lieu d'incident Manipuler des substances dangereuses
Activités complémentaires	Port d'appareil de protection respiratoire isolante (ARI) / d'une tenue de protection chimique isolante (CSA)

17.4

Chef de section GIS NRBC

Emploi	Chef de section GIS NRBC	
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors des interventions du GIS NRBC	
Hiérarchie		
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton/ou chef de groupe GIS NRBC	
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme GIS NRBC	
Conditions d'accès		
Réglementaire	<p>U-ANA Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-RAD Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-OPS Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-DECON Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-DEPOL Permis de conduire : B Permis fluvial Apt méd : A ou B</p> <p>Si porteur ARI : Aptitude particulière ARI/CSA pour toutes les unités</p> <p>Age minimal 26 ans</p> <p>3 ans d'expérience dans l'emploi chef de binôme GIS NRBC</p>	
	Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme GIS NRBC

Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / chef de groupe GIS NRBC
Autres conditions d'accès souhaitables	Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions
Conditions d'exercice	
Réglementaire	<p>U-ANA Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-RAD Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-OPS Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-DECON Permis de conduire : B Apt méd : A ou B</p> <p>U-DEPOL Permis de conduire : B Permis fluvial Apt méd : A ou B</p> <p>Si porteur ARI : Aptitude particulière ARI/CSA pour toutes les unités</p> <p>Age minimal 26 ans</p> <p>Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration</p> <p>Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence. Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.</p>

<p>Formation requises</p>	<p>CIC SAP I NRBC I NRBC II TC 1 et/ou 2 et/ou 3 selon l'unité affiliée NRBC II X selon l'unité affiliée NRBC III TC 1 NRBC III X selon l'unité affiliée : NRBC IV TC 1 NRBC IV X selon l'unité affiliée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ANA analytique • OPS opérations • DECON décontamination • DEPOL dépollution • RAD radiologique <p>COM I COM II - GIS</p>
<p>Formation(s) continue(s)</p>	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique à son Unité GIS NRBC Assister à un exercice de grande envergure du GIS NRBC sur 2 ans. Si porteur ARI : 2 heures recyclage ARI annuel (sont reconnues équivalentes les formations pendant lesquelles les participants travaillent sous protection respiratoire) Formation continue COM annuelle de 4 heures</p>
<p>Activités exercées</p>	
<p>Activités principales</p>	<p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au chef d'unité ou bien au COS Commander, coordonner et superviser une section lors des interventions du GIS NRBC Effectuer la reconnaissance sur le lieu d'incident Manipuler des substances dangereuses</p>
<p>Activités complémentaires</p>	<p>Port d'appareil de protection respiratoire isolante (ARI) / d'une tenue de protection chimique isolante (CSA) Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS NRBC I-III-x dans son domaine de compétence</p>

17.5

Chef de groupe GIS NRBC

Emploi	Chef de groupe (adj.) GIS NRBC
Mission	<p>Renseigner le Directeur de la coordination opérationnelle lors de l'établissement de PUI et sur l'acquisition de matériel spécial pour la lutte contre les incidents avec des matières dangereuses</p> <p>Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie ou d'un chef de peloton, un peloton GIS NRBC lors d'une intervention.</p> <p>Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS NRBC afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS NRBC</p>
Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
Niveau inférieur (N-1)	Chef de sections GIS NRBC
Conditions d'accès	
Réglementaire	<p>Aptitude médicale : A ou B</p> <p>Age minimal 32 ans</p> <p>6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section GIS NRBC</p>
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme GIS NRBC
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de compagnie / chef de groupe GIS NRBC
Autres conditions d'accès souhaitables	<p>Capacité managériale / faire preuve de compétences sociales</p> <p>Compétences étendues sur les matières dangereuses</p> <p>Être en possession d'un permis de conduire (C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions</p>
Conditions d'exercice	

Réglementaire	Aptitude médicale : A ou B Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration
Formation requises	CIC SAP I NRBC I NRBC II TC 1 et/ou 2 et/ou 3 selon l'unité affiliée NRBC II X selon l'unité affiliée NRBC III TC 1 NRBC III X selon l'unité affiliée : NRBC IV TC 1 NRBC IV X selon l'unité affiliée : <ul style="list-style-type: none"> • ANA analytique • OPS opérations • DECON décontamination • DEPOL dépollution • RAD radiologique COM I COM II - GIS COM III - GIS
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue GIS NRBC Assister à un exercice de grande envergure du GIS NRBC sur 2 ans Formation continue COM annuelle de 8 heures
Activités exercées	

<p>Activités principales</p>	<p>Gérer le potentiel opérationnel journalier du GIS NRBC</p> <p>Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du GIS NRBC (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du GIS</p> <p>Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au GIS NRBC</p> <p>Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le GIS NRBC</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres de l'unité / du groupe en intervention</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert</p> <p>Conseiller le Directeur de la coordination opérationnelle lors de l'établissement de PUI et sur l'acquisition de matériel spécial pour la lutte contre les incidents avec des matières dangereuses</p> <p>Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS NRBC afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS NRBC</p> <p>Veille au maintien des équipements attribués au NRBC</p>
<p>Activités complémentaires</p>	<p>Assister dans la fonction d'expert NRBC aux groupes de travail et aux cellules de crise</p> <p>Représenter le GIS NRBC lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine NRBC</p> <p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS NRBC I-IV-x dans son domaine de compétence</p>

18 Volet REA HIT

18.1 Équipier-Stagiaire HIT

Emploi	Équipier stagiaire GIS HIT
Mission	Assister à des missions du GIS HIT sous la responsabilité d'un chef de binôme

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS HIT
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 21 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Équipier GIS HIT Chef de binôme GIS HIT
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) Disposer des compétences linguistiques en anglais Disposer des compétences professionnelles recherchées

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Statut vaccinal HIT (avant d'être déployé en mission à l'étranger) Age minimal 21 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, Disponible pour 2 missions sur les 10 dernières alertes ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe
Formations requises	CIC HIT I SAP I UN online course: BSAFE EU Safety and Security Course (SEC) UN online course: Prevention of Sexual Exploitation and Abuse by UN Personnel

	UN online course: Prevention of Sexual Harassment and Abuse by United Nations Personnel - Working Harmoniously
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue spécifique HIT annuelle de 4 heures.

Activités exercées	
Activités principales	Assister lors de missions de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger sous l'accompagnement d'un chef de binôme voire chef de section/groupe GIS HIT.
Activités complémentaires	Néant

18.2 Équipier HIT

Emploi	Équipier GIS HIT
Mission	Assister à des missions du GIS HIT sous la responsabilité d'un chef de binôme.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS HIT
Niveau inférieur (N-1)	

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Statut vaccinal HIT (avant d'être déployé en mission à l'étranger) Age minimal 21 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Équipier stagiaire GIS HIT
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme GIS HIT
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) Compétences linguistiques en anglais Disposer des compétences professionnelles recherchées

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Statut vaccinal HIT (avant d'être déployé en mission à l'étranger) Age minimal 21 ans Disponible pour 2 missions sur les 10 dernières alertes ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe Nomination à l'emploi par le CA
Formations requises	CIC SAP I HIT I SAP I EU Safety and Security Course (SEC) UN online course: BSAFE UN online course: Prevention of Sexual Exploitation and Abuse by UN Personnel

	<p>UN online course: Prevention of Sexual Harassment and Abuse by United Nations Personnel - Working Harmoniously</p> <p><u>Spécialisation ICT</u></p> <p>ICT Emergency.lu deployment assistant course et ETC induction course / ETC services (online)</p> <p><u>Spécialisation HLS</u></p> <p>IHP base camp course ou HIT base camp training</p> <p><u>Spécialisation Expert</u></p> <p>EUCPM –CMI ou Union Mechanism Introduction Course (UMI) et EUCPM-OPM (Operational management course) ou Operational Deployment Course (ODC)</p>
Formation(s) continue(s)	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique HIT annuelle de 4 heures.</p> <p>Un exercice (Field Exercise ou Table Top) tous les quatre ans</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Assister lors de missions de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger sous l'accompagnement d'un chef de binôme voir chef de section/groupe GIS HIT.</p> <p>ou</p> <p>Participer dans la fonction d'expert à des missions internationales.</p>
Activités complémentaires	Néant

18.3 Chef de binôme HIT

Emploi	Chef de binôme GIS HIT
Mission	Guider et commander son équipier binôme au sein du GIS HIT sous la responsabilité d'un chef de section. Assister une mission de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section et/ou chef de section GIS HIT
Niveau inférieur (N-1)	Equipier GIS HIT

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Statut vaccinal HIT (avant d'être déployé en mission à l'étranger) Age minimal 25 ans 2 ans d'expérience dans l'emploi de l'équipier GIS HIT Nomination à l'emploi par le CA
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier GIS HIT
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section GIS HIT
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) Compétences linguistiques en anglais Disposer des compétences professionnelles recherchées

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Statut vaccinal HIT (avant d'être déployé en mission à l'étranger) Age minimal 25 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Disponible pour 2 missions sur les 10 dernières alertes ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe
Formations requises	CIC SAP I HIT I COM I

	<p>« EU Safety and Security Course (SEC) »</p> <p>UN online course: BSAFE</p> <p>UN online course: Prevention of Sexual Exploitation and Abuse by UN Personnel</p> <p>UN online course: Prevention of Sexual Harassment and Abuse by United Nations Personnel - Working Harmoniously</p> <p><u>Spécialisation ICT</u></p> <p>ICT Emergency.lu deployment assistant course</p> <p>et</p> <p>ETC induction course / ETC services (online)</p> <p>et</p> <p>Let's Comm ou Let's Net</p> <p><u>Spécialisation HLS</u></p> <p>IHP base camp course ou HIT base camp training</p> <p>et</p> <p>IHP field management course ou HIT field management training</p> <p><u>Spécialisation Expert</u></p> <p>EUCPM-CMI ou Union Mechanism Introduction Course (UMI)</p> <p>et</p> <p>EUCPM-OPM (Operational management course) ou Operational Deployment Course (ODC)</p> <p>et</p> <p>Operational Deployment Course advanced (ODC ADV) ou UNDAC induction course</p>
<p>Formation(s) continue(s)</p>	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique HIT annuelle de 4 heures.</p> <p>Un exercice (Field Exercise ou Table Top) tous les quatre ans</p>

Activités exercées

Activités principales	Commander en tant que « Head of mission » pour les missions ne dépassant pas un binôme (en ce qui concerne la délégation luxembourgeoise). Participer à une mission de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger.
Activités complémentaires	Néant

18.4 Chef de section HIT

Emploi	Chef de section GIS HIT
Mission	Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS HIT. Assister une mission de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS HIT
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme GIS HIT

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Statut vaccinal HIT Age minimal 30 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme GIS HIT Avoir participé à au moins deux missions à l'étranger Nomination à l'emploi par le CA
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de binôme GIS HIT
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de groupe GIS HIT
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B) Compétences linguistiques en anglais

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Statut vaccinal HIT Age minimal 30 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Disponible pour 2 missions sur les 10 dernières alertes ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe
Formations requises	CIC SAP I HIT I COM I COM II GIS EU Safety and Security Course (SEC)

	<p>UN online course: BSAFE</p> <p>UN online course: Prevention of Sexual Exploitation and Abuse by UN Personnel</p> <p>UN online course: Prevention of Sexual Harassment and Abuse by United Nations Personnel - Working Harmoniously</p> <p><u>Spécialisation ICT</u></p> <p>ICT Emergency.lu deployment assistant course et ETC induction course / ETC services (online) et ETC Let's Comm ou Let's Net et ETC coordination course</p> <p><u>Spécialisation HLS</u></p> <p>IHP base camp course ou HIT base camp training et IHP Field Management Training et IHP field management course ou HIT field management training</p> <p><u>Spécialisation Expert</u></p> <p>EUCPM CMI ou Union Mechanism Introduction Course (UMI) ou EUCPM HLC ou équivalent et Operational Deployment Course advanced (ODC ADV) ou UNDAC induction course</p>
<p>Formation(s) continue(s)</p>	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique HIT annuelle de 4 heures.</p> <p>Formation continue COM annuelle de 4 heures</p> <p>Un exercice (Field Exercise ou Table Top) tous les quatre ans</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Commander en tant que « Head of mission » pour les missions à l'étranger.</p> <p>Réaliser une mission de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger.</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au chef de groupe du HIT ou son adjoint.</p> <p>Conseiller le en tant qu'expert.</p>
Activités complémentaires	

18.5 Chef de groupe HIT

Emploi	Chef de groupe (adj.) GIS HIT
Mission	Commander lors d'une intervention du GIS HIT. Réaliser une mission de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger. Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS HIT afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Directeur de la coordination opérationnelle
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section GIS HIT

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Statut vaccinal HIT Age minimal 32 ans 6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section HIT Nomination à l'emploi par le CA
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section GIS HIT
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe HIT (pour Chef de groupe adjoint)
Autres conditions d'accès souhaitables	Avoir des capacités managériales / faire preuve de compétences sociales Être en possession d'un permis de conduire (B) Compétences linguistiques en anglais

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Statut vaccinal HIT Age minimal 32 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Disponible pour 2 missions sur les 10 dernières alertes ou certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe
Formations requises	CIC SAP I HIT I COM I

	<p>COM II GIS</p> <p>COM III GIS</p> <p>EU Safety and Security Course (SEC)</p> <p>UN online course: BSAFE</p> <p>UN online course: Prevention of Sexual Exploitation and Abuse by UN Personnel</p> <p>UN online course: Prevention of Sexual Harassment and Abuse by United Nations Personnel - Working Harmoniously</p> <p><u>Spécialisation ICT</u></p> <p>ICT Emergency.lu deployment assistant course et ETC induction course / ETC services (online) et ETC Let's Comm ou Let's Net et ETC coordination course</p> <p><u>Spécialisation HLS</u></p> <p>IHP base camp course ou HIT base camp training et IHP Field Management Training ou HIT field management Training</p> <p><u>Spécialisation Expert</u></p> <p>EUCPM CMI ou Union Mechanism Introduction Course (UMI) ou EUCPM HLC ou équivalent et Operational Deployment Course advanced (ODC ADV) ou UNDAC induction course</p>
<p>Formation(s) continue(s)</p>	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique HIT annuelle de 4 heures.</p> <p>Formation continue COM annuelle de 8 heures</p> <p>Un Exercice (Field Exercise ou Table Top) tous les quatre ans</p>

Activités exercées	
Activités principales	<p>Gérer le potentiel opérationnel journalier du HIT</p> <p>Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du HIT (recrutement, formation, aptitude médicale, ...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du HIT</p> <p>Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au HIT</p> <p>Soigner les relations avec les autorités nationales / internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le HIT</p> <p>Coordonner en tant que « Head of mission » pour les missions ne dépassant pas un peloton (en ce qui concerne la délégation luxembourgeoise).</p> <p>Réaliser une mission de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger.</p> <p>Assister une mission de sécurité civile ou humanitaire à l'étranger sous l'accompagnement d'un chef de compagnie.</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au Directeur de la coordination opérationnelle.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du HIT en intervention.</p> <p>Conseiller le en tant qu'expert.</p>
Activités complémentaires	<p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations du GIS HIT (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p> <p>Interventions sous le statut d'Expert dans le cadre de missions d'une organisation internationale.</p>

19 Volet REA GIS GATO

19.1 Équipier stagiaire GIS GATO

Emploi	Équipier stagiaire GIS GATO
Mission	Assister à des missions du GIS GATO sous la responsabilité d'un chef de binôme
Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme
Niveau inférieur (N-1)	néant
Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale Niveau B Age minimal 18 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Équipier GIS GATO
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B/C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions. Emploi opérationnel Chef de binôme INCSA Porteur ARI
Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale Niveau B Age minimal 18 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Durée de stage 2 ans suivant son admission au CGDIS, réduit à un an si le titulaire du poste provient des jeunes pompiers et ayant une ancienneté minimale de 2 ans comme jeune pompier Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC GATO I Certificat EASA Open A1/A3
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS

	Formation continue spécifique GIS GATO annuelle de 4 heures.
Activités exercées	
Activités principales	<p>Participer aux interventions du GIS GATO.</p> <p>Préparer l'utilisation et le stockage du matériel d'intervention.</p> <p>Surveiller l'espace environnant.</p> <p>Assister le pilote à distance en tant qu'observateur.</p>
Activités complémentaires	néant

19.2 Equipier GIS GATO

Emploi	Équiper GIS GATO
Mission	Assister à des missions du GIS GATO sous la responsabilité d'un chef de binôme.
Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de binôme GIS GATO
Niveau inférieur (N-1)	Équipier stagiaire GIS GATO
Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale Niveau B Age minimal 20 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Équipier stagiaire GIS GATO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de binôme GIS GATO
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B/C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions Certificat CEPT BASE, NOVICE ou HAREC (pour le volet « ICT ») Emploi opérationnel Chef de binôme INCSA Porteur ARI
Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 20 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I GATO I GATO II Certificat EASA Open A1/A3 Certificat EASA A2/STS

Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue SAP annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GATO annuelle de 4 heures.
Activités exercées	
Activités principales	Participer aux interventions du GIS GATO. Préparer l'utilisation et le stockage du matériel d'intervention. Surveiller l'espace environnant. Assister le pilote à distance en tant qu'observateur.
Activités complémentaires	néant

19.3 Chef de binôme GIS GATO

Emploi	Chef de binôme GIS GATO
Mission	Guider et commander son équipe au sein du GIS GATO sous la responsabilité d'un chef de section.
Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de section
Niveau inférieur (N-1)	Équipier GIS GATO
Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 20 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Équipier GIS GATO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de section
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B/C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions Certificat CEPT BASE, NOVICE ou HAREC (pour le volet « ICT ») Emploi opérationnel Chef de binôme INCSA Porteur ARI
Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 20 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I GATO I GATO II GATO III Certificat EASA Open A1/A3 Certificat EASA A2/STS

	COM I
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du GIS Formation continue SAP annuelle de 8 heures Formation continue spécifique GIS GATO annuelle de 4 heures.
Activités exercées	
Activités principales	Piloter l'équipement UAS/UGV. ("Pilot in Command", "PIC"). Préparation, configuration et opération des équipements CIS. Diriger son équipier. Coordonner son binôme. Exécuter les tâches confiées et rendre compte Coordonner l'espace aérien ou terrestre partagé avec les autres UAS ou UGV.
Activités complémentaires	néant

19.4 Chef de section GIS GATO

Emploi	Chef de section GIS GATO
Mission	Commande seul ou sous l'autorité d'un chef de peloton/chef de groupe, une section lors d'une intervention du GIS GATO
Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de peloton et/ou chef de groupe GIS GATO
Niveau inférieur (N-1)	Chef de binôme GIS GATO
Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 26 ans 3 ans d'expérience dans l'emploi chef de binôme GIS GATO
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section GIS GATO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de groupe GIS GATO
Autres conditions d'accès souhaitables	Être en possession d'un permis de conduire (B/C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions Certificat CEPT BASE, NOVICE ou HAREC (pour le volet « ICT ») Emploi opérationnel Chef de binôme INCSA Porteur ARI
Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie B Age minimal 26 ans Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.
Formations requises	CIC SAP I GATO I GATO II GATO III

	<p>GATO IV</p> <p>COM I</p> <p>COM II (- GIS)</p> <p>Certificat EASA Open A1/A3</p> <p>Certificat EASA A2/STS</p>
Formation(s) continue(s)	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS GATO annuelle de 4 heures.</p> <p>Formation continue COM annuelle de 4 heures</p>
Activités exercées	
Activités principales	<p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au chef de groupe du GIS GATO, son adjoint ou au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du GIS GATO en intervention.</p> <p>Coordonner l'espace aérien ou terrestre partagé avec les autres UAS ou UGV</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p>
Activités complémentaires	<p>Planifier, organiser et coordonner le déploiement et l'opération des équipements ICT.</p> <p>Surveiller l'état des équipements ICT pour la durée de l'intervention.</p> <p>Organiser et coordonner le support des systèmes.</p> <p>Représenter le GIS GATO lors de réunions avec des partenaires externes du CGDIS dans le domaine du GIS GATO.</p> <p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GATO (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p>

19.5 Chef de groupe GIS GATO

Emploi	Chef de groupe (adj.) GIS GATO
Mission	<p>Commander seul ou sous l'autorité d'un chef de compagnie ou d'un chef de peloton, un peloton GIS GATO lors d'une intervention.</p> <p>Manager, sous l'autorité du Directeur de la coordination opérationnelle le GIS GATO afin de garantir la capacité opérationnelle du GIS.</p>
Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de Peloton et/ou chef de compagnie et/ou directeur de la coordination opérationnelle
Niveau inférieur (N-1)	Chef de section GIS GATO
Conditions d'accès	
Réglementaire	<p>Aptitude médicale catégorie B</p> <p>Age minimal 32 ans</p> <p>6 ans d'expérience dans l'emploi chef de section GIS GATO</p>
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Chef de section GIS GATO
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de peloton / Chef de compagnie / Chef de groupe GIS GATO (pour Chef de groupe adjoint)
Autres conditions d'accès souhaitables	<p>Être en possession d'un permis de conduire (B/C) et pouvoir disposer d'un véhicule pendant les permanences et interventions</p> <p>Certificat CEPT BASE, NOVICE ou HAREC (pour le volet « ICT »)</p> <p>Emploi opérationnel Chef de binôme INCSA</p> <p>Porteur ARI</p>
Conditions d'exercice	
Réglementaire	<p>Aptitude médicale catégorie B</p> <p>Age minimal 32 ans</p> <p>Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration</p> <p>Minimum 100 heures d'astreinte par an pour les GIS qui participent au système de garde par permanence</p> <p>Pour les GIS qui ne participent pas au système de garde par permanence : certification d'une activité opérationnelle régulière par le chef de groupe.</p>

Formations requises	<p>CIC</p> <p>SAP I</p> <p>GATO I</p> <p>GATO II</p> <p>GATO III</p> <p>GATO IV</p> <p>COM I</p> <p>COM II (– GIS)</p> <p>COM III (– GIS)</p> <p>Certificat EASA Open A1/A3</p> <p>Certificat EASA A2/STS</p>
Formation(s) continue(s)	<p>Maintien des acquis au niveau du GIS</p> <p>Formation continue SAP annuelle de 8 heures</p> <p>Formation continue spécifique GIS GATO annuelle de 4 heures.</p> <p>Formation continue COM annuelle de 8 heures</p>
Activités exercées	
Activités principales	<p>Gérer le potentiel opérationnel journalier du GATO</p> <p>Assurer la gestion administrative, budgétaire et des ressources humaines du GATO (recrutement, formation, aptitude médicale...) ainsi que la promotion du volontariat au sein du GATO</p> <p>Veiller au maintien des équipements et des infrastructures attribuées au GATO</p> <p>Soigner, en concertation avec les différentes directions du CGDIS, les relations avec les autorités nationales ou internationales et les partenaires externes du CGDIS en relation avec le GATO</p> <p>Exécuter les tâches confiées et rendre compte au COS.</p> <p>Guider, assister et coordonner les membres du GATO en intervention.</p> <p>Conseiller le COS et/ou le CGO en tant qu'expert.</p>
Activités complémentaires	<p>Peut intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GATO I-IV (sous condition d'avoir suivi la formation spécifique) ainsi que toute autre formation dans son domaine de compétence.</p>

20 Volet REA Encadrement jeunes pompiers

20.1 Assistant jeunes pompiers

Emploi	Moniteur-Assistant des jeunes pompiers
Mission	Aider à l'encadrement des jeunes pompiers du CIS en présence d'un moniteur-adjoint ou du chef d'unité des jeunes pompiers. Assister le moniteur-adjoint et/ou le chef d'unité dans ses tâches afin de garantir un bon encadrement des jeunes pompiers ainsi qu'une bonne préparation à leurs futures missions dans les services de secours.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Moniteur-adjoint des jeunes pompiers
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Age minimal 16 ans
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Moniteur-adjoint des jeunes pompiers
Autres conditions d'accès souhaitables	Néant

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie S Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Participation à au moins 25% des activités annuelles proposées dans le CIS dans l'encadrement des jeunes pompiers
Formations requises	CIC FIS I ou SAP I JSP I Formation conseillée : Brevet animateur A ou équivalent
Formation(s) continue(s)	Maintien des acquis au niveau du CIS Formation continue annuelle de 2 heures

Activités exercées	
Activités principales	Assister le moniteur-adjoint des jeunes pompiers et le chef d'unité dans ses tâches.

20.2 Moniteur-adjoint jeunes pompiers

Emploi	Moniteur-adjoint des jeunes pompiers
Mission	Assurer l'encadrement des jeunes pompiers du CIS en autonomie. Assister le chef d'unité dans ses tâches afin de garantir un bon encadrement des jeunes pompiers ainsi qu'une bonne préparation à leurs futures missions dans les services de secours.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef d'unité jeunes pompiers
Niveau inférieur (N-1)	Moniteur-Assistant jeunes pompiers

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A pour l'équipier INCSA Aptitude médicale catégorie B pour l'équipier SAP Age minimal 18 ans Emploi d'équipier INCSA ou emploi d'équipier SAP
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier INCSA ou Equipier SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef d'unité des jeunes pompiers
Autres conditions d'accès souhaitables	Permis de conduire B

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A pour l'équipier INCSA Aptitude médicale catégorie B pour l'équipier SAP Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Participation à au moins 25% des activités annuelles proposées dans le CIS dans l'encadrement des jeunes pompiers
Formations requises	Formation équipier SAP ou INCSA JSP I JSP II Brevet animateur B ou équivalent
Formation(s) continue(s)	Formation continue SAP annuelle de 8 heures Pour équipiers INCSA : Formation continue INCSA annuelle de 4 heures Maintien des acquis au niveau du CIS

	Formation continue annuelle de 2 heures
--	-----------------------------------------

Activités exercées	
Activités principales	Garantir l'encadrement des jeunes pompiers en autonomie Assister le chef d'unité des jeunes pompiers dans ses tâches
Activités complémentaires	

20.3 Chef d'unité-Moniteur jeunes pompiers

Emploi	Chef d'unité - Moniteur des jeunes pompiers
Mission	Garantir un bon encadrement des jeunes pompiers ainsi qu'une bonne préparation à leurs futures missions dans les services de secours. Assister le chef de CIS dans l'organisation de l'encadrement de la section des jeunes pompiers.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Chef de CIS
Niveau inférieur (N-1)	Moniteur-adjoint jeunes pompiers

Conditions d'accès	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A pour l'équipier INCSA Aptitude médicale catégorie B pour l'équipier SAP Age minimal 21 ans 2 ans d'expérience dans l'emploi d'équipier INCSA ou SAP
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Equipier INCSA ou Equipier SAP
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Chef de CIS
Autres conditions d'accès souhaitables	Permis conduire B

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale catégorie A pour l'équipier INCSA Aptitude médicale catégorie B pour l'équipier SAP Nomination à l'emploi par le Conseil d'administration Participation à au moins 50% des activités annuelles proposées dans le CIS dans l'encadrement des jeunes pompiers
Formations requises	Formation équipier SAP ou INCSA JSP I JSP II JSP III Brevet animateur B ou équivalent
Formation(s) continue(s)	Formation continue SAP annuelle de 8 heures Formation continue INCSA annuelle de 4 heures

	Maintien des acquis au niveau du CIS Formation continue de 8 heures tous les deux ans
--	------------------------------------------------------------------------------------------

Activités exercées	
Activités principales	Accompagner/Assister le moniteur-assistant dans ses tâches. Organiser l'encadrement des jeunes pompiers. Organiser et garantir la préparation des jeunes pompiers à leurs missions futures. Instruire les jeunes pompiers dans les matières des Cours FIS I.1 et FIS I.2. ainsi que le volet premiers secours
Activités complémentaires	Instruire des cours de premiers secours

21 Volet REA Expert

21.1 Expert

Emploi	Expert
Mission	L'expert fournit des informations précises et nécessaires et appuie le CGDIS dans son domaine de compétence. Il peut être appelé sur une intervention de secours dans sa fonction d'expert.

Hiérarchie	
Niveau supérieur (N+1)	Direction concernée ou chef GIS ou DSM ou COS
Niveau inférieur (N-1)	Néant

Conditions d'accès	
Réglementaire	<u>Expert interne</u> <ul style="list-style-type: none">Diplômes correspondent à la qualification annoncée incluant une expérience suffisante établie. L'expérience doit être corroborée par des certificats émanant de tiers (par exemple de l'employeur) et attestant que les mentions contenues dans le curriculum vitae correspondent à l'expérience professionnelle réellement acquise dans les connaissances de nature spécifique ou des savoirs spécialisés, scientifiques ou techniques
	<u>ou</u> <ul style="list-style-type: none">Age minimal 40 ansAvoir été affecté dans un GIS pendant 20 ans dont 10 années comme chef de groupe ou adjoint <u>Expert externe</u> <ul style="list-style-type: none">Diplômes correspondent à la qualification annoncée incluant une expérience suffisante établie ou les formations, connaissances et expérience doivent être corroborées par des certificats émanant de tiers et attestant que les

	mentions contenues dans le curriculum vitae correspondent à l'expérience professionnelle réellement acquise dans les connaissances de nature spécifique ou des savoirs spécialisés, scientifiques ou techniques
Autres emplois dont les compétences sont nécessaires	Néant
Autres emplois dont la compréhension est nécessaire	Fonction COS et DSM
Autres conditions d'accès souhaitables	Avoir de l'expérience au niveau internationale dans son domaine de compétences

Conditions d'exercice	
Réglementaire	Aptitude médicale conformément aux missions de l'agent, retenue dans la convention, la description de fonction ou le contrat en vigueur
Formations requises	Selon la situation
Formation(s) continue(s)	Des formation(s) externe(s) dans le domaine de compétence afin d'assurer l'état actuel et la pointe des savoirs spécialisés, scientifiques ou techniques

Activités exercées	
Activités principales	<u>Expert interne</u> <ul style="list-style-type: none"> Selon la convention ou la description de fonction respective en vigueur <u>Expert externe</u> <ul style="list-style-type: none"> Selon contrat en vigueur
Activités complémentaires	Selon la convention ou la description de fonction ou le contrat en vigueur

22 Suivi des modifications

22.1 Version 1.0 du 28 juin 2018

Version initiale des référentiels emploi et activités des volets :

- Secours à personnes (SAP)
- Incendie/Sauvetage (INCSA)
- Commandement (COM)
- CSU 112 (CSU)

22.2 Version 2.0 du 26 juillet 2018

Rajoute des référentiels emploi et activités du volet :

- Instruction (INS)

22.3 Version 3.0 du 18 juin 2020

Rajoute du préambule expliquant certaines spécificités des REA

Rajoute des référentiels emploi et activités des volets groupes d'interventions spécialisés :

- Centre de Soutien Logistique (CSL)
- Cynotechnique (CYNO)
- Appui à la Coordination Opérationnelle (GACO)
- Recherche et d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP)
- Sauvetage Animalier (GSAN)
- Sauvetage Aquatique (GSAQ)
- Support Psychologique (GSP)
- Humanitarian Intervention Team (HIT)

Rajoute des référentiels emploi et activités des volets médical et santé :

- Médical et de la Santé (DMS)
- Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)

Rajoute des référentiels emploi et activités du volet managérial

Mise à jour au niveau des conditions d'aptitude médical pour l'ensemble des référentiels emploi et activités suite à l'adoption de la nouvelle catégorisation des aptitudes médicales

22.1 Version 4.0 du 16 juillet 2020

Ajout des référentiels emploi et activités du volet :

- Encadrement jeunes pompiers

22.2 Version 5.0 du 19 novembre 2020

Ajout des référentiels emploi et activités du volet :

- GIS GATO

22.3 Version 6.0 du 11 février 2021

Modifications apportées au règlement interne suite à la création du « GATO »

(nouvelles catégories d'examens médicaux)

22.4 Version 7.0 du 24 février 2022

Ajout du Volet 1.6 Modalités d'application spécifiques des REA, dispositions communes PV et PP

Ajout du Volet 1.7 Modalités d'application spécifiques des REA, dispositions pompiers volontaires

Rajoute Volet 1.8 Modalités d'application spécifiques des REA, dispositions pompiers professionnels

Mise à jour du Volet 6 REA médical et santé (DMS)

- Adaptation Officier santé en Officier santé CSU et Officier santé SSI
- Rajoute REA Médecin vétérinaire pompier

Mise à jour Volet 8 REA managérial

- 8.1 Adaptation REA Chef d'équipe, renvoi vers description de fonction en vigueur
- 8.2.1. Chef d'unité formation, remplacement condition ISAP II par ISAP I

Mise à jour du Volet 9 REA Instruction (INS)

Mise à jour du Volet 12 REA GIS CYNO

- Rajoute tronc commun CYNO II et CYNO III
- Adaptation CYNO II en CYNO II-assistant et CYNO II-conducteur de chien

Mise à jour du Volet 12 REA GIS GACO

- Rajoute GACO IV pour les niveaux Chef de section et Chef de groupe (adj.)

Mise à jour du Volet 13 REA GIS GRIMP

- Remplacement des formations « DLK /TMF » par la formation « DLK / TMF-Lehrgang A »
- Fusion des deux cours « ABSTUSI I » et « ABSTUSI II » en ABSTUSI

Mise à jour du Volet 15 GIS GSAQ

- Remplacement du permis fluvial par conduite d'embarcation NAV 1

Mise à jour du Volet 16 GIS GSP

- Suppression PSNV-1 et PSNV-2 (intégration du contenu dans les formations GSP II et GSP III respectivement)
- Rajoute GSP IV pour les niveaux Chef de section et Chef de groupe (adj.)

Rajoute Volet 17 REA GIS CBRN

Mise à jour du Volet 18 REA HIT

Mise à jour du Volet 20 REA Encadrement jeunes pompiers

- Correction des formations JP 1-3 en JSP 1-3

22.5 Version 8.0 du 23 février 2023

Mise à jour du volet 4. REA commandement

- 4.3 Chef de Peloton GIS
 - Création de ladite fiche REA

Mise à jour du volet 5. REA CSU112 (CSU)

- 5.1 Calltaker Salle de débordement
 - Création de ladite fiche REA
- 5.2 Opérateur CSU112
 - Modifications au niveau de l'aptitude médicale requise pour l'accès et l'exercice de l'emploi afin de tenir compte des employés d'état
 - Modifications au niveau des formations requises afin de tenir compte des employés d'état

Mise à jour du volet 6. REA médical et santé (DMS)

- 7.1 Infirmier
 - Modifications au niveau des conditions d'accès : actualisation des emplois dont les compétences sont nécessaires
 - Modifications au niveau des conditions d'accès : actualisation des emplois dont la compréhension est nécessaire
 - Modification au niveau des formations requises : adjonction des formations « CIC » et « COM I »
 - Précisions au niveau des formations continues
 - Modifications au niveau des activités principales et complémentaires
- 7.2 Médecin
 - Modifications au niveau des conditions d'accès : actualisation des emplois dont les compétences sont nécessaires
 - Modifications au niveau des conditions d'accès : actualisation des emplois dont la compréhension est nécessaire
 - Modification au niveau des formations requises : adjonction des formations « CIC » et « COM I »
 - Précisions au niveau des formations continues
 - Modifications au niveau des activités principales et complémentaires

Mise à jour du volet 7 REA Service d'aide médicale urgente (SAMU)

- 7.1 Infirmier SAMU
 - Modification au niveau des conditions d'accès souhaitables : Adjonction de la formation « ALS »
 - Modification au niveau des conditions d'exercice : Addition d'une option d'accès à l'emploi pour des personnes disposant d'au moins cinq ans d'exercice au SAMU avant l'entrée en vigueur de la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile, soit au 1er juillet 2018
 - Modification au niveau des formations requises : Addition de la formation initiale SAMU
 - Modifications au niveau des formations continues : Addition d'une liste des formations encouragées
 - Modification au niveau des activités complémentaires
- 7.2 Médecin SAMU
 - Modifications au niveau des formations continues : Addition d'une liste des formations encouragées

Mise à jour du volet 8. REA managérial

- 8.2.5 Chef d'unité managériale-opérationnelle

- Création de ladite fiche REA

Mise à jour du volet 9. REA Instruction

- Ajout des indications sur le supérieur hiérarchique de chaque emploi dans le volet de l'instruction
- Anciennement 9.1 Moniteur
 - Suppression
- 9.1 Moniteur premiers secours
 - Création de ladite fiche REA
- 9.2 Moniteur sécurité et prévention des accidents au quotidien
 - Création de ladite fiche REA
- 9.3 Moniteur sportif
 - Création de ladite fiche REA
- 9.4.3 Spécialisation facultative – Formateur protection anti-chute « ABSTUSI »
 - Modification au niveau des formations requises : GRIMP II au lieu de GRIMP I
 - Ajout d'une clause dispensant l'équipier GRIMP de l'obligation de suivre le cours ABSTUSI afin d'obtenir cette spécialisation.
- 9.4.4 Spécialisation facultative – Formateur feu réel :
 - Transformation en spécialisation du niveau 1 de l'instructeur formation incendie et sauvetage (anciennement niveau 2)
 - Adaptation au niveau des formations requises : formation « IFIS II » remplacé par « IFIS I »
- 9.4.5 Spécialisation facultative – Formateur ARI II.1
 - Transformation en spécialisation du niveau 1 de l'instructeur formation incendie et sauvetage (anciennement niveau 2)
 - Modification au niveau des formations requises : formation « IFIS II » remplacée par « IFIS I »
 - Correction d'une erreur : « Stage d'initiation ARI II.2 » remplacé par « stage d'initiation ARI II.1 » parmi les formations requises
- 9.5 Instructeur secours à personnes niveau I
 - Modification au niveau des formations requises : Suppression du cours « BLS Trainer » comme condition d'accès
 - Modification au niveau des formations continues : Adjonction du cours « BLS Trainer » comme formation continue à suivre endéans les 2 ans qui suivent la nomination en tant qu'instructeur secours à personnes niveau I

Mise à jour de tous les volets GIS à l'exception du GIS NRBC

- Définition du nombre d'heures de formation continue à prester par an

Mise à jour du volet 10. REA GIS CSL

- 10.2 Equipier GIS CSL
 - Modification au niveau des formations requises : Adjonction des formations CEF-T, CEF-P et « Ladungssicherung » pour la spécialisation LOG.
- 10.3 Chef de binôme GIS CSL
 - Modification au niveau des formations requises : Adjonction des formations CEF-T, CEF-P, « Ladungssicherung », grue auxiliaire-T, grue auxiliaire-T, CET-T et CET-P pour la spécialisation LOG.

Mise à jour du volet 12. REA GIS GACO

- 12.4 Chef de section GIS GACO
 - Modification au niveau des formations requises : suppression du cours GACO IV en attente de la définition des missions complémentaires du GIS
- 12.5 Chef de groupe (adjoint) GIS GACO
 - Modification au niveau des formations requises : suppression du cours GACO IV en attente de la définition des missions complémentaires du GIS

Mise à jour du volet 13. REA GIS GRIMP

- 13.1 Equipier-stagiaire GIS GRIMP
 - Modification au niveau de l'aptitude médicale requise pour l'accès et l'exercice de l'emploi: Adjonction de l'aptitude médicale catégorie B
 - Modification au niveau des formations requises : suppression des cours « ABSTUSI » et « DLK/TMF-Lehrgang A »
 - Modification au niveau des conditions d'accès souhaitable : adjonction du cours « DLK/TMF-Lehrgang A »
- 13.2 Equipier GIS GRIMP
 - Modification au niveau de l'aptitude médicale requise pour l'accès et l'exercice de l'emploi: Adjonction de l'aptitude médicale catégorie B
 - Modification au niveau des formations requises : suppression des cours « ABSTUSI » et « DLK/TMF-Lehrgang A »
 - Modification au niveau des conditions d'accès souhaitable : adjonction du cours « DLK/TMF-Lehrgang A »
- 13.3 Chef de binôme GIS GRIMP
 - Modification de l'âge minimal : 26 ans au lieu de 24
 - Modification au niveau des autres emplois dont la compréhension est nécessaire : adjonction du Chef de Section GIS GRIMP
 - Modification au niveau de l'aptitude médicale requise pour l'accès et l'exercice de l'emploi: Adjonction de l'aptitude médicale catégorie B
 - Modification au niveau des formations requises : suppression des cours « ABSTUSI » et « DLK/TMF-Lehrgang A »
 - Modification au niveau des conditions d'accès souhaitable : adjonction des cours « DLK/TMF-Lehrgang A » et « DLK/TMF-Lehrgang B »
 - Modification au niveau des activités exercées complémentaires : suppression de la phrase « effectuer des sauvetages sur corde par hélitreuillage »
- 13.3.1 Spécialisation facultative – hélitreuillage
 - Création de ladite fiche REA
- 13.4 Chef de section GIS GRIMP
 - Modification au niveau de l'aptitude médicale requise pour l'accès et l'exercice de l'emploi: Adjonction de l'aptitude médicale catégorie B
 - Modification au niveau de l'aptitude médicale requise pour l'exercice de l'emploi: Suppression de l'aptitude médicale particulière ARI/CSA
 - Modification au niveau des formations requises : suppression des cours « ABSTUSI » et « DLK/TMF-Lehrgang A »
 - Modification au niveau des conditions d'accès souhaitable : adjonction des cours « DLK/TMF-Lehrgang A » et « DLK/TMF-Lehrgang B »
 - Modification au niveau des activités exercées complémentaires : suppression de la phrase « effectuer des sauvetages sur corde par hélitreuillage »
- 13.5 Chef de groupe (adjoint) GIS GRIMP
 - Modification au niveau de l'aptitude médicale requise pour l'accès et l'exercice de l'emploi: Adjonction de l'aptitude médicale catégorie B comme possibilité d'accès et d'exercice.

Mise à jour du volet 15. REA GIS GSAQ

- 15.2 Equipier GIS GSAQ
 - Modification au niveau des formations requises : Adjonction de l'option de disposer d'un permis fluvial / côtier (plus) au lieu du cours NAV1 afin d'accéder à l'emploi
- 15.3 Chef de binôme GIS GSAQ
 - Modification au niveau des formations requises : Adjonction de l'option de disposer d'un permis fluvial / côtier (plus) au lieu du cours NAV1 afin d'accéder à l'emploi

- 15.4 Chef de section GIS GSAQ
 - Modification au niveau des formations requises : Adjonction de l'option de disposer d'un permis fluvial au lieu du cours NAV1 afin d'accéder à l'emploi

Mise à jour du volet 16. REA GIS GSP

- 16.1 Equipier-Stagiaire GIS GSP
 - Modification au niveau de la mission : L'équipier-stagiaire accomplit ses missions sous la responsabilité d'un chef de section GSP et non pas sous la responsabilité d'un chef de binôme GSP.
- 16.2 Equipier GIS GSP
 - Modification au niveau de la mission : L'équipier accomplit ses missions sous la responsabilité d'un chef de section GSP et non pas sous la responsabilité d'un chef de binôme GSP.
 - Modification au niveau des conditions d'accès : Au moins 3 des 6 interventions à réaliser doivent se dérouler en présence d'un instructeur GSP.
 - Modification au niveau des activités exercées : Suppression de la mission suivante : « Support psychologique des membres du CGDIS lors d'interventions traumatiques (hors entretiens individuels) »
- 16.4 Chef de Section GIS GSP
 - Modification au niveau des activités complémentaires : Suppression de l'ajout « sous condition d'avoir suivi la formation spécifique » pour intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GSP I-III
- 16.5 Chef de Groupe (adjoint) GIS GSP
 - Modification au niveau des activités complémentaires : Suppression de l'ajout « sous condition d'avoir suivi la formation spécifique » pour intervenir en tant qu'instructeur dans le cadre des formations GIS GSP I-III

Mise à jour du volet 17. REA GIS NRBC

- Changement du nom du volet GIS « CBRN » en GIS « NRBC »
- 17.1 Equipier-Stagiaire GIS NRBC
 - Modification au niveau de l'aptitude médicale requise pour l'accès et l'exercice de l'emploi: Précision que l'aptitude particulière ARI / CSA est exigé uniquement pour les porteurs ARI
- 17.1 Equipier GIS NRBC
 - Modification au niveau de l'aptitude médicale requise pour l'accès et l'exercice de l'emploi: Précision que l'aptitude particulière ARI / CSA est exigé uniquement pour les porteurs ARI
- 17.1 Chef de binôme GIS NRBC
 - Modification au niveau de l'aptitude médicale requise pour l'accès et l'exercice de l'emploi: Précision que l'aptitude particulière ARI / CSA est exigé uniquement pour les porteurs ARI
- 17.4 Chef de section GIS NRBC
 - Modification au niveau de l'aptitude médicale requise pour l'accès et l'exercice de l'emploi: Précision que l'aptitude particulière ARI / CSA est exigé uniquement pour les porteurs ARI
 - Modification au niveau des formations continues : Adjonction de l'obligation de suivre Formation continue COM annuelle de 4 heures
- 17.5 Chef de groupe (adjoint) GIS NRBC
 - Modification au niveau de l'aptitude médicale requise pour l'accès et l'exercice de l'emploi: Adjonction de l'aptitude médicale catégorie B comme possibilité d'accès et d'exercice.
 - Modification au niveau des formations continues : Adjonction de l'obligation de suivre Formation continue COM annuelle de 8 heures

Mise à jour du volet 18. REA GIS HIT

- Modifications au niveau des formations requises : Adaptation aux formations internationales actuelles du domaine de l'aide humanitaire.

Mise à jour du volet 19. REA GIS GATO

- 19.3 Chef de binôme GATO
 - Modification au niveau des formations requises : Adjonction du certificat EASA Open A1/A3

22.6 Version 9.0 du 27 février 2025

Mise à jour du préambule

- 1.3 Abolition du point spécificité des fiches REA GIS dans le contexte des nouvelles dispositions en vigueur ;
- 1.8 Rajoute des mesures transitoires nécessaires à la mise en pratique des adaptations effectuées dans la version 9.0 des Fiches REA

Mise à jour du volet 2. REA Secours à Personnes (SAP)

- 2.3 Chef de Binôme SAP
 - Création de la spécialisation facultative – moto
- 2.4 Chef d'agrès SAP
 - Adaptation des conditions d'accès : 3 ans d'expérience dans l'emploi de chef de binôme SAP

Mise à jour du volet 3. REA Incendie/Sauvetage (INCSA)

- Adaptation au niveau des formation(s) continue(s) de toutes les fiches REA du volet INCSA :
 - Adjonction de la formulation « sont reconnues équivalentes les formations pendant lesquelles les participants travaillent sous protection respiratoire » pour le recyclage ARI »
- 3.3 Chef de binôme INCSA
 - Création de la "spécialisation – pompier d'aéroport"

Mise à jour du volet 4. REA Commandement (COM)

- 4.1 Chef de Section
 - Création de la "spécialisation – chef de manœuvre"
- 4.2 Chef de Peloton
 - Adaptation au niveau de l'aptitude médicale : Inclusion des catégories A et B

Mise à jour du volet 5. REA CSU112 (CSU)

- 5.1 Calltaker salle de débordement
 - Adaptation au niveau des conditions d'accès :
 - Être pompier opérationnel actif dans un CIS ou être pompier de support avec une expérience d'au moins 5 ans en tant que pompier opérationnel dans un CIS.

- Adaptation au niveau des formations requises :
 - Suppression du FIS II
- 5.2 Opérateur CSU 112
 - Adaptations de grande envergure des fiches existantes du volet CSU 112 en accord avec nouvelle structuration du CSU 112
 - 5.1 Calltaker SDD
 - 5.2 Opérateur CSU 112
 - 5.6 Chef de salle CSU 112
 - Création des fiches REA suivantes :
 - 5.3 Opérateur dispatcher CSU 112
 - 5.4 Opérateur régulateur CSU 112
 - 5.5 Opérateur spécialisé CSU 112
 - 5.7 Coordinateur CGO
 - 5.8 SAR mission coordinator

Mise à jour du volet 6. REA médical et santé (DMS)

- 6.3 Médecin vétérinaire pompier
 - Adaptation au niveau des formations requises :
 - Adjonction des formations CIC et SAP I
- 6.5 Psychologue
 - Création de ladite fiche REA

Mise à jour du volet 8. REA managérial

- 8.2.1 Chef d'unité formation (CUF)
 - Adaptations au niveau des conditions d'accès :
 - Adjonction de l'aptitude médicale pour les membres des GIS
 - Suppression des Formations IFIS I et ISAP I
 - Suppression des Formations SAP II et FIS III (décalage vers la catégorie « autres emplois dont les compétences sont nécessaires »)
 - Autres emplois dont les compétences sont nécessaires : Chef de binôme (INCSA ou SAP ou GIS)
 - Adaptations au niveau des conditions d'exercice :
 - Adjonction de l'aptitude médicale pour les membres des GIS
 - Suppression de la condition suivante : Dispenser au moins 16 heures de cours pour les besoins du CGDIS par ans.
 - Adjonction des formations requises suivantes : ICI, Curriculum & Course Design, Admin CUF

Mise à jour du volet 9. REA Instruction (INS)

- Adaptation des indications de niveau des chiffres arabes aux chiffres romains. (p.ex. IFIS 1 → IFIS I) pour toutes les fiches REA du volet INS
- Conditions d'accès de toutes les fiches REA du volet INS :
 - Adjonction de la formulation « Sélection lors de la procédure de recrutement pour instructeurs volontaires. »
- Conditions d'accès des fiches REA IFIS I-III, ISAP I-II et spécialisations facultatives :

- Adaptation au niveau des formations requises :
 - Adjonction de la formation « Admin INS »
- Missions principales des fiches REA ISAP I-II et IFIS I-III :
 - Adjonction de la formulation « FOCO INCSA / SAP correspondant au niveau de formation et à l'expertise de l'instructeur en question » au niveau des formations dispensées afin de garantir l'inclusion des FOCO qui pourraient être élaborées dans le futur.
- Adaptation au niveau des spécialisations facultatives de l'emploi 9.4 Instructeur formation incendie / sauvetage niveau I :
 - Adjonction de l'emploi correspondant dans les conditions d'accès
- 9.11 Instructeur GIS :
 - Création de ladite fiche REA

Mise à jour du volet 10. REA CSL

- La formulation « GIS CSL » a été remplacée par la formulation « CSL » dans toutes les fiches REA du volet CSL

Mise à jour du volet 11. REA GIS CYNO

- 11.3 Chef de binôme GIS CYNO
 - Adaptation au niveau des formations requises :
 - Adjonction du COM I qui a été supprimé par erreur lors de la dernière révision

Mise à jour du volet 13. REA GIS GRIMP

- Adaptation au niveau des formations requises :
 - Remplacement de la formation « GRIMP IV » par la formulation « Formation spécifique pour formateurs GRIMP (Heyrothsberge ou équivalent) »

Mise à jour du volet 14. REA GIS GSAN

- 14.5 Chef de Groupe GIS GSAN
 - Adaptation au niveau des formations requises :
 - Inclusion de l'option de devenir Chef de groupe GIS GSAN sans suivre les formations GSAN I-III en remplissant les conditions de la fiche REA 6.3 (Médecin vétérinaire pompier) et en accomplissant les formations COM I, COM II - GIS et COM III - GIS.

Mise à jour du volet 15. REA GIS GSAQ

- 15.2 Equipier GIS GSAQ
 - Adaptation au niveau des formations requises :
 - Suppression des formations « Conduite d'embarcation NAV 1 ou permis fluvial ou permis côtier / côtier plus »
- 15.3 Chef de binôme GSAQ
 - Adaptation au niveau des formations requises
 - Suppression de l'option de disposer d'un permis côtier au lieu du NAV I ou permis fluvial

- 15.4 Chef de section GSAQ
 - Adaptation au niveau des formations requises
 - Suppression de l'option de disposer d'un permis côtier au lieu du NAV I ou permis fluvial.

Mise à jour du volet 16. REA GIS GSP

- Adaptation au niveau des autres conditions d'accès souhaitables pour toutes les fiches REA :
 - Remplacement de la formulation « Maitriser la langue luxembourgeoise » par la formulation « Maitriser oralement les trois langues du pays »

Mise à jour du volet 17. REA GIS NRBC

- Adaptation au niveau des formation(s) continue(s) :
 - Adjonction de la formulation « sont reconnues équivalentes les formations pendant lesquelles les participants travaillent sous protection respiratoire » pour le recyclage ARI dans toutes les fiches REA du volet GIS NRBC

Mise à jour du volet 18. REA HIT

- 18.1 Equipier-stagiaire HIT
 - Adaptations au niveau des formations requises :
 - Suppression du « Disaster Ready online course: Humanitarian Context, Systems, and Standards Course »
 - Adjonction du « EU Safety and Security Course (SEC) »
- 18.2 Equipier HIT
 - Adaptations au niveau des formations requises :
 - Suppression du « Disaster Ready online course: Humanitarian Context, Systems, and Standards Course »
 - Adjonction du « EU Safety and Security Course (SEC) »
 - Suppression du « HIT ICT course » (spécialisation ICT)
 - Suppression du « UNDAC induction course » (spécialisation Expert)
 - Adjonction du « Union Mechanism Introduction Course » (spécialisation Expert)
 - Adjonction du « Operational Deployment Course » (spécialisation Expert)
 - Adaptation au niveau des formations continues
 - Périodicité des exercices (field exercise ou table top) adaptée de deux à quatre ans.
- 18.3 Chef de binôme HIT
 - Adaptations au niveau des formations requises :
 - Suppression du « Disaster Ready online course: Humanitarian Context, Systems, and Standards Course »
 - Adjonction du « EU Safety and Security Course (SEC) »
 - Suppression du « HIT ICT course » (spécialisation ICT)
 - Adjonction du « HIT field management training » (specialisation HLS)

- Adjonction du « Union Mechanism Introduction Course » (spécialisation expert)
 - Adjonction du « Operational Deployment Course » (spécialisation expert)
 - Adjonction du « Operational Deployment Course advanced » (spécialisation expert)
 - Adaptation au niveau des formations continues
 - Périodicité des exercices (field exercise ou table top) adaptée de deux à quatre ans.
- Chef de section HIT
 - Adaptations au niveau des formations requises :
 - Suppression du « Disaster Ready online course: Humanitarian Context, Systems, and Standards Course »
 - Adjonction du « EU Safety and Security Course (SEC) »
 - Suppression du « HIT ICT course » (spécialisation ICT)
 - Adjonction du « HIT field management training » (specialisation HLS)
 - Adjonction du « Union Mechanism Introduction Course » (spécialisation Expert)
 - Adjonction du « Operational Management Course » (spécialisation Expert)
 - Adjonction du « Operational Deployment Course » (spécialisation Expert)
 - Adjonction du « Operational Deployment Course advanced » (spécialisation Expert)
 - Suppression de la formation « EUCPM-CND » (spécialisation Expert)
 - Adaptation au niveau des formations continues
 - Périodicité des exercices (field exercise ou table top) adaptée de deux à quatre ans.
- Chef de groupe (adj.) HIT
 - Adaptation au niveau des formations requises
 - Suppression du « Disaster Ready online course: Humanitarian Context, Systems, and Standards Course »
 - Adjonction du « EU Safety and Security Course (SEC) »
 - Suppression du « HIT ICT course » (spécialisation ICT)
 - Adjonction du « HIT field management training » (specialisation HLS)
 - Adjonction du « Union Mechanism Introduction Course » (spécialisation Expert)
 - Adjonction du « Operational Management Course » (spécialisation Expert)
 - Adjonction du « Operational Deployment Course » (spécialisation Expert)
 - Adjonction du « Operational Deployment Course advanced » (spécialisation Expert)
 - Suppression de la formation « EUCPM-CND » (spécialisation Expert)

- Adaptation au niveau des formations continues
 - Périodicité des exercices (field exercise ou table top) adaptée de deux à quatre ans.
- Légères adaptations au niveau de la formulation des activités exercées.

Mise à jour du volet 19. REA GIS GATO

- 19.1 Equipier-stagiaire GIS GATO
 - Adaptation au niveau des formations requises :
 - Adjonction de la formation « Certificat EASA Open A1/A3 »
- 19.2 Equipier GIS GATO
 - Adaptations au niveau des formations requises :
 - Adjonction de la formation « Certificat EASA Open A1/A3 »
 - Adjonction de la formation « Certificat EASA A2/STS »
- 19.3 Chef de binôme GIS GATO
 - Adaptations au niveau des formations requises :
 - Adjonction de la formation « Certificat EASA Open A1/A3 »
 - Adjonction de la formation « Certificat EASA A2/STS »
- 19.4 Chef de section GIS GATO
 - Adaptations au niveau des formations requises :
 - Adjonction de la formation « Certificat EASA Open A1/A3 »
 - Adjonction de la formation « Certificat EASA A2/STS »
- 19.5 Chef de groupe (adj.) GIS GATO
 - Adaptations au niveau des formations requises :
 - Adjonction de la formation « Certificat EASA Open A1/A3 »
 - Adjonction de la formation « Certificat EASA A2/STS »

Mise à jour du volet 20. REA Encadrement jeunes pompiers

- Adaptation des indications de niveau des formations requises des chiffres arabes aux chiffres romains. (p.ex. JSP I → JSP II) pour toutes les fiches REA du volet encadrement jeunes pompiers
- Le terme « jeunes-pompiers » a été remplacé par le terme « jeunes pompiers »

Création du volet 21. REA Expert

- 21.1 Expert
 - Création de ladite fiche REA